

Les services représentent près des deux tiers des richesses créées dans les territoires des pays développés. Cependant, la plupart des travaux et rapports menés jusqu'à présent concernant la géographie économique et la compétitivité des territoires, se focalisaient sur les seules activités manufacturières. Des changements fondamentaux affectent désormais les services devenus pour beaucoup échangeables ou délocalisables.

Fort de ce constat, la DATAR a lancé en 2007 un groupe de travail intitulé « Economie des Services & territoires » sous la présidence d'El Mouhoub Mouhoud, professeur d'économie à l'Université Paris Dauphine. Celui-ci a effectué un diagnostic précis des forces et faiblesses de nos territoires dans la mondialisation en prenant en compte les activités de services.

Cette étude propose une nouvelle typologie de six catégories de services dépassant les découpages usuels et permettant de visualiser et d'évaluer la spécialisation tertiaire des territoires français (aires urbaines) relativement à l'ensemble des autres activités économiques y compris l'industrie, ce qui permet de fournir une image plus complète de leurs performances et de leurs vulnérabilités, utile pour mieux comprendre et anticiper les chocs et mutations économiques.

Enfin, une analyse prospective a permis de dégager des stratégies de développement fondées sur les services qui ont un rôle moteur pour les autres activités.

\*

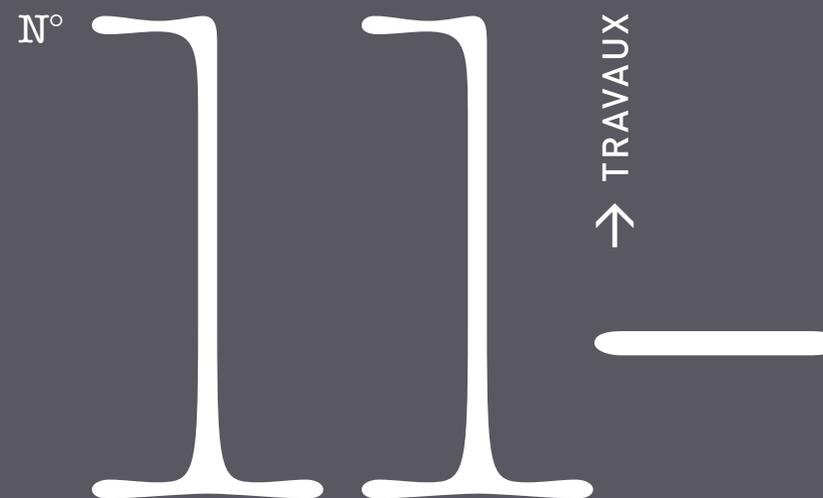
Avec *Travaux*, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) propose une collection destinée à diffuser et à valoriser une partie des études qu'elle lance chaque année. En publiant les contributions d'universitaires, de consultants ou de groupes de prospective qu'elle sollicite, la DATAR souhaite ainsi alimenter et éclairer les différents débats que suscite l'aménagement du territoire.

La Documentation française  
29-31, quai Voltaire  
75344 Paris Cedex 07  
Tél. : 01 40 15 70 00  
Télécopie : 01 40 15 72 30  
[www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)

Prix : 12 €  
Imprimé en France  
DF : 5 TD 19260  
ISBN : 978-2-11-007906-0



Économie des services et développement des territoires



# Économie des services et développement des territoires

SOUS LA DIRECTION DE E. M. MOUHOUD

Datar

La  
documentation  
Française **Datar**

# Économie des services et développement des territoires

Sous la direction de E. M. MOUHOUD,  
Professeur d'économie à l'Université Paris Dauphine

**Collection TRAVAUX**  
Dirigée par Patrick Crézé

Comité de pilotage : Stéphane Cordobes,  
Amélie Durozoy, Florian Muzard

Design cartographique : Karine Hurel, Claire Pichon

# Rapport du groupe « Économie des services et territoires »

## **DATAR**

Cet ouvrage résulte d'un groupe de travail lancé en 2007 par la DATAR (alors DIACT) dans le cadre de son programme de prospective « Territoires 2030 ».

## **Président**

El Mouhoub Mouhoud, Professeur d'économie à l'Université Paris Dauphine

## **Rapporteurs**

Hugues Jennequin, Maître de conférences en économie à l'Université de Rouen

Isabelle Rabaud, Maître de conférences en économie à l'Université d'Orléans

## **Composition du groupe**

- |                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>Brigitte Bariol</b>    | Directrice d'EPURES, agence d'urbanisme de la région stéphanoise  |
| <b>Philippe Bourgeois</b> | Directeur du CARMEE (Centre d'Analyse Régional des Mutations de l'Economie et de l'Emploi)  |
| <b>Odile Bovar</b>        | Conseillère à la DATAR, responsable de l'Observatoire des territoires   |
| <b>Sylvie Chalaye</b>     | Enseignant-chercheur à l'université de Saint Etienne, CREUSET (Centre de Recherches Economiques de l'Université de Saint-Etienne)                   |
| <b>Philippe Destatte</b>  | Directeur général de l'Institut Destrée   |
| <b>Sébastien Dupuch</b>   | Conseiller Technique à l'IRES (Institut de Recherches Economiques et Sociales)  |
| <b>Camal Gallouj</b>      | Professeur à l'université de Brest, directeur adjoint de ICI (Information, Coordination, Incitations)   |
| <b>Marc Guérin</b>        | Chef du département « gestion des territoires » au CEMAGREF (Institut public de Recherche pour l'Ingénierie de l'Agriculture et de l'Environnement) |

- Hugues Jennequin** Maître de conférences à l'université de Rouen, axe « Mondialisation, interdépendance économique et dynamiques territoriales » du CARE (Centre d'Analyse et de Recherche en Economie)
- Yvette Lazzeri** Chercheur CNRS au Greqam (Groupement de Recherche en Economie Quantitative), Université Paul Cézanne – Aix-Marseille III et Université de la Méditerranée
- Philippe Moati** Directeur de recherche du CREDOC (Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie), Professeur à l'université Paris Diderot, GERME (Groupe d'Etudes sur la Régulation et les Mutations des Economies)
- El Mouhoub Mouhoud** Professeur à l'université Paris Dauphine, IRISES (Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sociologie, Economie, Science politique) et LEDa (Laboratoire d'Economie de Dauphine)
- Florian Muzard** Chargé de mission Prospective & études à la DATAR, Correspondant régional Picardie
- Florence Puech** Maître de conférences à l'université Lyon II, LET (Laboratoire d'Economie des Transports)
- Isabelle Rabaud** Maître de conférences à l'université d'Orléans, axe TOTEM (Travail, Organisation, Territoires et Mondialisation) du LEO (Laboratoire d'Economie d'Orléans)
- Christian du Tertre** Professeur à l'université Paris Diderot, GERME (Groupe d'Etudes sur la Régulation et les Mutations des Economies), Directeur d'ATEMIS

# Sommaire

Résumé	7
Introduction	8
Première partie : rôle des services dans l'économie et les territoires	
1_ Les services dans l'économie : un rôle moteur	12
2_ Les services dans la mondialisation	22
3_ Services et compétitivité des territoires : un bilan	30
4_ Les grands secteurs de services : des logiques de localisation différenciées selon les activités	40

# Seconde partie : une nouvelle typologie des services pour caractériser la dynamique des territoires

5_	Une typologie des services fondée sur les déterminants de la localisation des activités	62
6_	Les effets dynamiques des services sur les territoires	70
7_	Types de services et spécialisation des territoires en France : une nouvelle approche	78
	Conclusion et orientations stratégiques	90
	Bibliographie	96
	Annexes	100

## Dans la même collection

- n°1 Logistique et territoire
- n°2 Une région de projets :  
l'avenir de Paris
- n°3 Les villes moyennes françaises,  
enjeux et perspective (épuisé)
- n°4 Evaluation et territoires
- n°5 Les métropoles régionales  
intermédiaires en France
- n°6 Les dynamiques territoriales  
de la construction 1990 / 2004
- n°7 Territoires et cyberspace  
en 2030
- n°8 La périurbanisation :  
problématiques et perspectives
- n°9 L'évaluation des pôles  
de compétitivité 2005-2008
- n°10 Les mots-clés  
de la prospective territoriale

# Résumé

La mission du groupe « Economie des services et territoires » est d'établir un diagnostic précis des forces et faiblesses des territoires français dans la mondialisation en prenant en compte explicitement les activités de services. Celles-ci, longtemps jugées non échangeables et faiblement délocalisables ont été traditionnellement considérées comme les secteurs, par excellence, de compensation des destructions d'emplois manufacturiers par les délocalisations industrielles et la concurrence des pays à bas salaires. Or, des changements fondamentaux affectent également les services devenus pour beaucoup d'entre eux échangeables, délocalisables, et dont la libéralisation des échanges fait l'objet de négociations internationales au sein de l'OMC dans le cadre de l'Accord Général sur le Commerce de Services. Les technologies de l'information et de la communication rendent désormais possibles pour les services ce que l'industrie a connu depuis longtemps : la fragmentation internationale de la chaîne de valeur et la fourniture de services à distance.

Pour comprendre la nature des services, leurs spécificités en matière d'ancrage ou au contraire de volatilité dans les territoires, il est nécessaire de dépasser les découpages usuels entre services aux ménages qui suivraient par nature la localisation des ménages et les services aux entreprises qui auraient vocation à se concentrer dans l'espace, à s'échanger et à se délocaliser au niveau international. C'est pourquoi le groupe a élaboré une typologie originale des services qui découle des critères de localisation des activités dans l'espace. En isolant les principaux critères de localisation en œuvre dans ces activités, six types de services sont définis. Ils se distinguent par des degrés d'ancrage différents sur les territoires : les services cognitifs et d'investissement immatériel (très ancrés), les services logistiques et d'intermé-

diation, les services immatériels de consommation finale et les services collectifs à fortes économies d'échelle, publics ou privés (relativement ancrés), les services de consommation intermédiaire et finale de proximité (peu ancrés) et les services informationnels associés à des fonctions support (volatiles). En outre, les effets dynamiques en termes de création de richesses de ces différents types de services ont été analysés.

Face à cette typologie des catégories de services, en croisant performance économique et densité de population, une typologie des territoires en quatre groupes a été élaborée : les métropoles de dimension mondiale, européenne ou nationale, les territoires génériques en restructuration, les territoires résidentiels et enfin les territoires différenciés. Une cartographie de la spécialisation des territoires français (aires urbaines) dans les six catégories de services et dans les activités industrielles permet de relativiser la vulnérabilité affichée de certains territoires dans l'industrie et de déceler les potentiels de développement futurs tirés par les services cognitifs en particulier.

Enfin, le groupe a mené un travail de prospective à partir des résultats en matière de spécialisation de nos aires urbaines dans les six types de services. L'association des effets dynamiques des services, des variables clés et des enjeux a permis de dégager des stratégies de développement, en particulier fondées sur les services qui ont un rôle moteur pour les autres activités (les services cognitifs par exemple).

# Introduction

La crise de l'industrie, la délocalisation des activités, la désindustrialisation des économies développées ont suscité, dans les années 1980, de nombreux rapports et analyses sur le rôle des services dans l'économie. Les questions de la tertiarisation des économies régionales, de l'articulation services-industries, du rôle moteur des services dans le développement régional furent abordées<sup>1</sup>. Toutefois, les rapports publics ont souvent été limités à la localisation des activités industrielles (qu'on peut mesurer plus aisément) et s'intéressent plus rarement à la localisation des activités de services, qui représentent pourtant les deux tiers du PIB dans les pays développés. L'économie géographique n'a intégré les services dans les travaux empiriques concernant la concentration ou la dispersion spatiale des activités que récemment<sup>2</sup>. Les forces et faiblesses des territoires demeuraient donc mal prises en compte.

La mission du groupe « Economie des services et territoires » est d'abord d'établir ce diagnostic quantitatif relatif à la localisation et à la compétitivité des territoires dans ces activités. Cette démarche est d'autant plus opportune que l'on a longtemps compté sur les activités de services, jugées non échangeables et faiblement délocalisables, pour compenser les effets destructeurs en termes d'emplois de la mondialisation sur les activités manufacturières. Or, des changements fondamentaux affectent également les activités de services devenues pour beaucoup d'entre elles échangeables, délocalisables, et dont la libéralisation des échanges fait l'objet de négociations internationales au sein de l'OMC dans le cadre de l'Accord Général sur le commerce de services

(AGCS). Les technologies de l'information et de la communication (TIC) rendent désormais possibles pour les services ce que l'industrie a connu depuis longtemps : la fragmentation internationale de la chaîne de valeur et la fourniture de services à distance.

Mais que sait-on réellement de la localisation des services sur les territoires ? Que sait-on des liens d'entraînement entre les services et l'industrie ? L'ambition et le mandat du groupe étaient donc d'abord de dresser ce diagnostic pour les territoires français en prise avec la mondialisation. Il a ainsi initié des études quantitatives originales qui intègrent explicitement les activités de services et établi une nouvelle typologie des services qui s'appuie directement sur leurs liens avec les territoires.

Ce rapport se décline en deux parties. La première partie dresse un diagnostic précis des rapports entre mondialisation et localisation des services.

Les contextes de plus forte ouverture des économies, de libéralisation croissante des échanges de services et de diffusion rapide des TIC modifient en profondeur la nature des services et leurs liens avec les territoires. Les thèmes de la délocalisation dans les services sont ainsi analysés et les distinctions essentielles avec les stratégies de localisation des entreprises industrielles sont rappelées (chapitres 1 et 2).

Ces constats confirment que les services ont une influence sur la compétitivité territoriale (chapitre 3). Cette problématique conduit à s'interroger sur la plus ou moins grande vulnérabilité des territoires face à la mondialisation croissante des services. Nous évaluons les territoires touchés au moyen notamment d'une étude réalisée par Muriel Barlet, Laure Crusson, Sébastien Dupuch et Florence Puech (2008-b)

1- Voir par exemple Fuchs (1968) ; Lazzeri (1985) ; Monnoyer & Philippe (1985).

2- Voir Midelfart *et al.*, 2002 ; Jennequin, 2008.

sur les rapports entre « Localisation des activités de services et vulnérabilité des territoires », commanditée par la DATAR (alors DIACT) à l'appui du groupe de travail. L'évaluation des territoires les plus vulnérables s'accompagne d'une analyse des politiques d'aménagement du territoire susceptibles de contrecarrer les effets négatifs relatifs à cette vulnérabilité.

Les typologies traditionnelles (services aux entreprises/aux ménages ; services marchands/non marchands) s'avèrent inadaptées pour appréhender les logiques de localisation des services dans les territoires (chapitre 4). En effet, les degrés de concentration ou de dispersion des activités sur l'ensemble du territoire diffèrent fortement au sein même de ces catégories. Dans les services aux entreprises, si les activités de recherche fondamentale sont concentrées dans les grandes métropoles universitaires, les services de gardiennage apparaissent dispersés sur le territoire. Les facteurs qui président aux choix de localisation des entreprises se révèlent également très différents selon les activités : la proximité des centres de recherche publics est déterminante pour les activités de R&D ; pour les activités de gardiennage, c'est davantage la proximité des clients qui joue.

C'est pourquoi le groupe a élaboré dans la seconde partie du rapport une typologie originale des services qui découle des critères de localisation des activités dans l'espace (chapitre 5). Cette typologie ne s'appuie pas sur des *a priori* qui classeraient les services suivant la nature du bénéficiaire (entreprise, ménage) ou le type de transaction (marchande ou non). L'approche adoptée consiste à partir des territoires, autrement dit, des déterminants de la localisation des activités tertiaires. En isolant les principaux critères de localisation des entreprises, nous définissons six types de services qui se distinguent par des degrés d'ancrage différents sur les territoires, des plus ancrés aux plus volatiles : les services cognitifs et d'investissement immatériel (très ancrés), les services logistiques et d'intermédiation, les services immatériels de consommation finale et les services collectifs à fortes économies d'échelle, publics ou privés (relativement ancrés), les ser-

vices de consommation intermédiaire et finale de proximité (peu ancrés) et les services informationnels associés à des fonctions support (volatiles). Ces services se distinguent également selon l'échelle territoriale d'analyse. Si l'échelle internationale est pertinente pour les services de support aux entreprises (centres d'appel, services informatiques...) c'est l'échelle infra-régionale des bassins d'emplois qui est doit être retenue dans le cas des services de proximité (commerce, gardiennage...). En outre, les effets dynamiques en termes de création de richesses de ces différents types de services ont été analysés, qu'ils soient positifs ou négatifs, qu'ils soient de nature économique ou d'ordre plus général (conséquences sociales, environnementales...) (chapitre 6).

Face à cette typologie des catégories de services, une typologie des territoires a été proposée, en croisant les critères de performance économique et de densité de population. Quatre types de territoires se dégagent : des métropoles de dimension mondiale, européenne ou nationale, des territoires génériques en restructuration, des territoires résidentiels et enfin des territoires différenciés. En utilisant une base de données de l'INSEE (CLAP - Connaissance Locale de l'Appareil Productif), il a été possible de mesurer la spécialisation de chaque type de territoire dans nos six catégories de services en prenant comme échelle territoriale, les aires urbaines (chapitre 7).

Enfin, le groupe a mené un travail de prospective dont les principaux éléments sont synthétisés dans la conclusion de ce rapport.



Première  
partie :  
rôle des  
services dans  
l'économie  
et les territoires

1-  
Les services  
dans  
l'économie :  
un rôle moteur

Les services jouent désormais un rôle moteur dans l'économie contrairement à certaines idées reçues. Leur contribution à la croissance et à l'innovation a été largement sous-estimée. Longtemps considérés comme abrités de la concurrence internationale, ils sont devenus échangeables voire délocalisables.

## 1\_ Les idées reçues concernant les services

L'industrie a longtemps été considérée comme la seule activité motrice de l'économie, génératrice de progrès technique, d'innovations et de croissance. La nature immatérielle du service, « *un produit qui ne vous fait aucun mal quand il vous tombe sur les pieds* » selon l'expression de Jean Gadrey, a favorisé l'idée d'une activité tirée par l'industrie et à faibles gains de productivité (Encadré 1). En réalité le poids des services dans l'économie tout comme leurs interactions avec l'industrie ont changé de nature, remettant en question nombre d'analyses des performances territoriales.

---

### Une diversité de définitions des services

Les services ont longtemps été définis comme l'ensemble des activités ni extractives, ni agricoles, ni industrielles. Présentés ainsi par une liste négative, ils regroupent des activités hétérogènes. Pour la comptabilité nationale, les services sont des activités productives mais, à l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles (actions de formation, campagnes de publicité, achats de brevets ou de fonds de commerce) ne sont pas considérées comme susceptibles d'accroître le stock de capital fixe. Selon Hill (1999), les biens possèdent deux caractéristiques dont sont dépourvus les services.

D'une part, le producteur possède l'ensemble des produits utilisés et fabriqués lors du processus de production.

D'autre part, l'utilisation ou la distribution d'un bien par le producteur correspond à une opération séparée de la production.

Il distingue les services des biens intangibles, issus d'activités créatives et innovantes et existant indépendamment de leurs créateurs et pour lesquels des droits de propriété intellectuels peuvent être définis. En effet, les services n'étaient pas *traditionnellement* considérés comme des entités séparables des unités qui les utilisent ou les consomment. Ils ne peuvent pas être stockés et il est impossible d'établir les droits de propriété d'un service et de les transférer. Or, cette situation s'est modifiée avec le développement de l'usage des TIC et la séparation (segmentation) est devenue possible. L'exemple des délocalisations des centres d'appel est significatif à ce sujet.

De son côté, Gadrey (2003) considère qu'il y a production économique de services dans les deux cas suivants (dont le premier est de loin le plus important) :

→ lorsqu'une organisation A, qui possède ou contrôle une capacité technique et humaine (on parlera aussi de compétences dans ce cas) vend (ou propose à titre gratuit, s'il s'agit de services non marchands) à un agent économique B, le droit d'usage de cette capacité et de ces compétences pour une certaine période, pour produire des effets utiles sur l'agent B lui-même, ou sur des biens C qu'il possède ou dont il a la responsabilité ;

→ lorsqu'un ménage ou un consommateur final emploie lui-même un salarié pour s'occuper de

ses biens ou de sa personne (ou éventuellement de personnes vis-à-vis desquelles il exerce une délégation de responsabilité : enfants, parents). Cette approche, qui a le mérite de ne pas comparer productions tertiaires et industrielles, sera celle retenue dans le cadre de ce rapport.

Selon une vision industrialiste des services, inspirée du « modèle de la base », un territoire ne peut se développer que s'il bénéficie de revenus externes. Deux types d'activités doivent être distingués : les activités dites de base dont la production est supérieure à la demande locale et peut donc être exportée hors du territoire (département, région ou pays) ; les secteurs dits entraînés, tels que les services à la population locale, dont la production est écoulée localement. Selon cette optique, la politique de développement territorial doit avoir comme objectif principal la promotion de l'industrie qui entraînera à son tour les activités de services.

A l'inverse, une autre approche, qualifiée de « post-industrielle » privilégie le rôle de la société de services succédant à la société industrielle. Une demande croissante pour les services, dont la productivité est plus faible que dans l'industrie, explique la croissance de l'emploi dans les services. Comme l'illustre l'exemple de l'orchestre de musique, alors que la productivité d'un concert n'a pas de sens, les salaires des musiciens qui composent l'orchestre augmentent pourtant aussi vite que dans d'autres activités. Les prix de ces services augmentent alors à leur tour. La demande de ce type de services, peu sensible aux prix, ne diminue pas pour autant, ce qui explique la progression de l'emploi dans les services. En outre, la structure de la demande au sein du secteur tertiaire se modifie au profit des services personnels liés aux loisirs et au détriment des services liés à la consommation de masse tels que les services financiers, le commerce et l'immobilier.

L'évaluation effective de la place des services dans l'économie fournit une appréciation plus juste de leur rôle et de leur contribution à la création des richesses.

## 2\_ La reconnaissance du rôle économique des services

### La désindustrialisation n'est pas un mythe

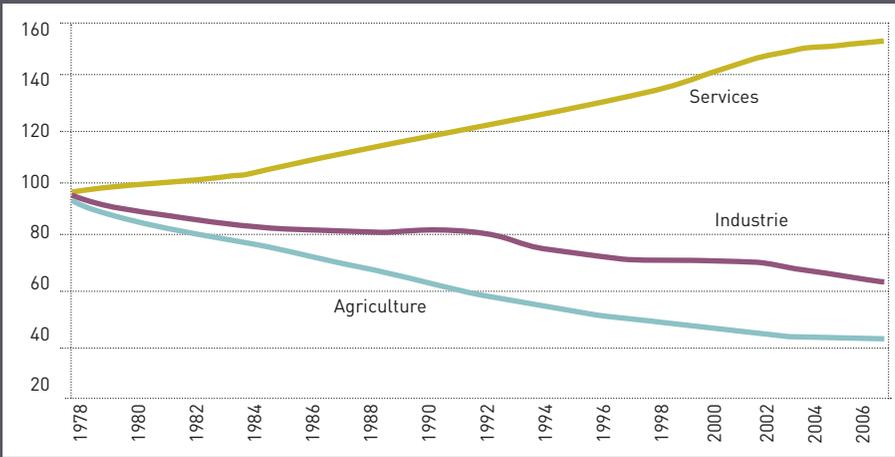
Dans les pays industrialisés, la désindustrialisation mesurée par l'évolution comparée de l'emploi industriel et des services remonte au début des années 1970 (Graphique 1). En France, la part de l'industrie dans l'emploi total est passée de 36 % en 1980 à 23 % en 2007 (Graphique 2). La part de l'industrie dans la valeur ajoutée diminue également durant la même période (Graphique 3). La valeur ajoutée augmente donc plus rapidement dans les services que dans l'industrie, contrairement aux prescriptions de l'approche néo-industrielle.

La désindustrialisation est plus profonde encore aux Etats-Unis et dans une moindre mesure au Canada et au Royaume Uni. Dans ces pays considérés comme des économies de services, les services atteignent 79 % aux Etats-Unis et 76 % au Canada et au Royaume-Uni, contre 74 % en France (Graphique 4 et Graphique 5). En revanche, le poids de l'industrie demeure élevé en Allemagne, en Espagne, au Japon et en Italie (entre 27 % et 30 % des emplois). Les services y représentent moins de 70 % de l'emploi (68 % en Allemagne et au Japon et 66 % en Espagne et en Italie).

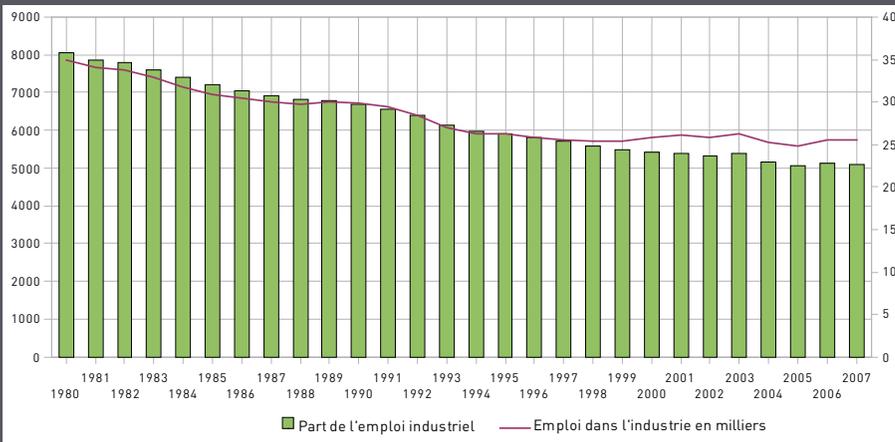
En 2006, les services emploient 74,5 % de la population active française, contre 14 % pour l'industrie (hors construction). La part des services publics s'établit à 27,5 % (dont 18,9 % pour l'éducation, la santé et l'action sociale). Le tertiaire marchand représente 47 % des emplois ; les premiers employeurs y sont les services aux entreprises (16,2 %) et le commerce (13,3 %) (Figure 1).

Ce sont les services administrés qui voient leur part tant dans l'emploi et la valeur ajoutée augmenter le plus. Notons également la progression des activités financières, des services opé-

**Graphique 1 : Croissance de l'emploi français dans les services, l'industrie (hors BTP) et l'agriculture, base 100 en 1978 - Source : Gadrey, 2008**

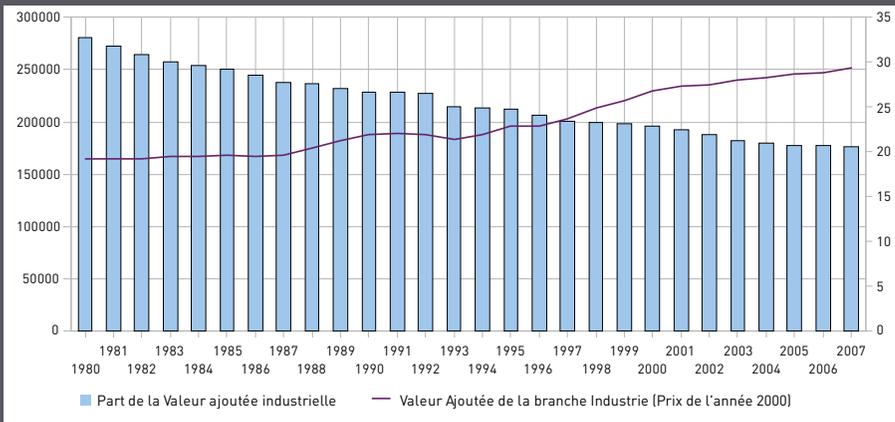


**Graphique 2 : Evolution de l'emploi industriel français - données INSEE, calculs des auteurs**



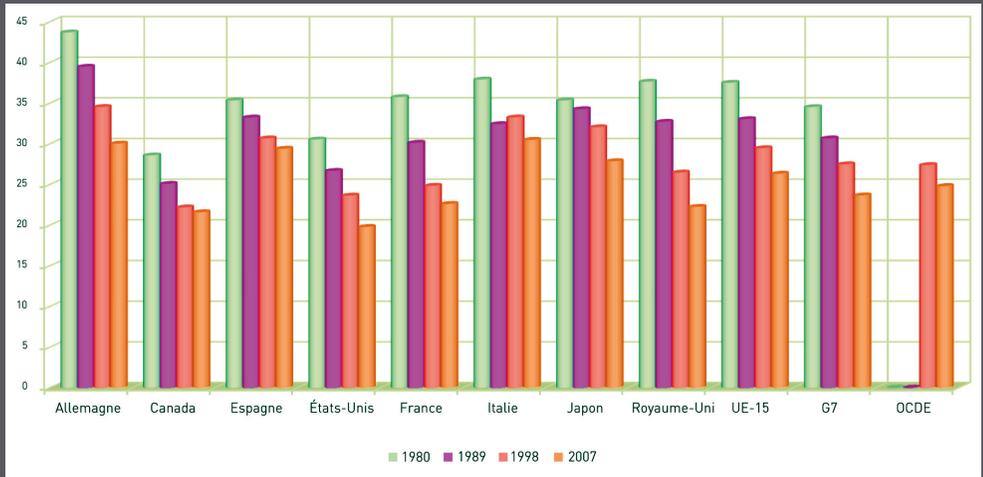
**Graphique 3 : Evolution de la Valeur Ajoutée industrielle française**

- données INSEE, calculs des auteurs



### Graphique 4 : Part de l'emploi industriel des pays 'industrialisés'

- données Eurostat calculs des auteurs



### Graphique 5 : Part de l'emploi tertiaire des pays 'industrialisés'

- données Eurostat calculs des auteurs

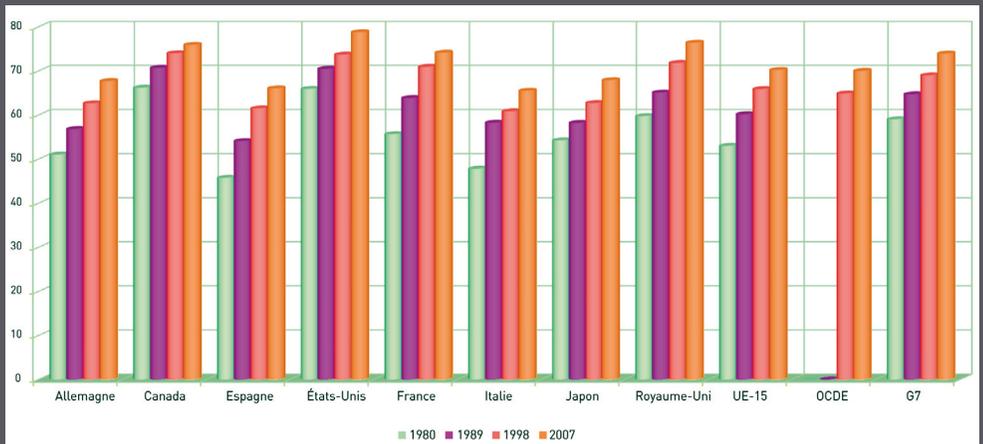
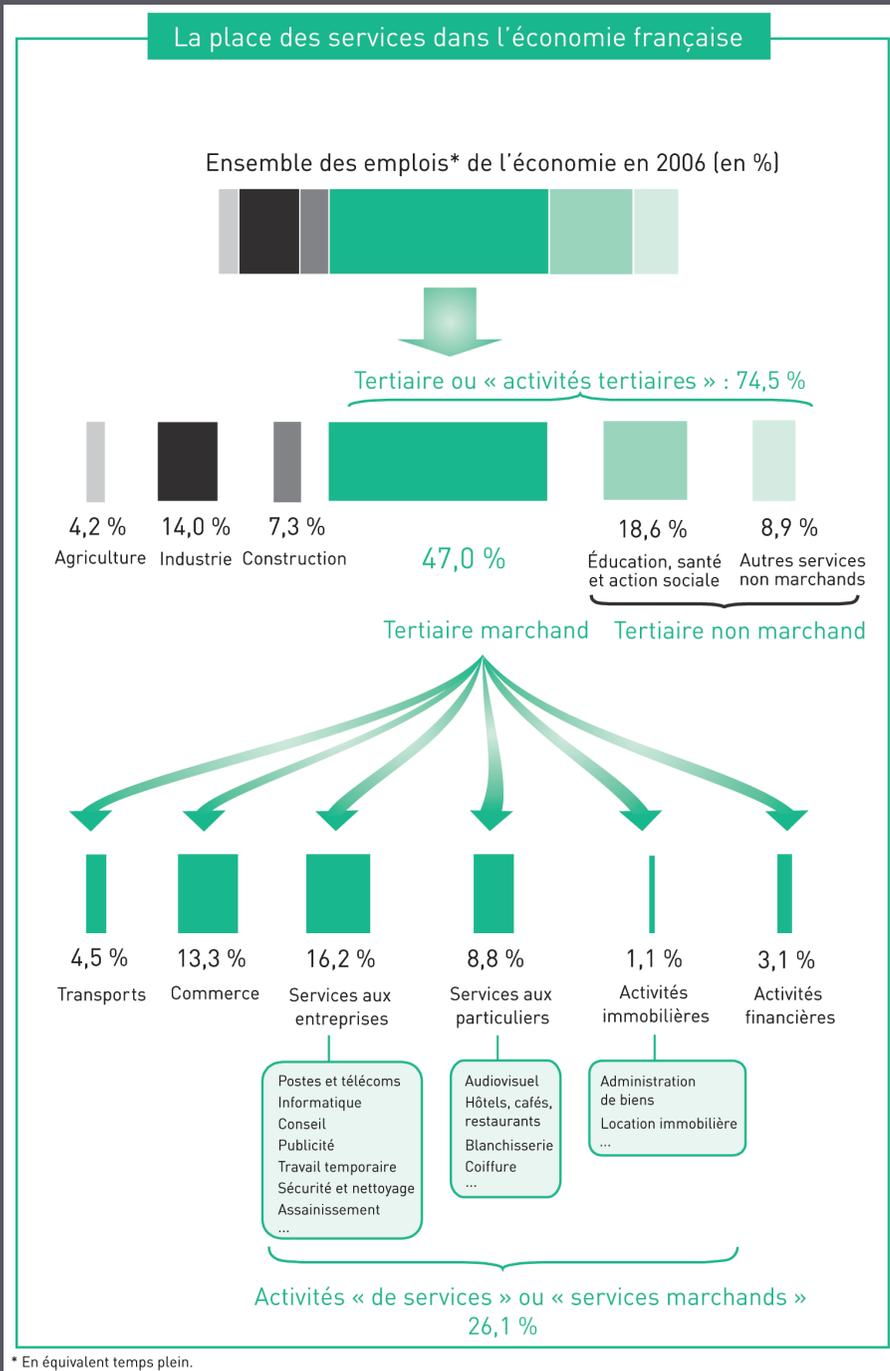


Figure 1 : La place des services dans l'économie française

- Source INSEE



rationnels et des services aux particuliers. Contrairement aux prescriptions de l'approche post-industrielle, la proportion des activités immobilières continue de progresser.

Les prix des services progressent plus rapidement que ceux de la dépense de consommation des ménages. La progression des prix se révèle particulièrement forte dans l'hôtellerie - restauration, l'immobilier et les activités de loisir (Graphique 6). En dépit de cette hausse des prix, la part des services dans le budget des ménages augmente depuis 1960, passant de 40 % à 60 %. Cette progression s'effectue au détriment des biens non-durables et dans une moindre mesure des biens semi-durables (Graphique 7). La plus forte progression est observée dans le logement (de 6 à 16 %), suivi de la santé (de 4 à 8 %), et de la croissance significative dans les transports, postes et télécommunications (de 1,5 à 4,5 %) (Graphique 8).

### La contribution des services à la dynamique de l'économie

Parallèlement les services deviennent comme l'industrie, des secteurs moteurs. Les services sont désormais reconnus comme les véritables « gisements d'emplois » et les principaux créateurs de nouvelles richesses.

### La productivité dans les services

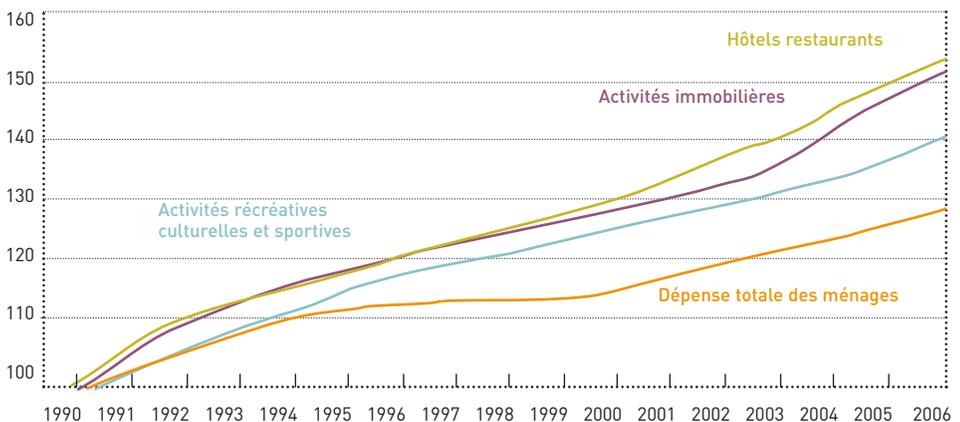
Si les gains de productivité réalisés dans les services sont inférieurs à ceux de l'agriculture et de l'industrie, ils sont plus élevés que dans la construction (Graphique 9, p.20). Alors que les gains de productivité restent faibles dans les services administrés et l'administration, ils progressent nettement dans les activités financières, le transport et le commerce (Graphique 10, p.20).

En outre, les études ciblées sur certaines activités de services font état d'une productivité des services comparable à celle de certaines activités manufacturières. Contrairement aux biens, dans la majorité des services, les travailleurs ont un contact (direct ou indirect) avec leurs clients. Le terme de « relation » de service, de co-production distingue les services des industries et conditionne la réussite de l'activité tertiaire. Prestataires et bénéficiaires interviennent conjointement dans le processus de production. La qualité de cette interrelation représente une part fondamentale de la qualité globale du service (du Tertre, 1995).

En pratique, le produit final (*l'output*) de nombreux services est mal défini et mesuré. De même, en raison du caractère immatériel, intangible du produit final et de l'importance de la relation de service, l'innovation est souvent

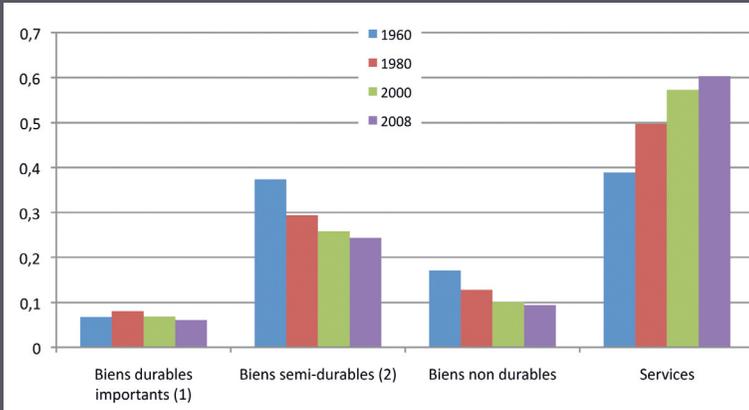
**Graphique 6 : Evolution des prix des services consommés par les ménages de 1990 à 2006**  
 - Source : Insee. *comptes nationaux*.

Indice base 100 en 1990



### Graphique 7 : Part des produits par durabilité dans la consommation des ménages (%)

- Source : <http://www.insee.fr>

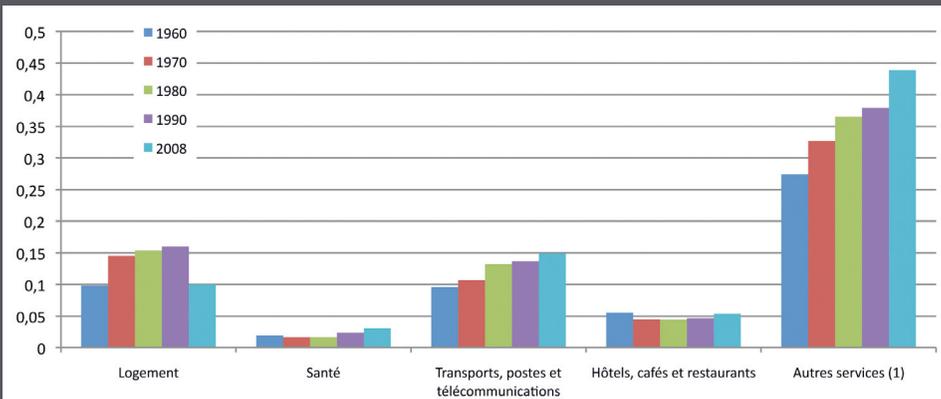


(1) Biens durables importants : véhicules, meubles, équipement ménager ou de loisir

(2) Biens semi-durables : textile, habillement, autres biens semi-durables

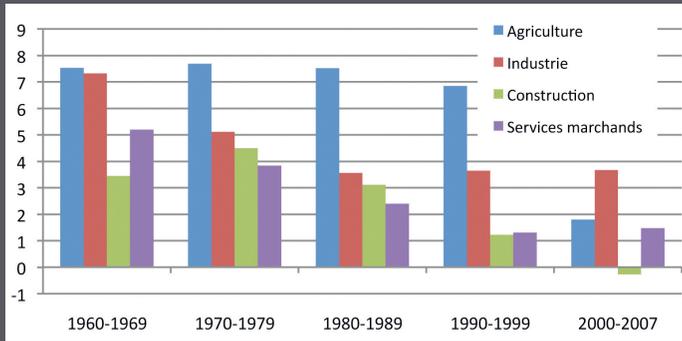
### Graphique 8 : Part des services dans la consommation des ménages (%)

- Source : <http://www.insee.fr>



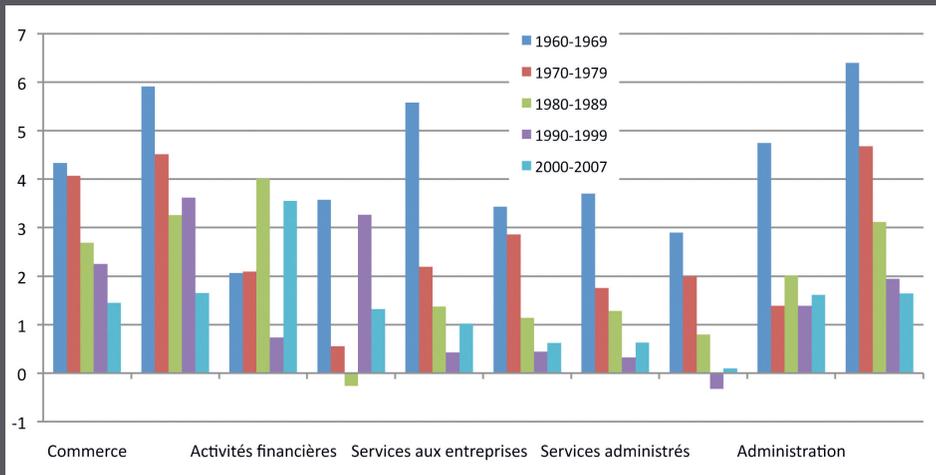
(1) marchands ou non : action sociale, éducation, culture, services personnels divers

**Graphique 9 : Gains de productivité horaire du travail en France (taux de variation annuels, en %)**



**Graphique 10 : Gains de productivité horaire du travail dans les services (taux de variation annuels moyens, en %)**

- Source : *L'économie française, comptes et dossiers, Insee 2006*



présentée comme inexistante dans les services, car la nouveauté est difficile à appréhender ou confinée à l'adoption de technologies ayant leur origine dans le secteur manufacturier. Ainsi, l'innovation dans les services se concentre uniquement sur la seule diffusion et l'impact des TIC. Les formes non technologiques de l'innovation ne sont pas prises en compte. En conséquence, il est généralement allégué que les services sont sans liens avec la R&D, malgré le grand nombre d'ingénieurs et de managers employés dans les services. En fait, l'innovation dans les services se définit comme la construction interactive d'une solution au problème particulier d'un client donné (services de conseil et activités intensives en connaissances). Elle contribue à la production de connaissances et de compétences nouvelles qu'il faut codifier et formaliser de façon à les rendre réutilisables dans d'autres circonstances. Il existe également des innovations de recombinaison qui s'appuient sur l'association et/ou la dissociation des caractéristiques du produit : un nouveau produit est créé en fractionnant un produit existant (commerce, restauration -self-service- et transport) (Gallouj, 2002 et Gallouj & Gallouj, 2004).

### **Les consommations intermédiaires en services**

Tout en servant de consommations intermédiaires à l'industrie, les services ont pour premiers débouchés, les services eux-mêmes. Les secteurs des banques et assurances, le commerce, les transports et les télécommunications, et certains services non marchands sont de gros acheteurs de services. Dès le début des années 1980, le montant total des consommations intermédiaires de services par le secteur tertiaire a pris le pas sur ceux de l'industrie et de l'agriculture réunies.

La progression des consommations intermédiaires ne correspond pas à un simple mouvement d'externalisation à l'identique d'activités qui passeraient du secteur des biens à celui des services. En témoigne à la fin des années 1990, la croissance concomitante du recours à des services informatiques extérieurs et de la demande interne de services informatiques afin

de disposer dans l'entreprise d'une interface compétente. Les entreprises de services des secteurs de l'immobilier, des conseils et assistance et des services opérationnels, sont les principales utilisatrices de services. Ensuite, un mouvement de concentration sur le « cœur de métier » a été observé en lien avec la recherche de la « qualité totale », ce qui a conduit les entreprises à externaliser leurs tâches périphériques.

La croissance des services aux entreprises est liée à la complexification des prescriptions scientifiques et techniques de la production ainsi qu'à l'environnement économique et social des firmes. La complexité technique induit des besoins d'information, de savoir, de recherche et de formation relatifs aux connaissances spécifiques de l'entreprise. La production interne est privilégiée lorsque le besoin du service a un caractère permanent, lorsque la compétence interne est suffisante ou lorsque les services internes ont une taille comparable à celle des prestataires de services. Inversement, le recours externe est privilégié lors d'un besoin ponctuel, d'un dessein dépassant les compétences internes, ou d'un projet dont les délais d'achèvement sont incompatibles avec la charge de travail des services internes (Gadrey, 2003).

### **Conclusion**

La désindustrialisation est observée dans l'ensemble des pays développés, mais elle est plus marquée dans les économies de services que sont les Etats-Unis et le Royaume-Uni qu'en Allemagne ou en Italie, la France occupant une position intermédiaire. La progression des consommations intermédiaires en services est concomitante avec la croissance des services à l'intérieur des firmes et elle correspond à une réponse à la complexité croissante de l'environnement économique, normatif, etc.

2-

Les services  
dans la  
mondialisation

De quelle manière la mondialisation va-t-elle affecter la place des services et quelles en seront les conséquences économiques ? De nombreux constats ont été avancés, souvent contradictoires, concernant l'externalisation des services, leur localisation, leur échangeabilité, la croissance du commerce d'activités tertiaires... Ce chapitre analyse l'échangeabilité des services, leur situation dans le commerce international et les situations de délocalisation auxquelles ils sont exposés.

## 1\_ La localisation des services et leur échangeabilité

Comment prendre en compte la localisation des activités de services compte tenu de leur nature immatérielle ? Un critère simple et mesurable est proposé par Paul Krugman (1991, p.65). Il différencie les services selon leur degré d'échangeabilité. Un service est dit non échangeable (ou abrité de la concurrence internationale) lorsque sa production se répartit de manière proportionnelle à la localisation des ménages qui les consomment. En d'autres termes fournisseurs de services et consommateurs se localisent aux mêmes endroits. Ces services non échangeables sont donc supposés se disperser sur le territoire. En revanche, les services échangeables peuvent se concentrer géographiquement et desservir la demande à distance. La concentration permet en effet aux services échangeables de bénéficier de rendements d'échelle et d'économies d'agglomération ainsi que de synergies entre entreprises localisées à proximité (accès à du personnel qualifié, infrastructures de qualité).

Pour les territoires, existe-t-il une vulnérabilité à la délocalisation des emplois dans certaines activités de services (services mobiles, échangeables) ? Les territoires qui abritent des services non ou peu mobiles (non échangeables) seraient-ils davantage à l'abri des mouvements de délocalisation ? Reprenant cette idée, Jensen et Kletzer (2006) ont classé dans le cas des Etats-Unis les services en activités non échangeables (36 % des activités de services), moyennement échangeables (près de 37 %) et fortement concentrées donc échangeables ou délocalisables (moins de 30 %)<sup>3</sup>. Les services les plus concentrés spatialement sont surtout des services informationnels (finance, assurance, services scientifiques et professionnels, management...). Les services les plus dispersés, sont les services de santé, les services sociaux, l'art, les services aux personnes...

Au sein de ces activités de services, les emplois sont eux-mêmes plus ou moins délocalisables. Ainsi, l'analyse des emplois et de leurs caractéristiques met en évidence une part élevée d'emplois délocalisables ou échangeables dans les secteurs des services échangeables mais également dans les secteurs de services non échangeables (10 % de ces emplois). Au total,

3- Voir Annexe 1 pour la méthode de mesure de l'échangeabilité des services.

près d'un tiers des emplois des services sont potentiellement délocalisables mais ces emplois sont également majoritairement qualifiés, ce qui limite le risque de leur délocalisation dans les pays à bas salaires. Les emplois les plus exposés au risque de délocalisation (« délocalisabilité ») concernent certaines opérations bancaires (68 %), les emplois liés à « l'informatique » (délocalisables à 100 %), l'agriculture et l'ingénierie (délocalisables à 63 %)⁴. Du côté des personnels non qualifiés, 90 % des emplois de maintenance, d'installation, de réparation et dans les transports seraient délocalisables⁵.

Un travail récent appliqué au cas français dans le cadre des travaux de ce groupe, mené par Barlet, Crusson, Dupuch et Puech (2008), utilise pour la première fois cette même approche pour la France Métropolitaine⁶. Une distinction est réalisée entre les services effectivement échangés et les services échangeables, qui incluent les activités qui peuvent potentiellement faire l'objet de transactions internationales à l'avenir. Compte tenu des données disponibles, les auteurs ont désagrégé les services en 36 secteurs. Pour la moitié des secteurs de services étudiés (18 sur 36), il s'avère qu'aucun flux de commerce n'est enregistré⁷. Le Tableau 1 recense les secteurs échangés et non échangés.

**Tableau 1 : Secteurs de services échangés et non échangés**

– source : Barlet et al. (2008b)

Secteurs échangés		Secteurs non-échangés	
J20	Commerce de gros, intermédiaires	J10	Commerce et réparation automobile
K01	Transports ferroviaires	J30	Commerce de détail, réparations
K03	Transport routier (ou par conduites) de marchandises	K02	Transport routier de voyageurs
K04	Transports par eau	K08	Agences de voyage
K05	Transports aériens	L03	Auxiliaires financiers et d'assurance
K07	Manutention, entreposage, gestion d'infrastructures	M01	Promotion, gestion immobilière
K69	Transport spatial + Organisation du transport de fret	M02	Location immobilière
L01	Intermédiation financière	N23	Administration d'entreprises
L02	Assurance	N24	Publicité et études de marché
N10	Activités de poste et de courrier + Télécommunications	N31	Location sans opérateur
N21	Activités informatiques	N32	Sélection et fourniture de personnel
N22	Services professionnels	N34	Assainissement, voirie et gestion des déchets
N25	Architecture, ingénierie, contrôle	P10	Hôtels et restaurants
N33	Sécurité, nettoyage et services divers aux entreprises	P31	Services personnels
N40	Recherche et développement	Q10	Education
P21	Activités audiovisuelles	Q22	Action sociale
P22	Autres activités récréatives, culturelles et sportives	R10	Administration publique
Q21	Activités relatives à la santé	R20	Activités associatives et extra-territoriales

On retrouve l'hétérogénéité des services avec des taux d'ouverture très variables et assez faibles globalement<sup>8</sup>. Onze des dix-huit secteurs de services échangés affichent une ouverture croissante entre 2000 et 2005 parmi lesquels les télécommunications, la R&D et les assurances.

Parmi les activités de services apparaissant très échangeables, on note certains secteurs de transport de longue distance<sup>9</sup>, de services aux entreprises (activités informatiques, R&D, publicité et études de marché) ou encore les activités d'assurance et audiovisuelles. A l'inverse, les services personnels (blanchisserie, coiffure...), le commerce et la réparation automobile ainsi que les services publics comme l'administration publique, l'action sociale, l'éducation ou encore les activités relatives à la santé apparaissent peu échangeables.

Si 18 secteurs de services sur 36 se classent parmi les secteurs non échangés, ils ne sont plus que six à ne pas pouvoir être considérés comme échangeables : l'administration publique, l'action sociale, le commerce et réparation automobile, le commerce de détail et réparations, les services personnels ainsi que l'éducation. Ces six secteurs représentent un tiers de l'emploi total en France.

## 2\_ L'échange international de services

L'importance du contact personnel et direct entre le prestataire de service et son client a conduit les négociateurs de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à retenir quatre modalités d'internationalisation des services, dans l'accord général sur le commerce de services (AGCS), qu'ils dénomment « modes d'échange de services » : l'échange transfrontalier de services (mode 1), la consommation à l'étranger (mode 2), la présence commerciale (mode 3) et la présence de personnes physiques (mode 4).

**1\_** Lors de l'échange transfrontalier (mode 1), le consommateur reste dans son pays ; le prestataire est dans un autre pays et le service traverse la frontière. L'offre de services s'effectue soit par les moyens de télécommunications (téléphone, fax, télévision, Internet) soit par l'envoi de documents, de disquettes, de cédérom, etc. Sont concernés les transports, les communications, les assurances etc.

**2\_** Pour le tourisme international, les séjours linguistiques, les études et les soins à l'étranger, c'est le consommateur qui se déplace à l'étranger ; il s'agit alors de la consommation à l'étranger (mode 2).

**3\_** La vente sur un marché étranger peut nécessiter une présence commerciale sur le territoire du pays client (mode 3). Une filiale ou une succursale d'une entreprise résidente est alors implantée à l'étranger comme lorsque les services médicaux sont offerts par un hôpital détenu par des propriétaires étrangers ou les services financiers sont proposés par la succursale d'une banque étrangère.

**4\_** Enfin, dans certaines activités, comme les services de conseil en informatique ou l'emploi temporaire de travailleurs de la construction, la vente à l'étranger suppose la présence temporaire d'un résident dans un autre pays pour son compte propre ou pour le compte de son employeur (mode 4 - Eurostat *et al.*, 2002 et OMC, 2006).

4- Concernant les emplois non échangeables, on compte l'éducation, la documentation, la restauration, la santé.

5- Voir pour une analyse synthétique Mouhoud (2008-b).

6- Les auteurs exploitent la base de données CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) comprenant 1 910 550 établissements employant au moins un salarié. La base est ventilée sur 36 248 communes, 94 départements, 21 régions administratives et 341 zones d'emploi. Les données de population du recensement de 1999 et les données de comptabilité nationale (tableau Entrée-Sortie) complètent la base.

7- Dans les secteurs industriels, ce ratio n'est que de 5 sur 70.

8- « Quatre secteurs : transports aériens, transports par eau, organisation du transport de fret et transports spatiaux et architecture, ingénierie, contrôle ont un taux d'ouverture moyen supérieur à la moyenne (tous secteurs confondus) qui est de l'ordre de 30% » (Barlet *et al.*, 2008-b).

9- transports aérien, ferroviaire, fluvial et maritime, organisation du fret et transport spatial.

Les modes 1 et 2 correspondent à la définition usuelle du commerce international de biens. Les statisticiens de l'OMC ont évalué la part de chaque mode d'échange de services à moins de 30 % pour le mode 1, près de 15 % pour le mode 2, plus de 50 % pour le mode 3 et quelques un à deux pour cent pour le mode 4 (www.omc.org, 2006). Pour autant, des études complémentaires attribuent un poids plus important au mode 3, au-delà de 70% (Bensidoun & Ünal-Kesenci, 2007).

A la fin des années 1960, les transports représentaient plus de 40 % des échanges de services devant les voyages (tourisme) et les « autres services » (30 % chacun). En 2005, près de la moitié des échanges concernent les « autres services » (49 %), la part des voyages se maintient à 27 %, tandis que celle des transports chute à 24 % (Bensidoun & Ünal-Kesenci, 2007, d'après les données CEPII-CHELEMBAL). Si la réduction des prix des transports et la baisse du poids moyen des marchandises sont à l'origine de cette évolution, l'amélioration du recensement des « autres services » contribue également à l'explication d'après Lipsey (2006).

Les pays industrialisés dominent les échanges de services et réalisent 81 % des exportations mondiales de services en 2005, contre 68 % de celles de biens (Bensidoun & Ünal-Kesenci, 2007). Les pays industrialisés sont exportateurs nets de services et les PED importateurs nets. Au sein du premier groupe les positions sont contrastées dans la mesure où les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni sont exportateurs nets et l'Allemagne et le Japon importateurs nets. Les exportations et importations de services ne représentent que 5 % de la production de services, tandis que les exportations et importations de biens s'élèvent à plus d'un cinquième de la production de biens (Lipsey, 2006). Le Graphique 11 illustre la spécialisation de trois pays européens.

La position intermédiaire de la France entre le Royaume-Uni serviciel et l'Allemagne manufacturière s'explique principalement par ses performances dans le tourisme. Elle contraste

avec celles des Etats-Unis et du Royaume-Uni dont l'avantage comparatif réside dans l'activité la plus dynamique des « autres services aux entreprises », « brevets et droits de redevances » pour les Etats-Unis et « services financiers » pour le Royaume-Uni.

### 3\_ Les délocalisations et la sous-traitance internationale de services

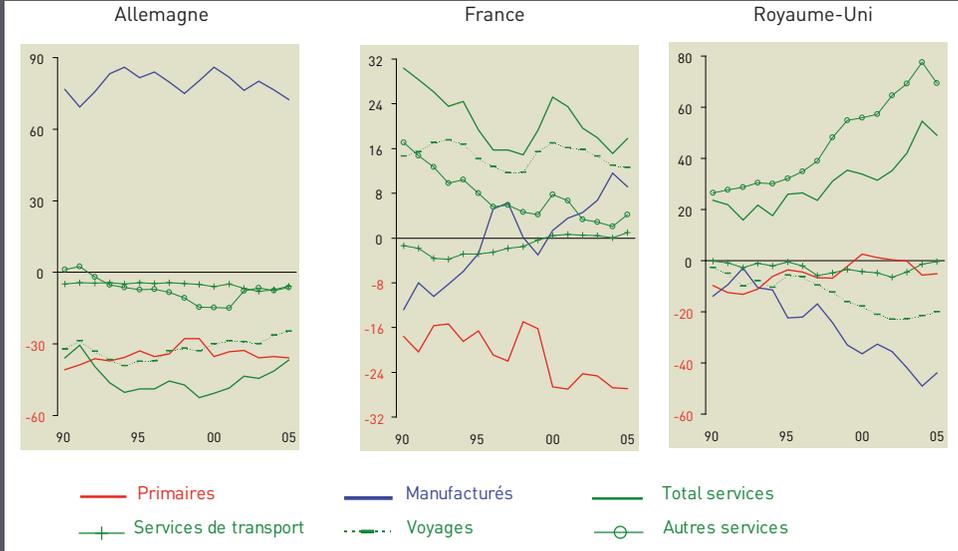
#### Les délocalisations dans les services : une évaluation

Les délocalisations fustigées par le débat public, celles qui recherchent une main d'œuvre à bas prix, demeurent minoritaires en dépit de leur accélération récente<sup>10</sup>. Cette forme de délocalisation passe davantage par la sous-traitance internationale, autrement dit par la délégation à une entreprise étrangère de tâches réalisées auparavant au sein de la firme, et l'importation directe et non par les transferts de capitaux sous forme d'IDE ou de fusions et acquisitions (F&A). Concernant la France, selon l'Insee, le rythme annuel des suppressions d'emplois en France liées aux délocalisations est passé de 13 500 en moyenne par an dont moins de 7 000 vers les pays émergents, entre 1995 et 1999, à 15 000 entre 2000 et 2004. Les délocalisations sont ici entendues au sens strict de transfert de tout ou partie de la production d'un producteur initialement implanté en France. Le développement, la mise en place ou l'acquisition d'une unité de production peuvent être à l'origine de ce déplacement d'activité. La

10- Dans le cas des IDE français, seulement 4 à 5 % correspondent à des délocalisations pour des motifs de coûts salariaux impliquant une réimportation des produits finals sur les marchés d'origine des firmes. Cette part est plus élevée pour l'ensemble de l'Union européenne (8 %), les Etats-Unis (7 %), ou l'Allemagne (20 %) (Mouhoud 2008-a).

**Graphique 11 : Spécialisation contrastée des pays européens dans les services**  
**Contribution au solde commercial des 3 secteurs, en millièmes du commerce total**

- source : Bensidou & Ünal-Kesenci, 2007



délocalisation correspond alors à la baisse de l'emploi et de la production dans un des établissements d'un groupe ou d'une entreprise lorsqu'elle s'accompagne d'une hausse des importations par l'entreprise du ou des biens produits par l'établissement. Depuis 2000, le nombre d'emplois délocalisés augmente légèrement, mais la proportion d'emplois délocalisés vers les pays émergents progresse nettement. Ainsi, la part de la Chine dans les emplois délocalisés vers les pays à bas salaires est passée de 30 % et 48 % entre les périodes 1995 - 1999 et 2000 - 2003, soit de 1 459 à 4 114 emplois par an (Barlet *et al.*, 2008-a).

Jusqu'à récemment, ces phénomènes étaient considérés comme minoritaires et circonscrits à certains secteurs industriels intensifs en travail non qualifié : filière « textile-cuir-habillement », produits de la métallurgie, produits électroniques et électriques. L'idée d'une compensation des emplois détruits à long terme au sein d'un pays renforçait cette perception : la perte d'emplois industriels était compensée par la création d'emplois de services, activités perçues comme non échangeables et donc abritées de la concurrence internationale. Or, en Allemagne, aux Etats-Unis comme en France, des inquiétudes se font jour face à l'extension récente aux services des délocalisations dues à des coûts salariaux plus bas, voire à l'innovation technologique (Mouhoud 2008-a). Ainsi, la part des emplois détruits dans les services informationnels et financiers s'est accrue dans les pays industrialisés. En fait, contrairement aux prédictions de la loi de Werner Sombart, le commerce international ne s'est pas effondré avec la tertiarisation des économies. Les services traditionnellement considérés comme non échangeables font l'objet non seulement d'un commerce croissant mais également d'une délocalisation de leur production dans les pays développés<sup>11</sup>.

Plus généralement, la similarité des logiques de localisation entre les services et l'industrie doit être nuancée. En dépit d'une certaine convergence (le service devient l'occasion de vendre le bien comme l'illustre l'exemple d'IBM, passé de la fabrication d'ordinateur au conseil), la très grande majorité des services reste

conditionnée par la nécessité d'une relation directe entre prestataire et bénéficiaire qui ne montre aucune tendance à se réduire ou à disparaître. En conséquence, malgré l'essor des TIC, toutes les activités de services n'ont pas vocation à être délocalisées dans les pays émergents à bas salaires et/ou à capacités technologiques. Il convient de dépasser l'approche fétichiste des TIC qui considère uniquement la faiblesse des coûts de transaction dans les choix de délocalisation et de segmentation de la chaîne de valeur des activités de services informationnels.

### **La sous-traitance internationale : vers une délocalisation des emplois, des tâches**

Il existe plusieurs études sur les emplois directement délocalisables sous forme de sous-traitance internationale en particulier (*outsourcing, offshoring*). Ainsi, van Welsum et Vickery (2005) ont calculé la part des emplois dans les fonctions de services qui peuvent être directement délocalisés. Ils ont sélectionné les données d'emploi en examinant de manière détaillée les tâches et fonctions de services suivant quatre critères de « délocalisabilité » : l'intensité de l'usage des TIC ; la transférabilité du service à distance à l'aide des TIC (centres d'appel par exemple) ; le degré de codification des connaissances ou savoirs dans les activités de services (brevets, logiciels, ...) ; la non nécessité de relations face à face entre fournisseurs et clients. Le résultat obtenu est qu'environ 20 % des emplois occupés dans de telles fonctions sont potentiellement délocalisables à l'échelle internationale en raison de l'usage intensif des TIC et de l'augmentation du degré d'échangeabilité des services.

De son côté, Blinder (2005) divise les services entre ceux « fournis personnellement » (le serveur qui prend les commandes ou le médecin qui réalise une auscultation) et ceux « fournis impersonnellement » (un employé qui effectue une réservation par téléphone). Il avance le

11 - Les travaux s'accordent sur cet ordre de grandeur de 20 à 25 % du commerce mondial (van Welsum et Reif, 2006).

chiffre de 21 % d'emplois de services potentiellement délocalisables pour les Etats-Unis en 2004. Toutefois, en réponse aux controverses lors de la campagne électorale américaine de 2000 sur les pertes d'emplois liés aux délocalisations observées dans les services, Mankiw et Swagel (2006) considèrent que la sous-traitance internationale est peu susceptible d'avoir engendré une part significative des réductions d'emplois observées lors du ralentissement économique du début des années 2000 aux Etats-Unis. Van Welsum et Reif (2006) estiment que la part des emplois potentiellement délocalisables dans les pays de l'UE à 14 est passée de 17,1 % en 1995 à 19,2 % en 2003. Non seulement la part des emplois délocalisables ne dépasse pas 19 à 20 % dans tous les pays développés mais cette part tend à décliner partout sauf dans l'UE en raison des délocalisations intracommunautaires liées à l'entrée des nouveaux Etats membres.

Ces études s'éloignent des estimations catastrophiques des groupes de consultants comme Forrester Research qui avance le chiffre de 44 % du total de l'emploi. Dans ce type d'études, aucune distinction n'est faite entre les délocalisations qui visent l'accès des marchés étrangers, principale motivation d'implantation à l'étranger des entreprises américaines, et les délocalisations qui visent la production à moindre coût en vue d'une « réimportation » du service final consommé dans le pays d'origine.

Comme pour l'industrie, les emplois perdus par délocalisations peuvent être compensés par des créations dans les mêmes secteurs en raison d'une complémentarité entre segments délocalisés et segments compétitifs conservés dans les pays d'origine des firmes. Mann (2003 et 2004) dévoile que la sous-traitance internationale affecte la composition du travail à l'intérieur d'une activité, y compris en modifiant la composition des qualifications des travailleurs. Elle montre qu'environ 125 000 emplois de programmeurs furent perdus entre 1999 et 2003 aux Etats-Unis, mais 425 000 emplois furent gagnés pour des ingénieurs informatiques plus

qualifiés (généralement mieux payés), des ingénieurs en logiciels et des analystes. Sur la même période, Mann (2004) note que plus de 500 000 emplois de services requérant des « tâches routinières » furent perdus tels que le télémarketing et l'entrée de données – environ le tiers des emplois dans ces occupations en 1999.

D'autres études confirment que ce sont les emplois de faible niveau chez les programmeurs qui sont perdus par les Etats-Unis en faveur de l'Inde. Des tâches de comptabilité ou de maintenance informatique ont également fait l'objet d'une externalisation internationale. Mais des métiers hautement qualifiés sont également concernés : administration des réseaux, programmation et développement de logiciels, ingénierie, design, services juridiques...

Globalement, les estimations les plus sévères font état d'un transfert de 180 000 emplois par an vers les filiales étrangères de multinationales américaines entre 1997 et 2001, soit 0,16 % de l'emploi privé (Mankiw and Swagel, 2006).

## Conclusion

Ainsi, alors qu'en France la moitié des activités de services ne fait pas l'objet d'échanges aujourd'hui, le groupe n'a identifié qu'un sixième de ces activités comme non-échangeables, soit six des trente-six secteurs étudiés ; ces secteurs représentent un tiers de l'emploi total en France métropolitaine. Les autres activités sont échangeables (dix-huit) ou potentiellement échangeables mais non échangées (douze). Si les délocalisations d'activités vers les pays émergents à bas salaires s'observent également dans les services, le phénomène concerne environ un cinquième des activités des services et des emplois de services, soit sensiblement moins que certaines estimations alarmistes. En effet, en dépit des possibilités offertes par les TIC pour délocaliser les services, certaines fonctions restent difficilement délocalisables du fait de l'importance de la relation de service. De plus, nous assistons à une relocalisation de certaines activités de services qui avaient fait l'objet d'une sous-traitance internationale en raison de défauts de fiabilité, de qualité des prestations et/ou de sous-estimation des coûts induits par les délocalisations.

3-

Services et  
compétitivité  
des territoires :  
un bilan

Les effets de la mondialisation sur les services se transmettent aux territoires. Comme pour les biens manufacturés, l'ouverture croissante modifie la compétitivité relative des firmes de services et des territoires. Il en résulte une vulnérabilité croissante ou réduite pour les territoires, selon leur spécialisation en biens et services échangés ou échangeables. Par exemple, certains territoires qui avaient misé sur l'attraction de centres d'appels ou de saisie informatique, de compagnies d'assurance, etc. se sont trouvés en grande difficulté lorsque les firmes concernées ont décidé de délocaliser ces fonctions au Maroc ou en Tunisie. Les services ont un impact sur la compétitivité et sur la vulnérabilité des territoires. Dans ce chapitre, nous analysons successivement ces différents thèmes en commençant par les liens existant entre services et compétitivité des territoires.

## 1\_ Services et compétitivité des territoires

La compétitivité est une notion relativement simple s'agissant de l'analyse des entreprises. On mesure la plus ou moins grande capacité d'une firme à supplanter ses rivales pour une production de biens ou une prestation de services en vue de gagner des parts de marché. Une approche en termes de coûts de production/prix de vente s'accompagne généralement d'une approche plus complète incluant les aspects hors coût/hors prix, c'est-à-dire liés à la qualité et à l'image de marque. Assimiler les « écosystèmes territoriaux » à des firmes individuelles conduit à une vision restreinte de la compétitivité. La compétitivité d'un territoire inclut ses capacités technologiques, son niveau social, la qualité de ses infrastructures, la situation de son marché du travail<sup>12</sup>, son héritage culturel<sup>13</sup>... ; ces éléments bénéficient aux différentes firmes et aux consommateurs qui composent ce territoire. Associer les conditions

sociales, environnementales ou de bien-être à l'explication de la compétitivité territoriale redonne pièce aux performances des services comme facteurs clés de compétitivité. Par quels biais les services contribuent-ils à l'avantage compétitif global d'un territoire ?

### **Les services : une chance pour la compétitivité des territoires**

Les services influencent la capacité d'adaptation et d'innovation des firmes industrielles et tertiaires. En tant qu'activités de réseau, certains services modifient le niveau de compéti-

---

12-Le marché du travail d'une région est un élément fondamental en économie régionale. Il reflète mais définit également la compétitivité régionale.

La démographie influence également l'offre de travail, modifiant les possibilités d'emploi, à la fois en termes quantitatifs et qualitatifs.

13-L'acquis culturel est important comme source directe d'activité économique. Il constitue également un facteur d'attraction en direction généralement des travailleurs hautement qualifiés et des industries spécialisées, jouant ainsi un rôle significatif dans l'économie de la connaissance. Ainsi la culture est très importante pour la compétitivité d'un territoire.

tivité de l'ensemble des fonctions économiques d'un territoire. Les services jouent un rôle dans la compétitivité des territoires à travers cinq mécanismes (Djellal & Gallouj, 2007).

Les services participent à l'innovation et à la modernisation des firmes à travers la diffusion du progrès technique, l'intégration et l'adaptation de nouvelles connaissances, technologies, savoirs et savoir-faire au sein des firmes. Les services constituent des lieux privilégiés de création, diffusion et adaptation des innovations.

Les services apportent des informations stratégiques essentielles et une meilleure connaissance des marchés en direction des firmes (étude de marché, veille stratégique...) mais également des consommateurs (conseils de consommation...).

Les services sont le support du développement spatial des firmes. Un lien direct existe entre le commerce international des biens et le développement des services. De nombreuses activités tertiaires (transport, logistique, finance, assurance...) contribuent à faciliter l'internationalisation des échanges et réduisent la contrainte de proximité des firmes, qu'elles soient industrielles ou elles-mêmes tertiaires. De même, la coordination des firmes multinationales et des transactions internationales dépend de l'efficacité des services. L'attractivité des territoires passe par une offre de services adéquate et performante. Les services deviennent en eux-mêmes un facteur d'attraction d'autres activités économiques, manufacturées comme tertiaires.

Les services contribuent à la réduction des coûts de production et à la croissance de la valeur ajoutée si bien qu'ils sont le « lieu » de l'avantage compétitif des firmes. Beaucoup considèrent que l'élément clé de la compétitivité est la productivité<sup>14</sup>, il faut alors admettre que le rôle des services dans la productivité est aujourd'hui crucial<sup>15</sup>. L'efficacité des secteurs de la communication, des transports, de la distribution... occasionne des réductions de coûts auprès de l'ensemble de l'appareil productif territorial, tout comme elle permet d'accroître

la qualité offerte. Parallèlement, les services concentrent la majorité des innovations ; les sources de valeur ajoutée se déplacent vers des pôles informationnels (activités de recherche, de conception, de marketing...).

Enfin, les services constituent un élément important de l'intégration économique et facilitent la coordination des flux de biens et d'information, activité clé dans un environnement socio-économique de plus en plus complexe.

Les services influent également sur l'environnement, les conditions sociales et culturelles, éléments clés de la compétitivité à long terme. Les innovations environnementales trouvent leurs origines dans les services ; les conditions sociales dépendent directement des politiques publiques et des services collectifs proposés à la population tandis que le dynamisme des activités reliées au tourisme participe à la valorisation des héritages culturels des régions. En influençant directement le niveau de la qualité de vie des habitants d'un territoire, l'offre de services contribue à l'amélioration de sa compétitivité. Outre l'offre de services, sa diversité (variété des services offerts), sa localisation (répartition géographique et accessibilité de cette offre à toute la population) ou sa qualité (pertinence des services présents et compétitivité de ceux-ci) importent.

Les services occupent une place d'autant plus centrale dans la compétitivité des territoires qu'ils deviennent potentiellement délocalisables<sup>16</sup>. Une meilleure compréhension des facteurs de localisation des différents services et de leur degré d'ancrage sur les territoires s'avère donc nécessaire. De quelle manière

14-Cette croissance de la productivité crée plus de valeur ajoutée et est source soit de revenus et donc de demande, d'investissements et d'innovation, soit de temps libre supplémentaire et donc de bien-être. Ces deux éléments contribuent à l'amélioration de la compétitivité.

15-Voir la section La productivité dans les services, page 16.

16-Voir la section 3 du chapitre 2 Les délocalisations et la sous-traitance internationale de services, page 22.

l'hétérogénéité des services se répercute-t-elle sur la compétitivité au sein des territoires ? Certaines régions apparaissent-elles vulnérables du fait de leur spécialisation marquée dans certaines activités tertiaires ? Quelle est la place effective des services dans la compétitivité territoriale ?

## 2\_ Services, commerce international et fragilité des territoires

La compétitivité d'un territoire repose en partie sur son offre de services. La répartition géographique des activités de services dans l'espace économique importe. L'étude de Barlet, Crusson, Dupuch et Puech (2008) a permis de classer les secteurs tertiaires entre échangés, échangeables et non échangeables<sup>17</sup>. Cette étude présente un découpage du territoire en zones d'emploi et propose la méthodologie suivante pour déterminer les territoires vulnérables :

- 1\_ rechercher les services qui s'écartent ou non de la demande qui leur est adressée ;
- 2\_ analyser la répartition de ces services dans l'espace économique français ;
- 3\_ en déduire *in fine* une évaluation de la vulnérabilité des territoires à la mondialisation et à la libéralisation croissante des échanges de services.

Il s'agit donc d'étudier les échanges de services dans leur dimension territoriale : les zones d'emploi soumises à la concurrence internationale dans ces secteurs tertiaires peuvent être répertoriées ainsi que la sensibilité des bassins d'emplois à la mondialisation (Aubert & Sillard, 2005 ; Boulhol & Fontagné, 2006).

### Les services échangés et échangeables sur le territoire français

La part d'activités de services échangés dans les zones d'emploi permet d'apprécier les incidences d'une plus forte ouverture commerciale tertiaire sur le tissu économique local. La Figure 2 identifie les territoires accueillant une part importante d'activités de services échangés, c'est à dire les zones actuellement « exposées » à la concurrence internationale pour chacune des 341 zones d'emploi en France métropolitaine.

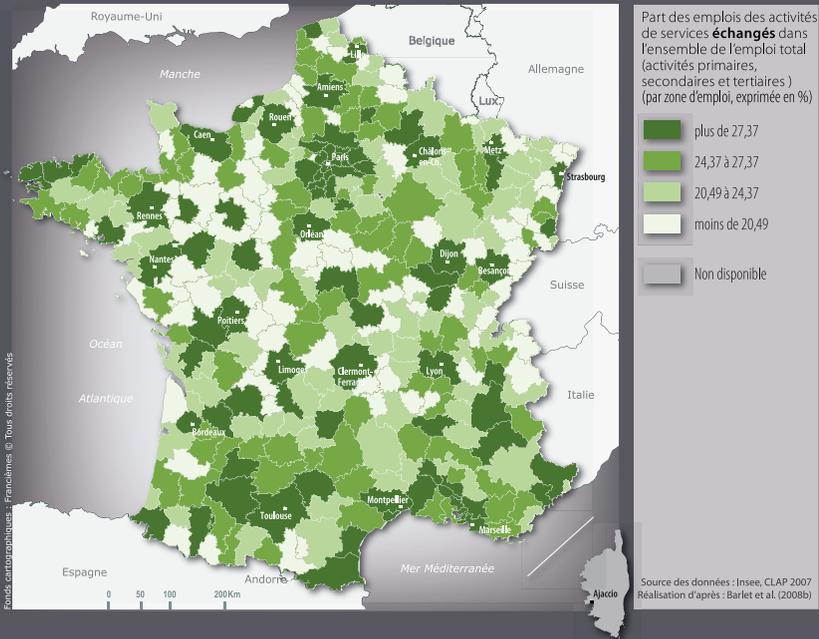
Les services échangés se concentrent très majoritairement en Ile-de-France (huit des neuf premières zones d'emploi). A l'opposé, certains territoires présentent de faibles parts de services échangés comme Yssingaux (12,4 %) et Dompierre-sur-Besbre (12,2 %) en Auvergne, Saint-Claude (12,1 %) en Franche-Comté et Vimeu (11,2 %) en Picardie. Une intensification des services effectivement échangés aurait un impact faible dans ces zones.

La répartition spatiale des services échangeables diffère-t-elle sensiblement de cette première image ? La Figure 3 identifie les zones d'emplois selon le niveau d'échangeabilité des activités de services dans l'emploi total pour chaque zone, soit à partir de la hausse future du nombre de services échangés. Rappelons que 30 secteurs de services sur les 36 étudiés sont identifiés comme échangeables (ils regroupent douze secteurs de services non échangés mais échangeables et dix-huit secteurs de services effectivement échangés).

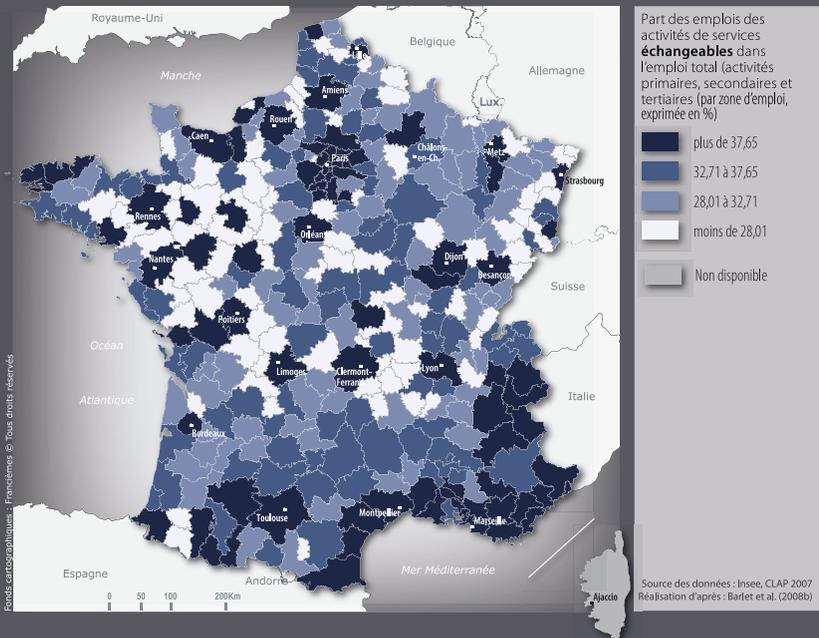
Certains territoires (Île-de-France, PACA, Languedoc-Roussillon...) concentrent une part importante d'activités de services échangeables. À l'inverse, certaines régions en France ne localisent que relativement peu d'activités échangeables : la plupart des zones d'emplois

17-Voir la section La localisation des services et leur échangeabilité, page 19.

**Figure 2 : Part des emplois des activités de services échangés dans l'emploi total (activités primaires, secondaires et tertiaires)<sup>18</sup>**



**Figure 3 : Part des emplois des activités de services échangeables dans l'emploi total (activités primaires, secondaires et tertiaires)**



dans l'Est, au sud de la Basse-Normandie et au nord des Pays de la Loire ou encore de différents territoires dans la région Centre. Au final, les cartographies françaises des activités de services échangeables et échangés restent relativement proches.

Les douze secteurs échangeables mais non encore échangés effectivement<sup>19</sup> représentent 10,9 % de l'emploi total sur l'ensemble du territoire. Or, six territoires comptent plus de 20 % d'emplois dans ces secteurs : Tarentaise (32 %) ; Briançon (27,9 %) ; Lourdes (26,8 %) ; Paris (22,9 %) ; Menton (22,9 %) et Fréjus - Saint-Raphaël (21,8 %). Si les 30 secteurs étaient effectivement échangés, la part des emplois concurrencés par le commerce international deviendrait importante dans ces zones.

### **La vulnérabilité des territoires face à l'intensification de l'ouverture internationale des services**

La compétitivité internationale des activités échangeables participe au dynamisme des territoires et réduit leur vulnérabilité. Dix secteurs

de services contribuent positivement au solde commercial, soit 16,5 % de l'emploi en France. Or, quatre zones d'emploi, parmi lesquelles trois sont situées en Ile-de-France, comptent plus d'un quart de leurs emplois dans ces secteurs : Roissy-en-France (54,1 %), Nice (39,4 %), Lagny-sur-Marne (32,2 %) et Dourdan (29,7 %). 23 zones d'emploi comptent plus de 20 % de leurs emplois dans ces secteurs (huit en Ile-de-France, trois en région PACA, deux en Bretagne et deux en Midi-Pyrénées). L'échangeabilité croissante des services représenterait a priori un atout pour ces territoires.

Parallèlement, huit secteurs contribuent négativement au solde commercial, soit 14,8 % de l'emploi sur l'ensemble du territoire. Neuf zones d'emploi, dont six en Ile-de-France comptent plus de 20 % de leurs emplois dans ces huit secteurs. Plus d'un quart des emplois figurent dans ces secteurs pour quatre zones d'emploi : Nanterre (27,8 %), Orsay (27,1 %), Boulogne-Billancourt (25,9 %), Sud-Deux-Sèvres (25,6 %). A nouveau, l'Ile-de-France apparaît sur-représentée dans les secteurs de services effectivement échangés, trois zones d'emploi apparaissent même dans le haut du classement pour les deux tableaux : Orsay, Vitry-sur-Seine et Paris.

En se référant au taux de croissance moyen des exportations, l'Ile-de-France apparaît comme la région qui bénéficierait le plus de l'ouverture accrue des services ; les services dont les exportations connaissent une forte croissance y sont concentrés<sup>21</sup>. A l'inverse, les activités ter-

18- Le ratio indique la part des activités de services échangés dans l'ensemble des emplois en France.

Ainsi, dans les territoires en blanc, les activités de services échangés y représentent moins de 20,49 % des emplois, contre plus de 27,37 % dans les territoires les plus foncés.

19- Activités associatives et extra-territoriales ; Administration d'entreprises ; Agences de voyage ; Assainissement, voirie et gestion des déchets ; Auxiliaires financiers et d'assurance ; Hôtels et restaurants ; Location immobilière ; Location sans opérateur ; Promotion, gestion immobilière ; Publicité et études de marché ; Sélection et fourniture de personnel ; Transport routier de voyageurs.

20- Le ratio indique la part des activités de services échangeables dans l'ensemble des emplois en France. Ainsi, dans les territoires en blanc, les activités de services échangeables y représentent moins de 28,01 % des emplois, contre plus de 37,65 % dans les territoires les plus foncés.

21- Les zones d'emploi concentrant les secteurs avec les plus fortes hausses du taux d'exportation sont : Vitry-sur-Seine (26,9 %), Orsay (26,8 %), Boulogne-Billancourt (25,1 %), Lannion, (21,5 %), Lannemezan (21,1 %), Nancy (20,9 %) et Étampes (20,7 %).

tiaires enregistrant les plus fortes baisses du taux d'exportation sont concentrées en Bourgogne, en PACA et à nouveau en Ile-de-France<sup>22</sup>.

Toutefois, si une région est très spécialisée, un choc sectoriel la rend soit plus fragile, plus vulnérable, soit plus dynamique si elle présente des performances lui permettant d'être attractive (Barlet *et al.*, 2008-b, p.35). Si une zone est diversifiée en revanche, les chocs négatifs asymétriques sont atténués car ils peuvent être compensés au niveau intersectoriel par des activités plus dynamiques.

En élargissant l'étude aux services potentiellement échangeables, trois principaux résultats sont obtenus. En premier lieu, les secteurs identifiés comme échangeables privilégient les zones urbaines. Plus la densité de population dans une zone d'emploi est importante, plus la part des activités de services échangeables est élevée (tendance croissante sur la Figure 4 avec les exemples de Paris, Boulogne-Billancourt, Vitry-sur-Seine, Nanterre, Nice, Briançon, Lagny-sur-Marne ou Orsay). A l'opposé, Dompierre-sur-Besbre, Le Vimeu, Béthune-Bruay, Yssingaux ou Poissy par exemple, connaissent une sous-représentation des services échangeables étant donnée leur densité d'habitants. Par conséquent, si les échanges de services s'intensifient ou si les services identifiés comme échangeables deviennent effectivement échangés, les zones d'emploi les plus concernées seront les zones urbanisées.

En second lieu, les zones d'emploi localisant aujourd'hui le plus d'activités de services échangés seront généralement les plus exposées si les services échangeables deviennent échangés.

Les zones d'emploi sont différenciées selon les parts de l'emploi dans les activités de services échangeables d'une part et échangés d'autre part (Figure 5). Il existe une forte corrélation entre les positions des zones d'emploi dans les deux classements services échangés/services échangeables : les zones les plus ouvertes aujourd'hui à l'échange international de services seront aussi les plus exposées si les services échangeables deviennent échangés<sup>23</sup>. Seuls quelques territoires vont connaître de fortes modifications de leur degré d'ouverture aux échanges internationaux si les services échangeables deviennent échangés : en Tarentaise, à Lourdes, à Menton, dans la Maurienne, à Fréjus - Saint Raphaël et à Briançon, une proportion importante des emplois appartiendrait à des secteurs ouverts au commerce international.

En dernier lieu, la présence de services échangeables peut se traduire par une fragilisation ou au contraire une opportunité selon les caractéristiques des territoires (Figure 6). Les auteurs distinguent cinq profils de zones d'emploi<sup>24</sup>.

22- Ces résultats sont fortement dépendants de l'évolution des cours de l'énergie qui ont fortement pénalisé les secteurs du transport ainsi que le commerce.

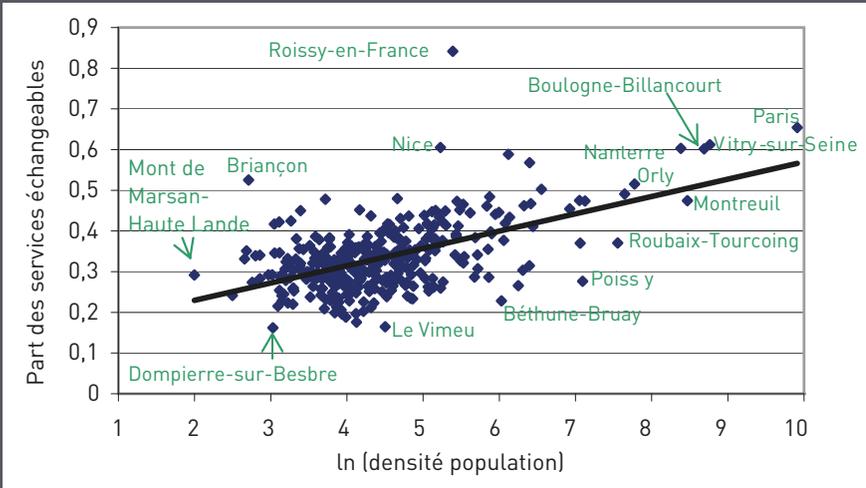
Les zones d'emploi les plus exposées sont Roissy-en-France (54,9 %), Nice (32,2 %), Châteaurenard (22,2 %), Orly (18,9 %), Joigny (18,5 %), Vitry-sur-Seine (18,3 %), Orsay (18 %), Saint-Denis (17,1 %), Etang-de-Berre (16,2 %), Beaune (15,9 %), Marmande-Casteljaloux (12,5 %), Villeneuve-sur-Lot-Fumel (12 %), Agen (11,5 %), Auch (10,4 %), Montauban (9,7 %) et Toulouse (9,7 %).

23- Cela ne signifie pas toutefois que l'impact sera homogène pour les territoires car les secteurs de services non échangés mais échangeables n'ont pas tous les mêmes caractéristiques (en termes de dynamique du marché du travail par exemple).

24- Ces profils sont obtenus à partir d'un écart significatif à la moyenne nationale des deux variables suivantes : le niveau de spécialisation de la zone et la proportion de l'emploi total dans les secteurs de services échangeables accueillis.

**Figure 4 : Relation entre la part des activités de services échangeables et la densité d'habitants dans les zones d'emploi en France métropolitaine**

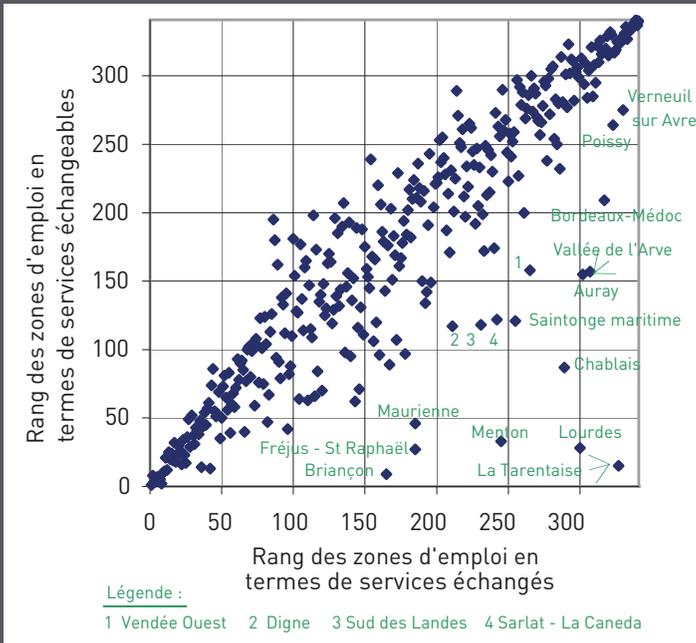
- Source : Barlet et al. (2008-b)



Note : La densité de population est calculée en log népérien par km<sup>2</sup>.

**Figure 5 : Rangs des zones d'emploi selon leurs poids représentatifs en termes d'activités de services échangés et échangeables**

- Source : Barlet et al. (2008-b)



32 zones associent une spécialisation et une proportion d'emplois échangeables significativement supérieures à la moyenne nationale (couleur violette). Ces territoires sont relativement « exposés » à une intensification internationale des échanges de services. Les performances futures de ces zones dépendent notamment de leur compétitivité dans les douze activités de services devenues échangeables et du dynamisme du tissu économique local. Il est donc difficile de savoir si l'exposition sera favorable ou non localement<sup>25</sup>.

121 zones présentent une spécialisation significativement supérieure à la moyenne et une faible proportion d'emplois dans les services échangeables (zones orangées). Plusieurs de ces zones sont fortement dépendantes d'activités industrielles et ont subi une désindustrialisation marquée entre 1998 et 2005. Le risque est alors de cumuler une double dynamique négative, les pertes d'emplois industriels étant difficilement compensées en raison de la faiblesse relative des secteurs d'activités de services. Ces fragilités ne proviennent pas néanmoins des activités tertiaires échangeables.

98 zones présentent une spécialisation significativement plus faible et une proportion d'emplois échangeables significativement supérieure à la moyenne nationale (couleur vert foncé). A dominante urbaine, villes moyennes à grandes ou zones autour de Paris, ces agglomérations sont généralement dotées d'une large gamme de services.

25- Parmi ces territoires, citons Roissy-en-France où l'aéroport Charles de Gaulle attire nombre d'activités mais où des changements liés à la problématique énergie-climat pourraient survenir. De même, la zone d'emploi d'Orsay a perdu nombre d'emplois ces dernières années, y compris tertiaires. Cependant, d'autres activités de services y sont bien implantées et présentent de bonnes performances comme la R&D qui s'appuie sur un pôle d'enseignement supérieur et de recherche.

30 zones associent une spécialisation et une proportion d'emplois échangeables significativement inférieure à la moyenne nationale (couleur vert clair). Ces territoires s'écartent peu de la moyenne et ne seront pas particulièrement confrontés dans l'ensemble à des évolutions majeures de leur tissu économique suite aux échanges internationaux de services. En revanche, les évolutions à venir dans les autres grands secteurs, industriels notamment, pourraient avoir des répercussions plus sérieuses.

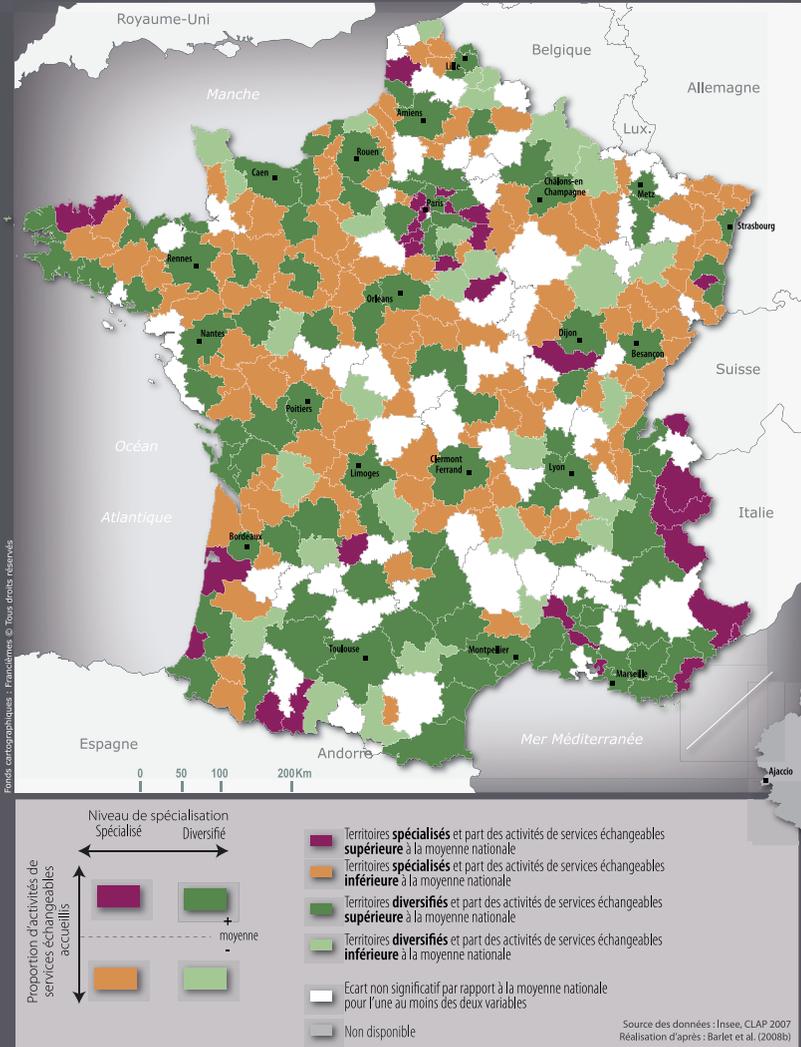
Pour 60 zones (en blanc), l'une ou l'autre variable ne s'écarte pas significativement de la moyenne nationale.

La spécialisation des territoires diffère en termes de services. Certains vont se révéler encore plus fragilisés à l'avenir suite à l'ouverture croissante des services. Désormais, les créations d'emplois ont lieu dans le tertiaire. Or, si un nombre croissant de services devient échangeable, les politiques publiques devront répondre à des défis qui intègrent une plus grande contrainte extérieure. Il ne s'agit pas d'adopter une politique défensive mais au contraire de mobiliser des stratégies offensives pour pérenniser et approfondir les atouts des territoires.

### Conclusion

La tertiarisation de l'économie et la progressive implication des services au contexte de la mondialisation ont contribué à accentuer le rôle des services dans la compétitivité des territoires. Une faible compétitivité associée à une grande part de services échangeables, mais non encore échangés, peut constituer une préoccupation pour des territoires alors très vulnérables. Dans un contexte d'ouverture croissante et d'exacerbation de la concurrence internationale dans les activités de services, leur prise en compte dans les politiques publiques d'aménagement des territoires est devenue une nécessité.

Figure 6 : Zones d'emploi selon deux variables : leur niveau de spécialisation et leur proportion d'activités de services échangeables accueillis



4-

Les grands  
secteurs  
de services :  
des logiques  
de localisation  
différenciées  
selon les  
activités

Les classifications traditionnelles des services s'effectuent selon deux critères : la nature du destinataire de la prestation d'une part (services aux entreprises/services aux ménages) et la nature de la transaction d'autre part (services marchands/non marchands). Dans quelle mesure ces classifications permettent-elles d'analyser avec précision l'impact des services sur la compétitivité des territoires ? L'objectif de ce chapitre est d'apprécier la pertinence de ces classifications par rapport à la problématique de l'attractivité des territoires et de leurs dynamiques de développement. Quelles sont donc les caractéristiques et les déterminants de la localisation sur les territoires français des trois catégories usuelles que sont les services marchands aux entreprises, les services privés aux ménages et les services non marchands ?

## 1\_ Les services marchands aux entreprises

Entrent dans la catégorie des services marchands aux entreprises, les services financiers et d'assurance, les conseils aux entreprises, la R&D, les services logistiques... Afin de comprendre leurs déterminants de localisation, un constat de la répartition de ce type de services sur les territoires est proposé. Une analyse comparée de la répartition géographique des activités de R&D et des services logistiques illustrera l'hétérogénéité des services aux entreprises quant à leurs déterminants de localisation.

### **La répartition géographique des services marchands aux entreprises**

Certaines régions émergent positivement (Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées...) tandis que d'autres se situent en retrait (Limousin, Poitou-Charentes, Corse, Champagne-Ardenne). En valeur, la sur-représentation de l'Ile-de-France est explicite, cette région concentrant une grande partie de ces activités (Figure 7, p.43). Cette première vision est complétée par une distinction de différentes activités tertiaires aux entreprises.

La répartition sur le territoire entre les régions françaises des activités financières et immobilières est plus dispersée que celle de l'ensemble des services aux entreprises, s'étendant de 15,4 % (Champagne-Ardenne) à 23,4 % (Ile-de-France) contre un intervalle de 10,1 % (Limousin) à 24,3 % (Ile-de-France) pour l'ensemble des services marchands aux entreprises

(Figure 8). Cette hétérogénéité des logiques de localisation est confirmée par la comparaison de la localisation de la R&D et des services logistiques qui composent cette catégorie.

La logistique constitue un maillon indispensable de la création de valeur économique. La répartition géographique des services logistiques est relativement homogène même si le poids de l'Ile-de-France ressort à nouveau. Les Pays de la Loire, la Haute-Normandie ou la région PACA bénéficient d'activités portuaires d'importance. Le Nord-Pas-de-Calais et la région Rhône-Alpes occupent des positions idéales dans les axes logistiques européens, respectivement vers la Grande-Bretagne et le Benelux et vers la Suisse, l'Italie et le sud de l'Allemagne. Ces deux régions appartiennent à la dorsale Nord-Sud qui représentait 60 % des nouvelles implantations logistiques en 2005 réparties sur les régions Nord, Ile-de-France, Rhône-Alpes et autour de Marseille<sup>26</sup>. Enfin, la Picardie et la Champagne-Ardenne bénéficient de leur proximité avec l'Ile-de-France et de leur orientation vers le centre économique européen. A l'inverse, l'Auvergne, la Basse-Normandie, la Bretagne et le Limousin affi-

chent une faible spécialisation dans les services logistiques. En conclusion, les services logistiques, comme les activités financières ou immobilières, présentent une répartition géographique plus uniforme que la moyenne des services aux entreprises.

Les activités de R&D sont géographiquement beaucoup plus concentrées que les autres activités économiques. Dans le secteur de la R&D privée, le poids de l'Ile-de-France atteint toujours 45 % en 2005. La Figure 9 (p.44) illustre cette concentration qui n'existe pas avec cette ampleur dans les autres pays européens.

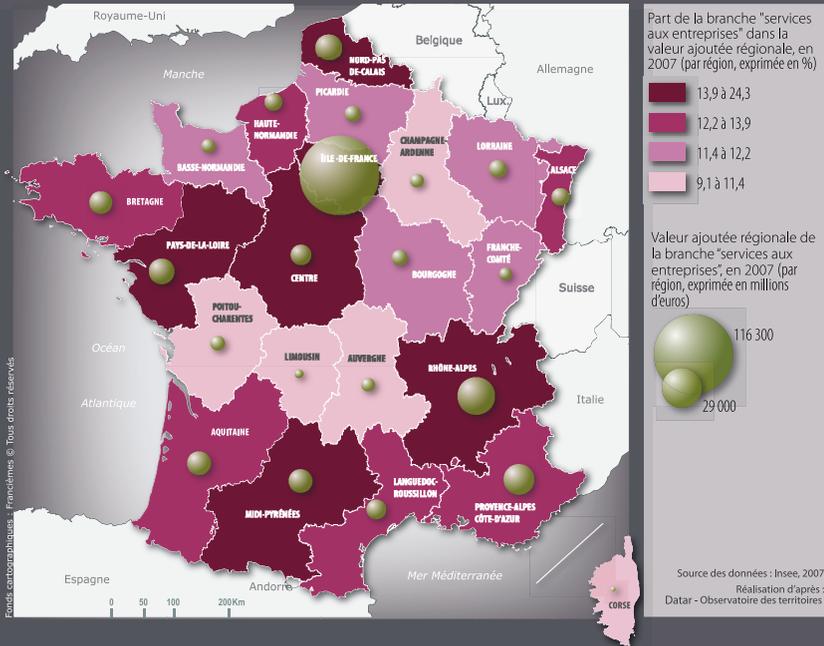
Une analyse au niveau des zones d'emploi françaises montre que la concentration des fonctions de recherche est effective au niveau des grands centres urbains et se démarque nettement de la répartition des postes d'ouvriers (Figure 10, p.44). Outre Paris, seules les zones d'emploi de Lyon, Grenoble, Toulouse, Marseille, Nantes, Rennes, Bordeaux, Lille et Strasbourg se distinguent<sup>27</sup>.

Les services marchands aux entreprises englobent donc des activités dont la répartition spatiale sur le territoire français est très différente. Alors que les activités de R&D se concentrent nettement au sein des grandes agglomérations avec un poids prépondérant de la région parisienne, les activités financières, immobilières ou les activités logistiques offrent l'image d'implantations relativement dispersées. Ces différences coïncident en fait avec des critères de localisation différents entre les services aux entreprises.

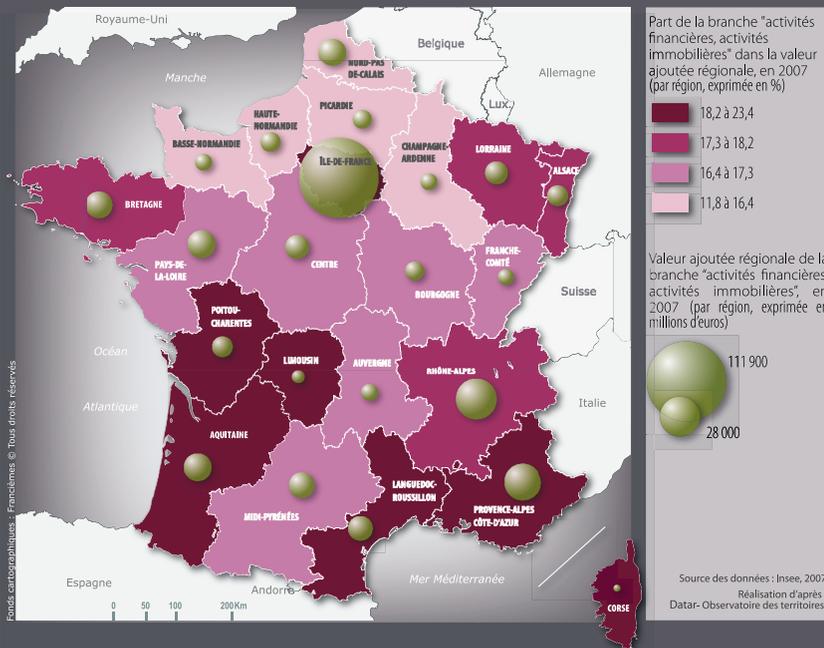
26- Le Nord-Pas-de-Calais, avec le succès de la plate-forme Delta 3, conforte sa vocation de carrefour logistique d'Europe du Nord. L'Ile-de-France représente 30 à 40 % des consommateurs français et domine largement le paysage logistique avec près de la moitié des commercialisations d'entrepôts en France (662 000 m<sup>2</sup> en 2005) et le quart du parc immobilier logistique français (70 % du PIB européen est généré à moins de 6 heures de camion autour de Paris). La région Rhône-Alpes représente un parc d'entrepôts logistiques d'environ 2,9 millions de m<sup>2</sup> (9 % environ du parc français) avec des tarifs parmi les moins chers d'Europe. L'ouest des Bouches-du-Rhône, première zone portuaire de France et d'Europe du Sud et premier département multi-modal (aéroport Marseille-Provence, ports de Fos-sur-Mer (Distriport) et de Marseille (Distrimar), infrastructures fluvio-maritimes...), bénéficie de sa position géographique privilégiée et d'une offre foncière attractive.

27- La source DADS comptabilise les postes dans le secteur privé, les collectivités territoriales et la fonction publique.

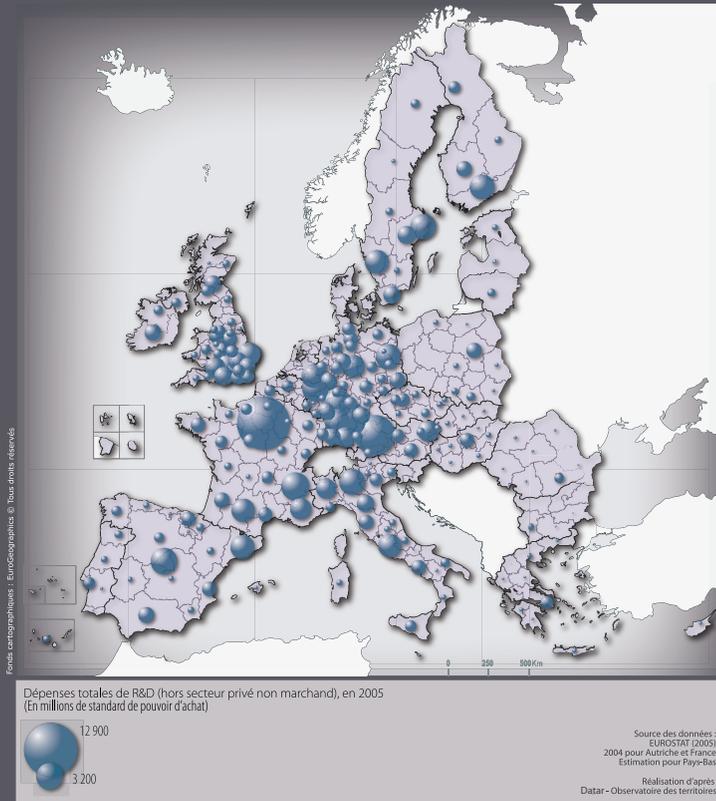
**Figure 7 : Part de la branche « services aux entreprises » dans la valeur ajoutée régionale – 2007**



**Figure 8 : Part de la branche « activités financières et activités immobilières » dans les régions – 2007**



**Figure 9 : Dépenses totales de R&D – comparaison des régions européennes – 2005**



**Figure 10 : Répartition des emplois d'ingénieurs en France en 2005**

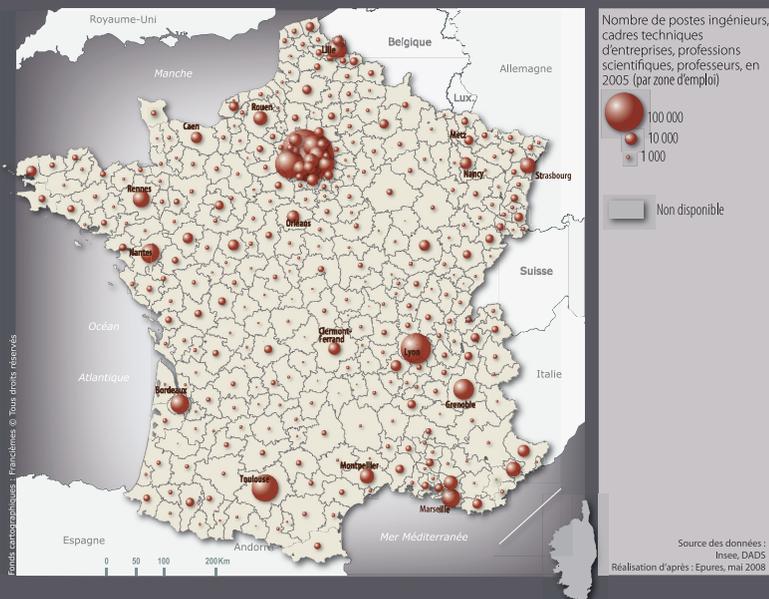
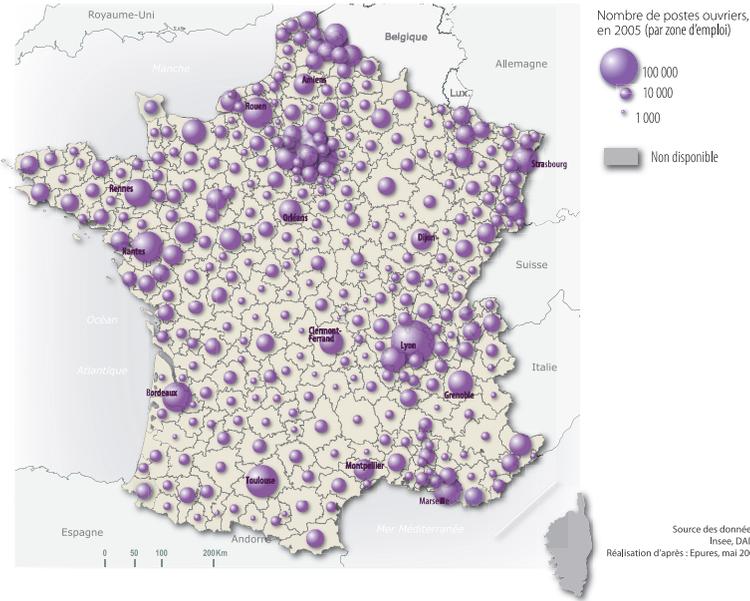


Figure 10 : Répartition des emplois d'ouvriers en France en 2005



## Des déterminants de la localisation différents

### Les critères de localisation de la R&D

Dans la R&D, la proximité géographique entre acteurs favorise le développement de la majorité des activités d'innovation<sup>28</sup>. Les externalités technologiques<sup>29</sup>, fondées sur la proximité géographique, sont un facteur d'agglomération déterminant pour la R&D. Le potentiel de recherche local (scientifique, notamment universitaire) déjà existant est un facteur clé de l'attractivité des activités d'innovation. Les pôles d'enseignement supérieur et de recherche et le développement d'infrastructures scientifiques et techniques constituent des facteurs d'attractivité pour toutes les activités d'innovation. Cette contrainte de voisinage explique la concentration géographique des activités d'innovation et permet la diffusion de connaissances. La proximité s'articule également au niveau institution-

nel pour renforcer les dynamiques territoriales d'innovation. Au-delà de la proximité entre les seuls producteurs de connaissances, la capacité des acteurs à intégrer des réseaux de relation leur permettant d'accéder à de nouveaux potentiels de savoirs importe. La diffusion de connaissances résulte de processus intentionnels et de stratégies d'acteurs locaux comme des entreprises. Parallèlement, la contrainte de proximité ne joue pas de la même manière pour la partie *recherche* et pour la partie *développement*. La proximité est un critère primordial pour le déploiement de la recherche et bien moindre pour le développement des produits. Il en résulte un ancrage sur le territoire plus important pour la recherche que pour le développement.

En outre, le niveau de formation et de qualification de la main d'œuvre sur le territoire peut également expliquer la concentration de la R&D. La présence d'une main d'œuvre qualifiée voire très qualifiée sur la zone d'emploi favorise le maintien des activités d'innovation sur le territoire. A défaut, il est indispensable de parvenir à attirer cette main d'œuvre. La recherche d'externalités et la proximité (qu'elle s'oriente vers le client ou vis-à-vis de la main d'œuvre qualifiée et des autres centres

28- Jaffe (1989), Feldman (1994) et Anselin, Varga et Acs (1997) pour les Etats-Unis ; Autant-Bernard (2000) pour la France.

29- C'est-à-dire les synergies en matière d'innovation et de personnel de recherche et d'ingénieurs de pointe. Voir aussi Lallement, Mouhoud, Paillard, (2007).

de recherche) sont donc des critères primordiaux dans les choix de localisation de la R&D. La concomitance de ces critères renforce l'attractivité d'un territoire pour ces activités dont la localisation se révèle « ancrée » géographiquement.

### Les critères d'implantation des plates-formes logistiques

Si les critères de proximité et d'externalités importent dans les services logistiques, la localisation des plates-formes dépend surtout de la nature des opérations qui y sont menées : la localisation des sources d'approvisionnement pour une plate-forme d'approvisionnement, l'éloignement avec le client final pour une plate-forme de distribution. Un premier arbitrage intervient donc entre différents niveaux d'implantation<sup>30</sup>.

Au niveau international, la logistique spécialisée dans les produits import/export s'installe à proximité des grands lieux d'arrivée de fret (ports, aéroport). Les plates-formes logistiques pour lesquelles la stratégie est centralisée ont une localisation plutôt nationale autour d'un ou deux entrepôts pour l'ensemble du territoire. Les firmes spécialisées dans des produits de moyenne à forte consommation avec un nombre plus conséquent de plates-formes sur le territoire national se localisent plutôt à une échelle inter-régionale. Les plates-formes reliées au commerce de gros et de distribution se localisent à un niveau infra-régional à l'intérieur des régions pour des raisons de proximité avec la demande locale. A l'intérieur des villes et des quartiers, au niveau local, on trouve la logistique « industrielle » liée aux flux amont (approvisionnement) et aval (livraisons) autour des sites de production. Compte tenu de l'implication du pôle logistique dans le processus de production, le niveau local est déterminant pour un territoire : la fermeture d'un site de production occasionne quelquefois celle d'un pôle logistique et inversement, les services logistiques induisent une pérennisation d'activités connexes.

Le rayonnement géographique de la plate-forme revêt donc une importance non négligeable. Mais comptent aussi les caractéris-

tiques fonctionnelles du site (possibilité d'extension future, disponibilité foncière, accueil des collectivités territoriales, accessibilité effective aux grands réseaux de transport), ses caractéristiques économiques (coût du foncier, taxe professionnelle et subventions publiques éventuelles), les qualités urbanistiques (équipements, superficie des terrains, contraintes géographiques, environnement) et la qualité et la disponibilité de la main d'œuvre (fiabilité, rémunération, formation et qualification). Cette dernière variable s'avère de plus en plus discriminante et stratégique pour les acteurs, notamment en regard des difficultés dans de grandes métropoles comme l'Île-de-France.

Récemment, les acteurs tels que les chargeurs se concentrent géographiquement tout en s'internationalisant<sup>31</sup>. En outre, l'offre logistique se modifie et devient de plus en plus qualitative. Le développement durable est désormais directement intégré comme facteur commercial. De plus, les nouveaux modes de consommation (ventes en ligne) ont favorisé l'émergence de nouveaux acteurs (20 % de ces nouveaux acteurs sont des distributeurs Internet) et l'éloignement des centres-villes devant l'intensification des besoins de surface.

Ces éléments encouragent le développement des projets logistiques immobiliers hors de la traditionnelle dorsale nord-sud avec une régionalisation près des centres de consommation. Deux critères dominants ressortent notamment : le besoin de ressources spécifiques d'une part (disponibilités foncières, main d'œuvre spécialisée de plus en plus rare dans ce secteur) et la recherche d'externalités d'autre part mettant en relation d'autres entreprises de logistiques, mais aussi des acteurs en amont et en aval de la plate-forme logistique. Parallèlement, bien

30-Centrecore, 2006.

31-Par exemple les flux de produits marchands, notamment en provenance d'Asie, sont déversés dans les différents ports d'Europe du Nord, modifiant les courants routiers, fluviaux et ferrés et les implantations logistiques françaises.

que la proximité des clients soit un critère de localisation significatif, il reste secondaire par rapport aux critères d'accès aux ressources et de la recherche d'externalités d'agglomération.

Si les critères de recherche d'externalités ou de besoins de ressources sont essentiels, les activités de R&D, très concentrées, se distinguent par une contrainte de proximité très prononcée alors que les services logistiques, à l'épicentre de la mondialisation actuelle, se caractérisent par une échelle territoriale de choix d'implantation généralement plus réduite pouvant aller jusqu'au niveau infra-régional. De fait, les rapports avec les territoires des services marchands aux entreprises peuvent être particulièrement différents si bien que cette catégorie de services correspond à un regroupement inadapté à une analyse suffisamment détaillée de la localisation. Qu'en est-il des services marchands aux ménages ?

## 2\_ Les services marchands aux ménages

L'implantation des services aux ménages obéit de prime abord à des considérations d'ordre résidentiel. On parle ainsi souvent de « services résidentiels », c'est à dire de services destinés aux ménages sur une aire de marché donnée<sup>32</sup>. C'est le lieu où sont consommés les services qui prévaut, que les ménages soient résidents permanents ou temporaires, que l'origine des revenus qu'ils y consacrent soit locale ou non. On suppose généralement que la répartition spatiale de ces services suit étroitement celle de la population dans la mesure où la co-présence du prestataire et du client est le plus souvent nécessaire (sous peine d'un coût de transport très élevé) et où les économies d'échelle sont plus limitées que dans le cas des activités industrielles (ce qui limite l'avantage à la concentration des unités de production). Mais la dispersion des activités n'est pas effective pour tous les services aux ménages. Le commerce et le tourisme ne suivent pas ces logiques.

### L'évolution de la géographie du commerce

Le développement des grandes surfaces a entraîné une transformation importante de la géographie française du commerce se traduisant par une moindre présence des commerces en centre-ville<sup>33</sup>. En 2005, 1,2 millions de salariés travaillaient dans le secteur du commerce, soit une augmentation de 27 % en dix ans tandis que la taille moyenne des établissements est passée de 4,7 à 5,5 salariés. Au sein des aires urbaines, le commerce se concentre dans les pôles urbains (73,2 % du nombre total d'établissements et 78,1 % de l'emploi national). A l'inverse, les couronnes périurbaines ne représentent que 8 % environ de l'appareil commercial national.

La progression de l'emploi commercial est supérieure à la croissance démographique. Elle est l'œuvre, principalement, de l'accroissement des structures existantes. Ces résultats masquent cependant une importante hétérogénéité des évolutions, tant sur le plan géographique que sectoriel. On assiste ainsi, à l'intérieur des pôles urbains, à une croissance de l'emprise des banlieues au détriment des villes centres dont la part dans l'emploi commercial recule de plus de trois points. Des variations sont également à noter selon la taille des aires urbaines ; la densité commerciale progresse plus rapidement dans les aires urbaines de moins de 200 000 habitants. Au final, ces éléments illustrent un phénomène de déconcentration de l'appareil commercial visible à plusieurs niveaux géographique (CREDOC, 2008 - Figure 11, p.49).

32-La notion de services résidentiels est néanmoins plus large que celle des services marchands aux ménages. Elle inclut les services administratifs soit environ 12% des services résidentiels (CESAER & CEMAGREF, 2008). Pour autant, le terme de services résidentiels est employé dans cette section afin de souligner l'importance du caractère résidentiel pour l'analyse des territoires. La question des services non marchands sera traitée spécifiquement dans la section suivante.

33- Ces évolutions ont pu être infléchies par le renforcement du dispositif réglementaire (loi Raffarin, Loi de Modernisation de l'Economie...), les nouveaux comportements des consommateurs (regain d'intérêt pour le commerce de proximité, développement de la vente à distance), sans oublier les stratégies de développement des distributeurs.

L'appareil commercial se redéploie des zones où il est le plus développé vers celles où il est le moins présent et ce à chaque échelle géographique. Trois mouvements s'opèrent :

Des villes centres vers les banlieues : la saturation de l'espace commercial dans la ville centre a conduit au développement de grands pôles commerciaux dans la banlieue proche. Ainsi le poids de l'appareil commercial de la ville centre s'est contracté au profit de la banlieue des pôles urbains.

Des pôles urbains vers les couronnes périurbaines : au sein des aires urbaines, on assiste à un mouvement de déconcentration de l'appareil commercial du pôle urbain vers la couronne périurbaine.

Des pôles urbains des aires urbaines vers les espaces à dominante rurale : le poids de l'emploi national dans les aires urbaines a quelque peu reculé sur les dernières années.

Ce processus de débordement peut s'interpréter comme la manifestation du souci de distributeurs, toujours avides de croissance, de préempter les implantations à potentiel avant les concurrents. Il témoigne également de l'importance de la proximité des clients dans un contexte de durcissement de la concurrence.

Le classement des aires urbaines suivant l'importance de leurs pôles commerciaux permet de visualiser la géographie française du commerce (CREDOC, 2008 - Figure 12).

40 *pôles commerciaux régionaux* dits de niveau 1 ont ainsi été identifiés en 2005 parmi les aires urbaines françaises (41 en 1995) ainsi que 55 pôles commerciaux départementaux qualifiés de niveau 2 (51 en 1995)<sup>34</sup>. Les pôles de niveau 1 occupent une part prépondérante de l'emploi commercial (51 %). Cette part se contracte néanmoins au cours de la période, alors que la

part des pôles de niveau 2 progresse de manière visible (12,5 % en 2005 contre 11,5 % en 1995). Cette typologie confirme le diagnostic de déconcentration précédent : la progression de la densité commerciale est plus importante dans les aires urbaines qui ne constituent pas des pôles commerciaux, ainsi que dans les pôles départementaux.

Cette géographie du commerce possède-t-elle quelques points communs avec celle du tourisme, autre grand secteur des services aux ménages ?

### **Le tourisme : entre agglomération et dispersion**

Le tourisme est constitué d'un ensemble d'activités dissociées sur un plan statistique. Après recoupement, l'étude du CESAER et du CEMAGREF (2008)<sup>35</sup> estime à 1,5 millions le nombre d'emplois touristiques en France<sup>36</sup>. Selon l'Insee (2005), cinq régions françaises ont concentré 53% de la consommation touristique en 2004. L'Île-de-France arrive en tête avec 15,1 %, viennent ensuite les régions des principales destinations de sport d'hiver et de tourisme littoral<sup>37</sup>, ce que confirme l'analyse des nuitées dans les hôtels et campings (Le Garrec, 2008).

34- Les « pôles commerciaux » correspondent aux aires urbaines présentant les deux propriétés suivantes :

(1) emploi commercial supérieur ou égal au double de l'emploi moyen des aires urbaines voisines ;  
 (2) pas d'aire urbaine voisine employant plus du double des effectifs commerciaux salariés de cette aire urbaine.

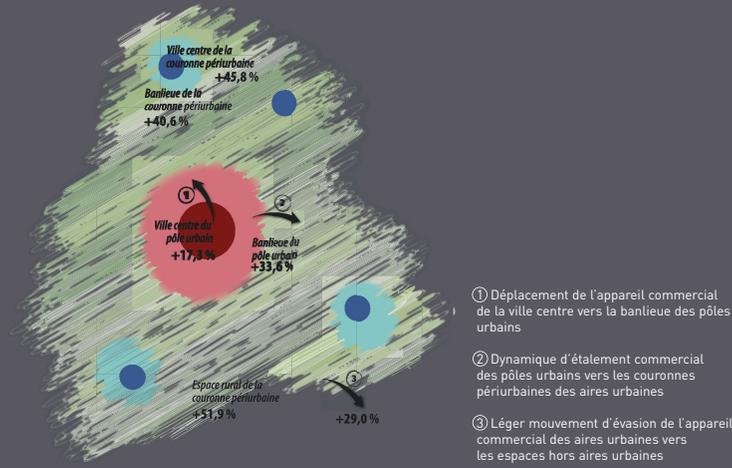
Le pôle commercial est dit de « niveau 1 » lorsque ces deux conditions sont vérifiées dans un rayon de 100 km, de « niveau 2 » pour un rayon de 50 km.

35- Effectuée comme celle du CREDOC citée précédemment dans le cadre de ce groupe de prospective Economie des services et territoires.

36- Cette estimation est plus élevée que celle de Baccaïni et al. (2006) – 900 000 emplois salariés en 2003 sur le territoire métropolitain. Leur estimation est basée sur des données plus précises mais limitées à l'emploi salarié.

37- Derrière l'Île-de-France, la région PACA concentre 13,3 % de la consommation touristique, Rhône-Alpes 10,8 %, Languedoc Roussillon 7,6 %, Aquitaine 6,2 %. La Bretagne est en sixième position avec 6,1 %.

**Figure 11 : Représentation du processus de débordement de l'appareil commercial des aires urbaines (taux de croissance de l'emploi commercial 1995 - 2005)**



**Figure 12 : Identification des pôles commerciaux régionaux en 2005**

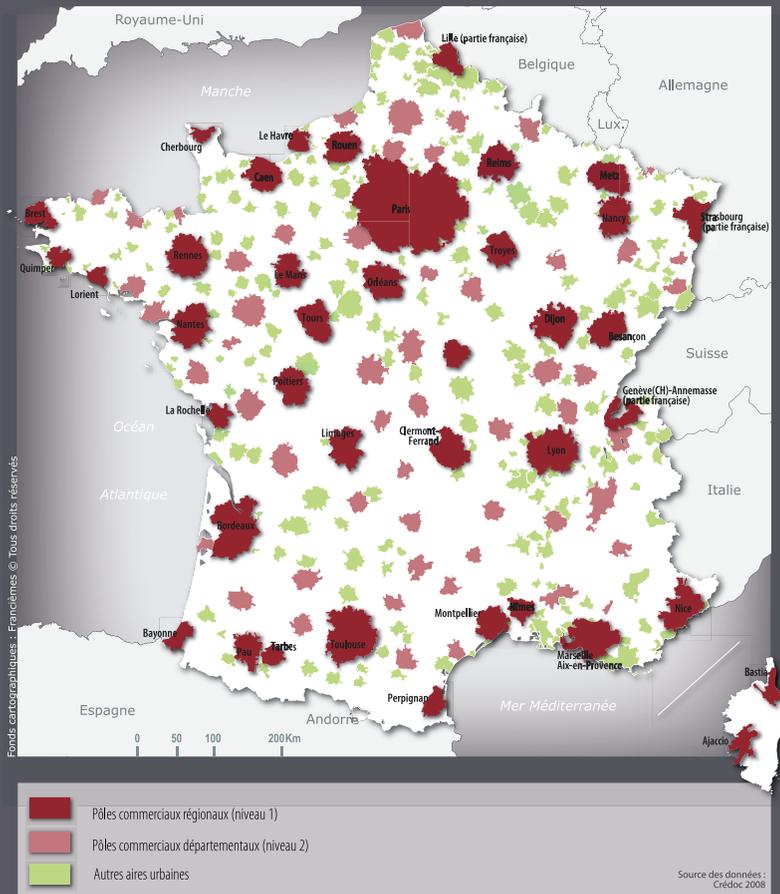
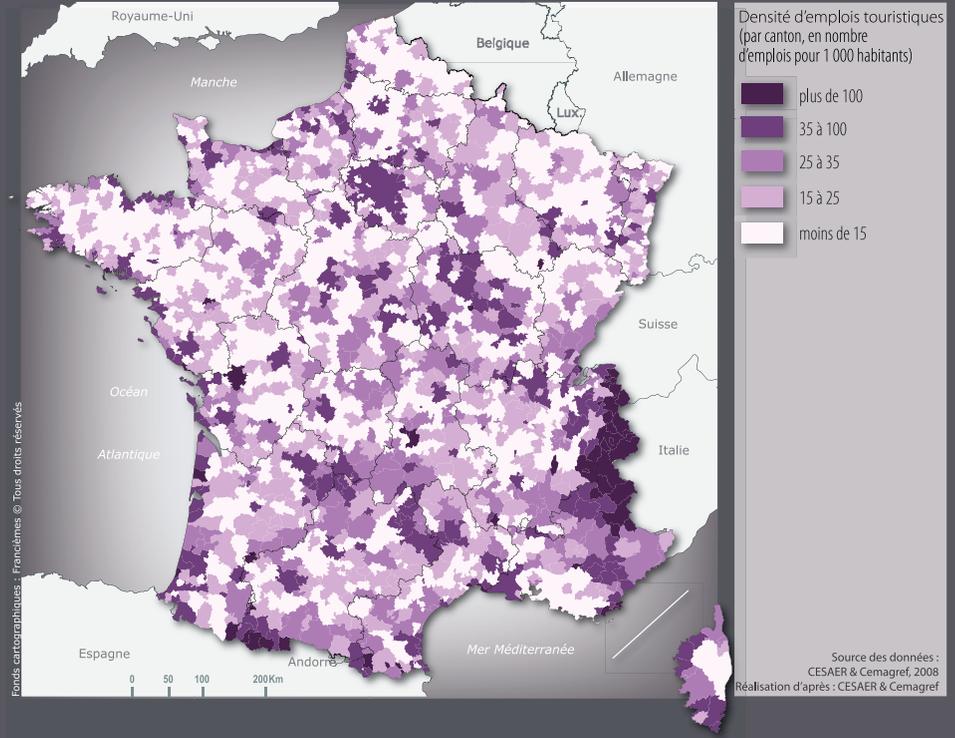


Figure 13 : Densité d'emplois touristiques en 1999 estimée par la méthode du besoin minimal



La place du tourisme dans les PIB régionaux est également variable, particulièrement fort dans les régions littorales (36 % du PIB régional de la Corse en 2003, 14,9 % de celui du Languedoc Roussillon, 11,4 % en région PACA). En Ile-de-France et en Rhône-Alpes, la diversification du tissu économique tempère l'importance de la consommation touristique ce qui explique qu'en Rhône-Alpes, où se concentrent 58 % des hébergements de sport d'hiver, le tourisme ne représente que 6,8 % du PIB (soit à peine plus que la moyenne nationale) et 3,2% en Ile-de-France, principale destination touristique<sup>38</sup>. Le CESAER et le CEMAGREF (2008) ont évalué la densité des emplois touristiques sur le territoire français en 1999 au moyen de données géolocalisées (figure 13 ci-contre). L'analyse en densité est relative, ce qui explique que Paris et l'Ile-de-France ne se démarquent pas foncièrement.

Parmi les quinze sites culturels payants les plus fréquentés, onze sont situés en Ile-de-France dont neuf à Paris intra-muros<sup>39</sup>. En revanche, sur les 22 sites "non culturels" payants les plus fréquentés<sup>40</sup>, neuf seulement sont localisés dans des villes. De plus, les parcs nationaux situés généralement dans des zones rurales éloignées des centres urbains sont très fréquentés<sup>41</sup>.

38- Seule la Picardie atteste d'une moindre part du tourisme dans son économie régionale (3,1 % du PIB).

39- Les quatre sites non franciliens sont, par ordre d'importance, le Mont-Saint-Michel (Basse-Normandie), le château de Chambord (Centre), le château du Haut Koenigsbourg (Alsace) et le palais des papes d'Avignon (PACA).

40- C'est ainsi que la direction du tourisme désigne les parcs d'attraction, les parcs animaliers, les parcs à thèmes comme le Futuroscope, Vulcania, le Puy du Fou...

41- Les zones centrales des six parcs nationaux métropolitains (Vanoise, Ecrins, Mercantour, Cévennes, Pyrénées, Port Cros) ont accueilli 4,8 millions de visiteurs.

Contrairement au secteur du commerce, la localisation des emplois touristiques ne suit pas la hiérarchie urbaine du fait du poids des communes rurales dans le tourisme. En outre, de fortes variations sont observées selon la classe de bassins de vie avec pour 64 d'entre eux plus d'un emploi pour 10 habitants contre une moyenne nationale de 25 emplois pour 1 000 habitants. Il s'agit des zones à fort potentiel touristique (stations de sport d'hiver, littorales ou thermales).

### Des déterminants de localisation très différents

Une typologie des secteurs du commerce de détail se dégage sur la base de la répartition de leurs effectifs entre les différents territoires. Quatre groupes émergent selon la spécificité de leur inscription territoriale. Les grands magasins, équipements de la personne représentent les commerces de villes centres des pôles urbains ; les hypermarchés, magasins populaires, de meubles, de surgelés constituent les commerces des banlieues des pôles urbains, les commerces alimentaires en petites et moyennes surfaces, le commerce sur événementaires, de charbons et combustibles se localisent plus fréquemment à l'extérieur des pôles urbains ; les équipements du foyer, loisir-culture, commerces alimentaires spécialisés forment le dernier groupe de commerces proche du profil moyen.

Cette typologie reflète une inégale disposition des consommateurs à se déplacer, la capacité à supporter les coûts du foncier, la sensibilité aux effets d'agglomération... La nécessaire proximité des clients apparaît comme le critère le plus pertinent. Or, les déterminants de localisation sont nettement différents pour les activités relevant du tourisme.

Contrairement au commerce, la densité d'emplois touristiques n'est que faiblement sensible aux conditions structurelles de l'emploi résidentiel (composition sociale, revenus...) mais s'explique par des facteurs propres (capacités d'accessibilité, d'attractivité et d'accueil, reflet de ressources intéressantes). La nature de l'activité et l'organisation locale interviennent donc de manière importante. Or, des différences existent suivant les types de tourisme selon les équipements présents sur place et le niveau d'urbanisation de la zone (Tableau 2).

Le tourisme urbain a une répartition spatiale assez proche du commerce car il induit ou s'appuie sur une urbanisation existante en exploitant les patrimoines culturels, architecturaux... Le tourisme urbain peut apparaître comme une destination à privilégier du point de vue de l'environnement et de l'aménagement du territoire<sup>42</sup>. En revanche, la spécialisation des centres villes est parfois perçue comme freinant le développement des autres fonctions urbaines, tant résidentielles qu'économiques (Dubois et Céron, 2001).

Les stations *ex nihilo* ont donné lieu à des aménagements et des investissements considérables dans les années 1960 et 1970 (stations de

ski par exemple). L'implantation est déterminée par l'existence de terrains abondants, peu onéreux. Le critère d'accessibilité reste secondaire ; les infrastructures de transport sont généralement adaptées a posteriori.

Le tourisme rural progresse et représente en 2004, plus de 30 % des séjours et 20 % du chiffre d'affaires<sup>43</sup>. Plus diffus, il se fonde sur la mise en valeur d'aménités rurales d'une part (éléments du patrimoine naturel et culturel) et sur des hébergements non marchands (résidences secondaires) et marchands (gîtes) assez dispersés d'autre part. La localisation des ces activités touristiques est fonction de facteurs divers (climat, accessibilité, capacité d'investissement local) tandis que le projet touristique repose sur la mise en valeur du patrimoine naturel et la promotion de l'image territoriale (la « patrimonialisation »).

Entre ces formes de tourisme, un point commun intervient : la nécessité de ressources, représentées soit par un patrimoine culturel, historique, naturel, soit par une offre foncière spécifique.

42- La faible saisonnalité limite le suréquipement dans les infrastructures de traitement des déchets et des eaux, l'importance de l'hébergement hôtelier, l'utilisation fréquente des transports en commun ou la polyvalence des équipements culturels.

43- La nomenclature du ministère exclut les stations de ski ou balnéaires du tourisme rural, même si situées dans les espaces ruraux. La plus grande partie des agglomérations d'équipements qui ne donnent pas lieu à une urbanisation ne sont pas répertoriées dans cette catégorie.

**Tableau 2 : Résumé des principaux déterminants d'implantation des trois types de tourisme**

Type de tourisme	Principaux déterminants d'implantation
Tourisme urbain Station <i>ex nihilo</i>	exploitation du patrimoine, densité de population offre foncière
Tourisme rural	exploitation du patrimoine, caractéristiques naturelles

Les logiques de localisation s'opposent donc globalement au sein des services marchands aux ménages. Les implantations commerciales sont essentiellement contraintes par la proximité avec la demande, à l'image du tourisme urbain. A l'inverse, dans le tourisme rural ou pour les stations touristiques *ex nihilo*, la recherche de l'exploitation des ressources territoriales domine. A l'image des services aux entreprises, les services marchands aux ménages forment une classification hétérogène avec des liens complexes entre services et territoires.

### 3\_ Les services non marchands

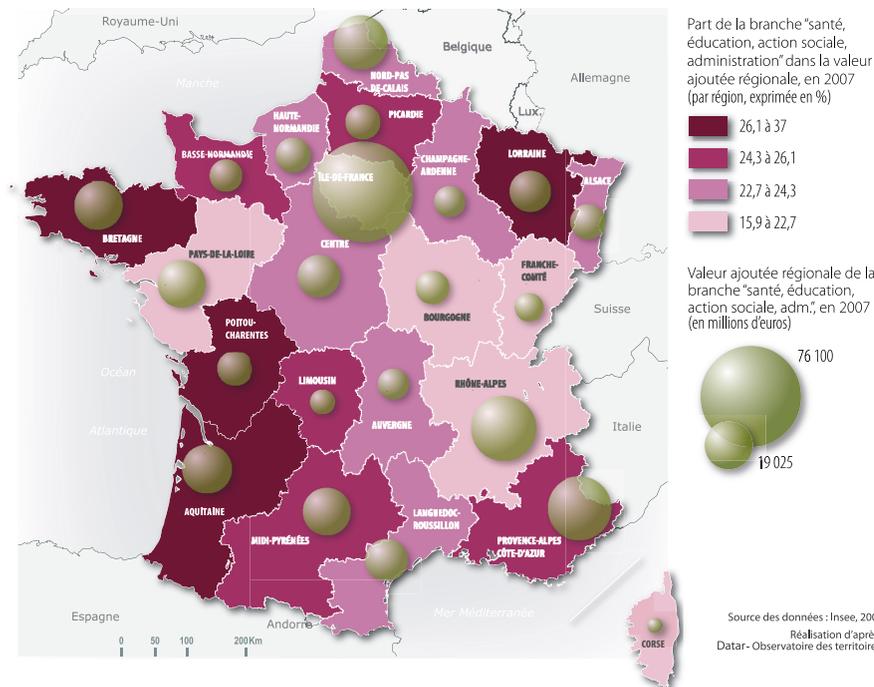
Les services non marchands constituent l'exemple typique des services dits suiveurs avec une répartition proportionnelle à la taille des régions et un rôle économique sur les territoires secondaire. Pourtant, ces services

représentent un levier de politique publique et donc d'aménagement du territoire ce qui leur octroie un rôle structurant sur les territoires.

#### La situation globale dans les services non marchands

Les régions les plus peuplées attirent le plus de services non marchands en valeur absolue (Figure 14). En termes relatifs, le Limousin, la Lorraine et la Corse sont les régions métropolitaines les mieux dotées. Parmi les régions les plus peuplées, l'Île-de-France, les Pays de la Loire et Rhône-Alpes affichent des parts relatives très faibles. Les services non marchands semblent compenser le moindre dynamisme régional, notamment en matière d'activités innovantes. De plus, les emplois des administrations publiques sont relativement plus nombreux dans les bassins des villes moyennes et grandes à la différence des bassins des pôles ruraux (CESAER & CEMAGREF, 2008). Les services administrés contribuent à l'armature des bourgs et des petites villes pour le maintien des services de proximité.

**Figure 14 : Répartition régionale de la valeur ajoutée de la branche « éducation, santé, action sociale, administration » (2007)**



Contrairement à la vision traditionnelle, ces services non marchands influencent les territoires périphériques. Les nouvelles cartes dans les secteurs militaires, judiciaires et de la santé modifient la situation de nombreux territoires.

### La géographie des secteurs judiciaire, militaire et hospitalier

La répartition géographique des effectifs du **secteur judiciaire** est conforme aux attentes avec un volume important dans les régions les plus peuplées. On remarque globalement une moindre part du secteur judiciaire au sud d'un axe diagonal nord-ouest/sud-est. La Corse présente un profil atypique avec une présence judiciaire très marquée.

Dans le **secteur militaire**, les effectifs s'établissent à 344 545 personnes en 2006. Les effectifs les plus importants se localisent en Ile-de-France et en PACA alors que les plus faibles effectifs se situent en Corse, en Normandie, dans le Limousin et en Auvergne. En termes relatifs, la situation diffère (Figure 15). Cinq régions se distinguent avec une densité des effectifs élevée : la Bretagne (23,6 ‰), la Champagne-Ardenne (25,4 ‰), la région PACA (25,9 ‰), la Lorraine (29,1 ‰) et la Corse (30,8 ‰)<sup>44</sup>. Héritage historique français, le poids militaire dans l'Est de la France a perduré avec les années en constituant un soutien à des régions sévèrement touchées par le déclin industriel et pour lesquelles le dynamisme des services s'est longtemps limité aux services collectifs.

Dans le **secteur de la santé**, le nombre moyen de lits d'hospitalisation par établissements et par habitant<sup>45</sup> affiche des disparités régionales importantes. En 2006, le Limousin, l'Auvergne, la Bretagne et la Corse présentaient les nombres moyens de lits par habitant les plus élevés, à l'inverse de l'Ile-de-France ou du Nord-Pas-de-Calais. En valeurs absolues, les emplois se concentrent dans les grandes agglomérations. Les quatre plus grandes métropoles françaises (Paris, Lyon, Marseille et Lille) accueillent en effet une part significative des emplois du secteur. En termes relatifs, la présence d'emplois relevant du secteur de la santé est plus importante dans les zones d'emploi relativement défavorisées (Figure 16). En outre, l'image du sud de la France bénéficiant davantage du secteur de la santé et de l'action sociale, émerge.

La situation apparaît plus tranchée pour le seul domaine de la santé, hors action sociale. Par exemple, la répartition des infirmiers et des médecins généralistes sur les territoires est très inégalitaire avec une très forte concentration de ces emplois dans le sud de la France, les régions montagneuses et la côte Atlantique. Cette situation traduit le poids des choix de localisation établis sur des critères personnels. Pour les territoires, la volonté politique d'un maintien du secteur de la santé dans les zones les plus éloignées des grands axes peut compenser au moins partiellement les inégalités territoriales des activités libérales. La réorganisation actuelle de l'offre publique hospitalière, reposant sur une plus grande concentration géographique, change la nature de l'accessibilité aux services en l'inscrivant davantage dans des objectifs de qualité de soins au sein des établissements de santé plutôt que de stricte proximité.

44- La moyenne française se situe à 13,9 militaires pour mille actifs employés.

45- Ce critère est l'un des principaux étudiés pour analyser la présence du secteur hospitalier dans les territoires. Sur un plan national, le nombre de lits a fortement diminué, le nombre de lits par établissements a néanmoins augmenté passant de 105,5 en 2001 à 116 en 2006.

Figure 15 : Poids des effectifs militaires dans la population active occupée en 2006

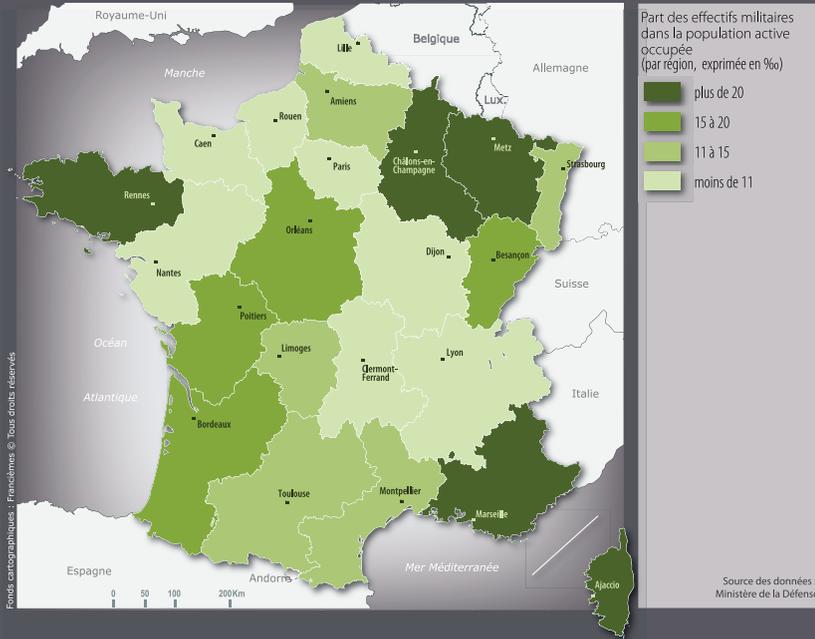
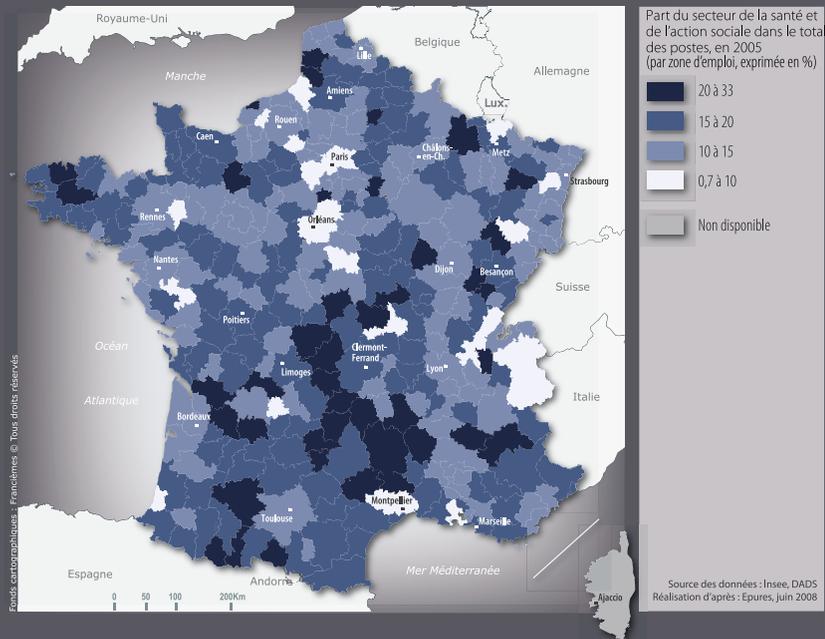


Figure 16 : Part de la santé et de l'action sociale dans le total des postes par zone d'emploi en 2005



## Les nouvelles cartes géographiques des services publics : une évolution des déterminants de localisation

En juin 2007 a été installé un comité consultatif afin de mettre en place la **nouvelle géographie de la justice** en France. Dès mars 2008 ont été instaurés les 91 pôles de l'instruction<sup>46</sup>. La nouvelle carte supprime 55 tribunaux de commerce (sur 239) pour six créations dès le 1er janvier 2009, 178 tribunaux d'instance (sur 473) dès le 31 décembre 2009 et 23 tribunaux de grande instance (sur 181) pour sept nouveaux tribunaux d'instance et sept juridictions de proximité au 1er janvier 2011. A cette date, à la fin de la réforme, ce seront 862 juridictions au total qui assureront le service judiciaire contre 1 190 auparavant.

La réforme actuelle est supposée affecter la localisation des sites judiciaires et non le nombre d'emplois. La nouvelle carte fait apparaître une hiérarchisation géographique plus marquée des sites judiciaires avec des villes qui auront un rayon d'action plus étendu. De fait, les villes petites et moyennes sont les plus affectées par ces changements ce qui pose des questions complexes en matière d'accès au service public ou d'effet induit sur l'attractivité des territoires concernés.

Il reste que les objectifs affichés de la réforme visent une meilleure qualité du service rendu, une amélioration du fonctionnement des juridictions et une meilleure coordination de la politique judiciaire. Dans l'esprit de cette réforme, le principe de proximité ne justifie plus le maintien de juridictions à faible activité de telle sorte que des objectifs tels que la spécialisation accrue des juges ou la taille optimale des juridictions, prédominent.

La question de l'**affectation des sites militaires** diffère dans la mesure où le critère de proximité aux clients ou usagers est inopérant. Les fondements affichés de la nouvelle carte militaire sont essentiellement liés à une adaptation de la géographie des sites militaires aux enjeux stratégiques de défense actuels et futurs et à une optimisation de ses dépenses de fonction-

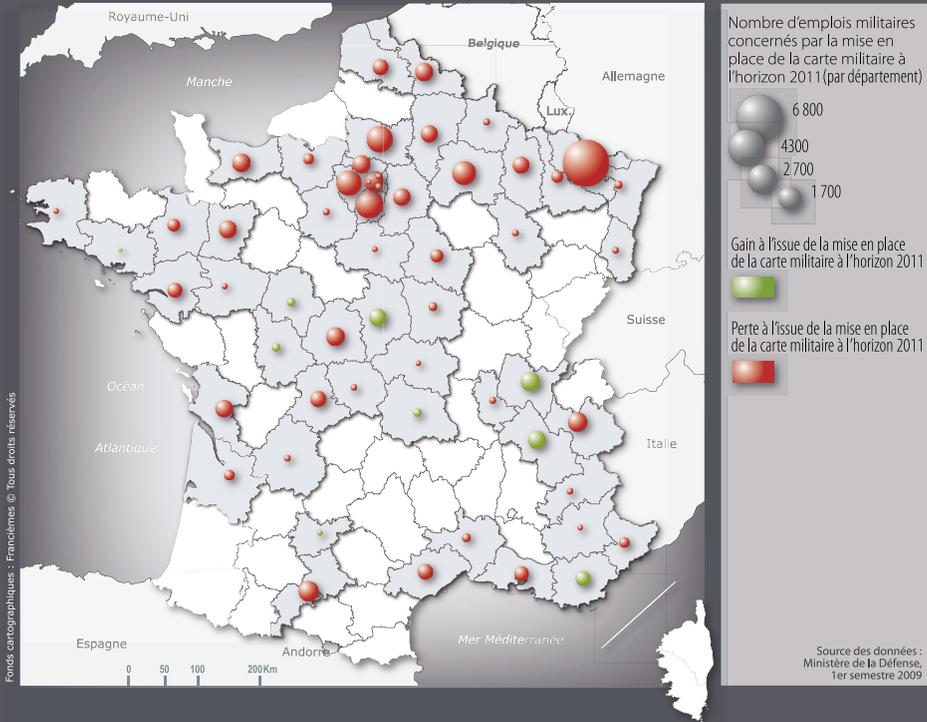
nement. La réorganisation va dans le sens d'une densification des implantations militaires. Il y aura ainsi 90 futures « bases de défense » qui pourront réunir des unités des trois armées<sup>47</sup>. La Figure 17 recense les pertes d'effectifs et les réaffectations entre les bases militaires.

Un certain nombre de territoires situés dans les régions Rhône-Alpes, Centre, etc. vont connaître des hausses d'effectifs militaires alors que d'autres, avec une forte intensité dans le Grand Nord-Est, sont touchés par des diminutions de personnels. Pour ce qui est spécifiquement de ce secteur, les pertes d'effectifs ont une acuité particulière dans la mesure où elles interviennent dans des territoires déjà sévèrement affectés par les restructurations industrielles. Il faut en outre tenir compte du fait que les revenus et le dynamisme issus des bases militaires ont pu contribuer à spécialiser de manière excessive certains territoires autour de ces activités au détriment de leur attractivité dans d'autres secteurs. Une dépendance locale existe donc vis-à-vis des décisions de localisation militaire. En Lorraine par exemple, les revenus imposables des effectifs militaires

46- Ces pôles ont pour but de permettre le travail en équipe des juges d'instruction pour les affaires délicates les plus complexes et pour toutes les affaires criminelles. Ces pôles de l'instruction doivent également permettre dès 2010 d'instaurer une collégialité de l'instruction. Un collège de trois magistrats instructeurs sera alors chargé de la conduite de toutes les informations judiciaires.

47- Onze ont déjà été désignées à titre expérimental pour un fonctionnement en 2009 : Avord (Cher), Creil (Oise), Nancy (Meurthe-et-Moselle), Brest (Finistère), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Marseille (Bouches-du-Rhône), Rennes (Ille-et-Vilaine), La Valbonne (Alpes Maritime), Valence (Drôme), Laudun (Gard) et Djibouti (en tant que base extérieure).

**Figure 17 : Gains et pertes nets d'effectifs dans les départements français à l'issue de la mise en place de la carte militaire – horizon 2011**



représentent plus de 1 % du PIB régional. Au sein de plusieurs collectivités territoriales de la région, le poids économique est plus crucial encore. Or, cette région va perdre d'ici 2011 le tiers de ses effectifs militaires<sup>48</sup>. Les effets en termes de revenus seront donc conséquents.

Les justifications des **réformes dans le secteur de la santé** sont doubles. D'une part, il est mis en avant le fait qu'un faible nombre d'actes puisse induire un manque de pratique et donc un danger potentiel. D'autre part, la recomposition hospitalière s'établit, selon cette réforme, en cohérence avec le déploiement de la tarification à l'activité (T2A).

La nouvelle carte s'appuie sur le regroupement d'établissements publics de santé pour constituer des « communautés hospitalières de territoire » dont les objectifs sont de mettre en œuvre une stratégie commune et de gérer en commun certaines fonctions et activités. Parallèlement, le développement des Maisons de santé est recherché. Ces Maisons de santé visent à offrir à la population, notamment en zone rurale, la possibilité d'avoir recours sur un même site à l'ensemble des professions de santé : médecin généraliste, spécialiste, dentiste, infirmière, masseur-kinésithérapeute.

Avec cette réforme, la taille critique des établissements de santé s'accroît ; en deçà de ce seuil, la question du niveau d'efficience de l'établissement et de son potentiel de risque est posée. L'arbitrage entre proximité des patients et recherche d'économies d'agglomération a des conséquences significatives en termes d'aménagement du territoire qu'il importe de considérer. La nouvelle carte hospitalière devrait par exemple accroître les déplacements des patients du fait de la montée en spécialisation des établissements.

On peut également considérer que jusqu'alors, ces services non marchands remplissaient une fonction d'attractivité et de maintien des activités et des ménages dans les territoires périphériques, avec un rôle contra-cyclique non négligeable. Dispersés, ces services se localisaient jusqu'à présent relativement davantage dans les régions les moins peuplées. Dès lors, la réorganisation des services relevant de la sphère publique pourrait accentuer le caractère périphérique de ces territoires. Dans la mesure où ces derniers peuvent connaître des difficultés à s'appuyer sur un tissu économique alternatif, industriel ou tertiaire, leur permettant de promouvoir leur attractivité, ces territoires risquent de se retrouver vulnérabilisés, ce qu'il est nécessaire de prendre en compte pour penser leur développement futur.

### Conclusion

Les analyses basées sur les classifications traditionnelles des services confirment l'idée que les activités tertiaires structurent les territoires. Elles modifient leur compétitivité et influent sur leur vulnérabilité. Mais les classifications traditionnelles ne sont pas adaptées à l'hétérogénéité des logiques de localisation à l'intérieur de chaque catégorie. Ainsi, la vision réductrice de services en tant que secteurs suiveurs de l'industrie est remise en question par certains types de services. Une nouvelle typologie pour comprendre le rôle des services sur les territoires et la manière dont chacun conditionne le dynamisme régional est nécessaire. Les critères d'implantation des services doivent être analysés selon un axe transversal, en partant directement des déterminants de localisation. Cette approche, menée dans la seconde partie, permettra de proposer une vision prospective afin de caractériser le rôle des services dans la création des richesses des territoires.

---

48- 8 080 pertes nettes de postes dans la région pour un effectif moyen de 24 350 postes actuellement.





Seconde partie :  
une nouvelle  
typologie  
des services pour  
caractériser  
la dynamique  
des territoires

5-

Une typologie  
des services  
fondée sur les  
déterminants  
de la localisation  
des activités

À partir d'une analyse théorique des facteurs déterminants de la localisation des activités, une typologie des services est déduite et décomposée en différentes fonctions d'activités.

# 1\_ Une classification des déterminants de localisation des services

Les critères de localisation évoqués dans la première partie sont apparus particulièrement discriminants pour différentes activités de services. Ces critères s'organisent autour de trois axes principaux : l'accès aux ressources matérielles et immatérielles, le besoin d'économies d'agglomération, la contrainte de proximité des clients. Le caractère impératif ou non de chaque critère de localisation pour l'implantation d'une activité distingue les services.

## **L'accès aux ressources matérielles et immatérielles**

A l'image des productions industrielles nécessitant une localisation à proximité de ressources de production spécifiques, certaines activités de services se caractérisent par un besoin en ressources matérielles ou immatérielles.

### **Les ressources matérielles**

La présence de ressources matérielles de base, d'infrastructures routières, de nœuds ferroviaires, routiers, aériens ou maritimes favorise la localisation et l'ancrage sur un territoire pour certaines activités de services : activités d'entreposage, de stockage, de poste et de logistique<sup>49</sup>. Le rôle des infrastructures comme déclencheur de localisation, catalyseur d'un mouvement de concentration auto-alimenté est reconnu : l'arrivée de premières activités augmente le pouvoir d'attraction du territoire et séduit de nouvelles activités qui s'installent à leur tour<sup>50</sup>.

49- Voir le chapitre 4.

50- La gestion des ressources peut être pénalisée par des externalités négatives ; le développement trop rapide d'une zone marquée par une concentration rapide (des activités comme de la population) peut se traduire par un engorgement des infrastructures, insuffisantes à répondre aux besoins de tous les usagers. Des coûts de congestion apparaissent, intégrés dans les choix de localisation. Il s'agit d'externalités négatives favorisant, par définition, les régions périphériques.

Les disponibilités foncières représentent également une ressource indispensable pour le développement économique de ces secteurs. Les ressources naturelles disponibles et le patrimoine historique permettent également de forger l'image de marque d'un territoire, cruciale pour le tourisme ou la logistique.

Enfin, les services fournis par les industries de réseau, basés sur des infrastructures lourdes, influencent directement les choix de localisation des agents économiques. L'absence d'accès au très haut débit est discriminante pour l'implantation d'activités de services tels que les centres d'appel ou les services informatiques. Les services liés aux réseaux ont donc à gérer l'accès à des infrastructures essentielles, et constituent des ressources fondamentales au développement économique régional.

### Les ressources immatérielles

Les ressources immatérielles correspondent aux conditions d'accès à la qualification désirée de la main d'œuvre, aux établissements de formation, en fait, à l'ensemble des facteurs où le contenu cognitif et relationnel prime et requiert une stratégie de localisation spécifique<sup>51</sup>. La recherche, l'enseignement supérieur ou le conseil sont très influencés par la présence de telles ressources. Plus précisément, les ressources immatérielles discriminent à l'intérieur des fonctions de R&D notamment entre la recherche et le développement.

La création ou le développement des ressources peut représenter un objectif politique. Les institutions territoriales sont ainsi chargées de transformer certaines ressources devenues des nuisances (le traitement des déchets, l'assainissement des eaux usées...). Elles peuvent réguler leur impact ou créer les conditions de leur transformation pour lancer de nouveaux enjeux productifs. En contrepartie, un dispositif de transfert financier des entreprises vers les territoires peut être mis en place. Pour favoriser l'implantation d'entreprises sur leur territoire, les collectivités territoriales ont développé des politiques d'aménagement de leurs sites ou de leurs zones industrielles, et créé donc des « externalités positives ». Elles ont

engagé des dépenses d'infrastructures notamment dans le domaine des transports, de la communication.

### Les effets d'agglomération dans les services

La proximité autorise la formation d'économies d'agglomération. Ces économies sont de trois types. Les économies d'urbanisation sont positives pour les services logistiques et informationnels, la R&D, les services financiers..., activités dont la présence accroît l'attractivité du territoire pour toutes les autres activités.

Les économies de spécialisation, attraction d'activités de même nature, s'observent dans les secteurs où la proximité importe (réparation). Elles jouent beaucoup dans les services financiers (finance d'affaires, marchés boursiers...) contrairement aux emplois liés à la construction ou au commerce.

Les économies de complémentarité concernent les activités proches géographiquement et complémentaires : les compétences sont alors articulées (Laurent & du Tertre, 2008). Dans la santé, le médecin gagne à être à proximité d'un laboratoire d'analyses, d'un kinésithérapeute et d'infirmières. Le malade est alors pris en charge dans un processus global. Dans certaines catégories de tourisme également les dimensions culturelles, sportives et gastronomiques sont associées même s'il ne s'agit pas d'un critère essentiel de localisation.

---

51- Concernant les ressources humaines, il s'agit de distinguer les activités qui requièrent des compétences spécifiques des activités qui n'exigent que des actifs génériques. Dans ce dernier cas, l'analyse, pour être discriminante, doit s'effectuer au niveau fin des bassins d'emplois pour lesquels ces actifs génériques pourraient se révéler inégalement répartis.

### Le rapport des entreprises aux clients

Compte tenu de la relation de service, le coût d'accès au service pour le client ainsi que la taille dans la zone d'achalandage (débouchés, marchés potentiels) jouent un rôle clé dans les activités où les relations entreprises/clients sont déterminantes comme dans la banque et l'assurance (configuration informationnelle), les services de banques de données et la fonction informationnelle des entreprises. Des problèmes d'accessibilité temporelle se posent également. Dans certaines activités, la synchronisation doit être rapide et nécessite une proximité géographique entre le client et le prestataire (éducation, santé, recherche et commerce qui s'en éloignent plus ou moins en raison des TIC). La dimension géographique de la demande pour un service donné (ou rayon d'achalandage) conditionne la capacité de l'entreprise à amortir les coûts des prestations sur plusieurs clients et à exploiter des économies d'échelle.

Si l'émergence des TIC modifie profondément la relation prestataire/bénéficiaire, la très grande majorité des services reste conditionnée par la contrainte persistante d'une relation directe entre prestataire et bénéficiaire. Cependant, la nature et l'impact de cette relation sur la qualité du service et la localisation des firmes de services se sont complexifiés.

## 2\_ Degré d'ancrage des activités de services et positionnement par rapport à la concurrence territoriale

Pour chaque fonction de services, les trois critères de localisation des activités sont plus ou moins contraignants. Certaines activités sont très sensibles à l'accès à certaines ressources indispensables à la prestation de services sans que la recherche d'économies d'agglomération ou la proximité avec les clients importe autant. L'importance relative de chacun des trois critères de localisation (majeur ou secondaire) est évaluée pour chaque fonction de service. Il en découle un certain degré d'ancrage territorial (ou de volatilité des activités) d'une part et une position dans la concurrence entre les territoires au niveau régional ou international.

**Le degré d'ancrage des activités sur les territoires** : lorsque pour une entreprise d'une activité donnée, les trois critères doivent être simultanément requis de manière impérative pour sa localisation, une telle activité est jugée très ancrée sur le territoire. Une implantation sur ce territoire permet de bénéficier des ressources nécessaires, d'économies d'agglomération et d'une proximité avec les clients. A l'inverse, une activité de service pour laquelle aucun des trois critères n'apparaît discriminant ne sera pas ancrée sur le territoire. La recherche de faibles coûts de main d'œuvre par exemple la rend très volatile puisque les firmes concernées ne s'appuient pas alors sur les spécificités du territoire pour asseoir leur implantation.

**Tableau 3 : Typologie des services endogène aux déterminants de localisation**

Ressources	OUI	NON	OUI	OUI	NON	NON
Economies d'agglomération	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON
Proximité des clients	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON
Degré d'ancrage	+++	++	++	++	+	---
Positionnement par rapport à la concurrence territoriale	+++	++	+	--	+++	---
Activités de services						
→ Dénomination générale	Services cognitifs et investissements immatériels	Services collectifs à fortes économies d'échelle, publics ou privés	Services logistiques d'intermédiation	Services immatériels de consommation finale	Services de consommation intermédiaire et finale de proximité	Services informationnels associés à des fonctions support
→ Illustrations	Connaissances, Recherche fondamentale, Enseignement supérieur, Conseil en entreprise, Publicité, Marketing...	Services de santé, hospitaliers, judiciaires, Activités cinématographiques...	Logistique, Centres de tri (Postel), Centre de triage (SNCF), Transports de voyageurs...	Culture et patrimoine historique, Tourisme, Parcs d'attraction...	Agences bancaires, Commerce de proximité, Services aux personnes de proximité, Gardiennage...	Maintenance informatique, Fonctions tertiaires d'exécution, Centres d'appel...
Echelle territoriale pertinente (pour le plus)	Internationale	Intra-régionale	Inter-régionale	Intra-régionale	Intra-régionale	Internationale

Lecture : Les indications des degrés d'ancrage et de positionnement par rapport à la concurrence territoriale sont mentionnées par le biais de signes positifs ou négatifs (lignes jaunes). Nous évaluons ainsi des degrés d'ancrage élevés (faibles) et des activités faiblement (fortement) exposées à la concurrence territoriale lors de signes positifs (négatifs). L'accumulation de signes décrit l'ampleur du phénomène.

**Le positionnement par rapport à la concurrence internationale :** le degré d'exposition des activités à la concurrence existant sur d'autres territoires est faible pour les activités fortement ancrées sur le territoire, bénéficiant de l'ensemble des avantages liés aux critères de localisation. Si seul le critère de l'accès aux ressources est essentiel, pour peu que la ressource existe dans d'autres territoires, l'activité sera alors particulièrement exposée à la concurrence entre les territoires. Les bénéficiaires de ce service auront en effet le choix entre des firmes localisées dans des localités différentes, même si la ressource en question est spécifique et occasionne un ancrage relativement important de l'activité sur le territoire.

### 3\_ Une typologie des services issue des déterminants de la localisation des activités

Les trois premières lignes du Tableau 3 concernent les trois critères de localisation. Pour chacun d'entre eux, ce critère peut être soit prioritaire (symbolisé par « OUI ») ou secondaire voire négligeable (« NON »). Cette configuration binaire, associée à la combinaison des trois critères de localisation permet de dessiner une typologie de services en six catégories.

Par construction, cette méthodologie pourrait être employée pour caractériser les schémas de localisation d'activités industrielles et appréhender l'ancrage de chaque production manufacturée sur les territoires. En outre, la définition des six catégories de services, fondée sur les critères de localisation, se démarque, par nature, des distinctions usuelles entre services marchands et non marchands ou entre services aux ménages et aux entreprises.

#### **Six catégories de services**

Une fois les différentes fonctions de services classées selon les critères de localisation, nous obtenons six catégories de services.

**Les services cognitifs et d'investissement immatériel** correspondent à des services pour lesquels la connaissance, sa diffusion et les investissements immatériels jouent un rôle primordial. Les ressources recherchées sont immatérielles avec des possibilités d'économies d'agglomération très importantes (externalités de connaissance...) alors que le besoin de rester à proximité du client dans la relation de co-production du service est marqué. Les secteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur du conseil de la publicité, du marketing, s'inscrivent dans cette catégorie, à la fois la plus ancrée sur le territoire et faiblement exposée à la concurrence territoriale par les coûts.

**Les services collectifs publics ou privés** arbitrent en termes de localisation entre la recherche d'économies d'agglomération (regroupement de ces activités) et la proximité du service (dispersion géographique). A l'inverse, la question de la ressource ne se pose pas avec la même intensité. De tels services sont assez ancrés sur le territoire tandis qu'ils sont faiblement exposés à la concurrence territoriale. Leur présence et leur développement sont davantage conditionnés par des choix politiques. Outre les services de santé ou judiciaires, évoqués dans le chapitre 4, cette catégorie englobe l'ensemble des *services collectifs*.

**Les services logistiques d'intermédiation** ont besoin de ressources - foncières et d'infrastructures - pour se développer. La proximité avec des entreprises similaires est à l'origine d'économies d'agglomération importantes liées au développement induit d'infrastructures. La proximité avec les clients intervient comme un critère secondaire de localisation. L'ancrage territorial est important mais dans une proportion moindre par rapport *aux services cognitifs et d'investissement immatériel*. Les services logistiques d'intermédiation sont moins exposés à la concurrence territoriale en raison d'une faible contrainte de proximité avec les clients. La logistique, les centres de tri, de triage ou le transport de voyageurs constituent des exemples de cette catégorie.

**Les services immatériels de consommation finale** ont besoin de ressources, à la fois foncières et naturelles pour s'établir. L'ancrage y est donc relativement important. Par exemple, le tourisme s'appuie sur des considérations territoriales spécifiques pour se différencier. L'ancrage territorial apparaît naturel. Par contre, cet ancrage ne signifie pas ici que l'activité soit protégée de la concurrence territoriale. Le bénéficiaire du service peut se déplacer, en l'occurrence sur les territoires voisins. Le tourisme rural ou les stations touristiques représentent donc des exemples phare de ces activités de services et se déclinent suivant les aspects associés (culturels, historiques...).

**Les services relationnels et de proximité** se distinguent au contraire par la contrainte de proximité avec les clients, critère essentiel de localisation. De fait, l'ancrage territorial est plus faible que pour les deux catégories précédentes. Pour autant, cette proximité tend à protéger les activités de ce secteur de la concurrence territoriale. Les commerces de proximité figurent dans cette catégorie ainsi que les agences bancaires, les services aux personnes...

**Les services informationnels associés à des fonctions support** se particularisent par l'absence de critères de localisation majeurs : aucun besoin notable de ressource spécifique, des économies d'agglomération non déterminantes et une faible pertinence du critère de proximité des clients. Ces services sont codifiables, standardisables, si bien que la prestation peut s'effectuer sans attache territoriale particulière. La minimisation des coûts de production est le déterminant principal de l'implantation, comme dans les industries intensives en main d'œuvre. Les fonctions de maintenance informatique ou les centres d'appel sont des exemples récurrents pour ces caractéristiques.

### L'échelle territoriale pertinente

Cette typologie originale des services est issue des déterminants de localisation (et donc des attaches territoriales) des activités de services. Elle permet de mieux saisir l'influence des services sur les territoires et la manière dont ils structurent les espaces économiques. Pour autant, l'influence de chaque activité sur les territoires revêt une ampleur différente. En effet, lorsque l'on s'intéresse à l'influence des *services cognitifs* (catégorie 1) et des *services de proximité* (catégorie 5) sur les territoires, le rayon géographique d'analyse pertinent n'est pas le même. Il convient donc de définir, pour chaque catégorie, l'échelle territoriale sur laquelle le service exerce un rôle.

Pour les *services cognitifs* (fortement ancrés au territoire) et les *services associés à des fonctions support* (volatiles), l'échelle pertinente est le niveau international. Pourtant, ils obéissent à des stratégies d'implantation totalement opposées de sorte que les conséquences de la mondialisation différeront fortement sur les territoires concernés par chacun. Les services logistiques (catégorie 3) opèrent le plus souvent au niveau inter-régional. Enfin, les *services collectifs*, les *services immatériels de consommation finale* ainsi que les *services de proximité* (catégories respectivement 2, 4 et 5) ont un rayon d'influence plus restreint, infra-régional. Ces distinctions sont importantes pour l'ana-

lyse des conséquences de chocs sur les services et les territoires. Un territoire spécialisé uniquement dans ces derniers types de services présentera une dimension limitée, au mieux nationale. À l'inverse, un territoire fortement spécialisé dans les *services cognitifs* ou les *services support* pourra afficher une dimension européenne ou mondiale.

Un territoire abritant seulement des fonctions de services support sera probablement plus vulnérable à la compétition internationale à l'instar des territoires mono-spécialisés dans l'habillement ou la chaussure qui subissent fortement la concurrence des pays à bas salaires. Il apparaît donc utile de faire correspondre à cette typologie des services, une typologie des territoires qui permette de positionner les différents espaces géographiques en fonction de leur spécialisation tertiaire (chapitre 7). Mais avant d'aborder la spécialisation des territoires français d'où pourra découler une vision prospective des territoires et la définition d'orientations stratégiques, il est nécessaire d'analyser les effets dynamiques de chacun de ces six catégories de services sur les territoires (chapitre 6). Qu'il s'agisse de préoccupations économiques ou sociales, chaque type de services va affecter les territoires de manière distincte. L'implantation d'une firme de services peut avoir des effets globalement positifs mais aussi des effets négatifs à repérer.

### Conclusion

En isolant les principaux critères de localisation en œuvre dans ces activités, six types de services sont définis. Ils se distinguent par des degrés d'ancrage différents sur les territoires : les services cognitifs et d'investissement immatériel (très ancrés), les services collectifs à fortes économies d'échelle, publics ou privés, les services logistiques et d'intermédiation et les services immatériels de consommation finale (relativement ancrés), les services de consommation intermédiaire et finale de proximité (peu ancrés) et les services informationnels associés à des fonctions support (volatiles).

6-

Les effets  
dynamiques  
des services sur  
les territoires

Avant de mesurer et de cartographier la spécialisation des territoires français dans les six catégories de services et l'industrie (chapitre 7), il convient de s'intéresser à la manière dont ces différents types de services sont susceptibles d'affecter la dynamique économique et sociale, les processus de création des richesses et l'attractivité des territoires. La notion d'écosystème régional illustre bien la complexité d'un processus de développement équilibré des activités au sein d'un système faisant intervenir des acteurs aux préoccupations différentes (collectivités territoriales, firmes et filiales de firmes, ménages...). Chaque type de services joue un rôle spécifique dans ce processus de développement.

## 1\_ La démarche

En premier lieu, les effets des activités sur les territoires diffèrent dans le temps. Par exemple, l'arrivée d'une firme induit à court terme une augmentation des revenus de la région. Or, cette firme est susceptible d'accroître, par sa présence, l'attractivité de la région et donc d'occasionner, à plus long terme, l'arrivée d'autres firmes ou de ménages. A l'inverse, un cercle vicieux peut s'instaurer du fait par exemple d'une trop grande vulnérabilité du territoire qui induirait des suppressions d'emplois et une réduction de l'attractivité du territoire. Qu'il

s'agisse d'activités industrielles ou tertiaires, ces processus affectent durablement la dynamique d'un territoire appelant des stratégies politiques de soutien anticipées.

En deuxième lieu, les canaux par lesquels les activités influencent les territoires sont multiples. Les effets peuvent être de nature pécuniaire (modification du coût du travail, des coûts fonciers...) ou non pécuniaire (technologique, social, démographique...).

En dernier lieu, les effets sont conditionnels. Par exemple, si l'essor d'une région est lié au développement de services logistiques, la situation régionale doit pouvoir permettre l'implantation de ces services dans des conditions favorables (infrastructures non saturées et fonctionnelles, disponibilités foncières...). Dans le cas contraire, une spécialisation plus marquée d'une région dans ces services logistiques réduira l'attractivité régionale suite à des effets négatifs d'encombrement par exemple<sup>52</sup>.

52- C'est ainsi que les services logistiques s'éloignent progressivement des centres urbains pour se localiser en périphérie. Voir Chapitre 4.

Les effets des services sur les territoires se décomposent en trois canaux distincts : les effets sur l'emploi, les revenus, les dépenses, qualifiés « d'effets keynésiens » ; la contribution à la production d'externalités (économies d'urbanisation, de spécialisation, de complémentation) ; les effets patrimoniaux (externalités de connaissance, amélioration du cadre de vie, impact sur la cohésion sociale...). Chacun de ces effets est analysé pour chacun des six types de services.

## 2\_ Les effets sur les revenus, l'emploi et les dépenses

### Les effets sur les revenus

Parmi les six catégories de services, trois affichent des effets sur le territoire très positifs en termes de revenus. Les *services cognitifs* créent des emplois qualifiés qui engendrent par nature, des revenus élevés. Ces revenus proviennent d'un « effet compétitivité hors-prix », lié à la qualité de la prestation, qui bénéficie aux rémunérations salariales. Les compétences cognitives nécessaires dans ces fonctions de services sont génératrices de revenus élevés pour la région qui les attire, à l'image de la région parisienne. Les *services immatériels de consommation finale* et les *services collectifs* sont également des sources de revenus importants pour les territoires. Les premiers permettent de générer des compléments de revenus significatifs ainsi que des revenus importés qui représentent un apport net à l'économie locale notamment dans les zones rurales<sup>53</sup>. Les services collectifs génèrent globalement une plus grande stabilité des emplois et donc des revenus.

A l'inverse, les *services de proximité* occasionnent des revenus relativement plus faibles avec un rapport salarial défavorable aux employés. Enfin, les *services d'intermédiation* engendrent des effets moins tranchés avec des revenus se situant globalement dans la moyenne des

autres secteurs tandis que les *services associés à des fonctions de support* se caractérisent par des emplois à revenus variés.

### Les effets sur l'emploi

Quelques différences interviennent par rapport aux effets sur les revenus. Si les emplois des *services cognitifs* et *collectifs* apparaissent respectivement très qualifiés et très stables bien qu'en plus faible quantité en raison du biais en faveur des travailleurs qualifiés, les *services immatériels de consommation finale* pâtissent de la faible qualité des emplois offerts (saisonnalité, précarité, faible qualification...). Les *services d'intermédiation*, par contre, génèrent davantage d'emplois en quantité sur un territoire donné. La situation dans les autres types de services est conforme à celle observée pour les revenus. Les *services de support* créent des emplois qui peuvent être rapidement nombreux sur un territoire mais dont la volatilité crée de l'incertitude sur le marché du travail local (emplois plus facilement délocalisables). Les *services de proximité*, enfin, génèrent traditionnellement des emplois peu qualifiés associés à un recours important au temps partiel par exemple qui exige une grande flexibilité de la part des salariés. En outre, ces emplois sont très vulnérables à la conjoncture régionale et nationale.

### Les effets keynésiens

Par effet keynésien, nous entendons la relation qui existe entre la dynamique de l'un de nos six types de services et la variation de demande agrégée qui en découle pour l'ensemble du territoire. Par exemple, les *services d'intermédiation* et les *services collectifs* induisent a priori les effets keynésiens, c'est à dire d'entraînement, les plus importants ; les revenus générés par ces activités se traduisent par des dépenses supplémentaires significatives pour le reste de l'économie du territoire. Dans les

53- Ces revenus importés correspondent à une exportation pour l'économie locale.

54- Parallèlement, l'amélioration des infrastructures de transport peut induire un moindre dynamisme dans le territoire qui peut être plus facilement approvisionnée de l'extérieur (exemple du Mezzogiorno italien).

services d'intermédiation, les effets positifs sont créés par les emplois du secteur dont les employés montrent une structure de consommation proche de la moyenne et une propension à consommer importante. Les services collectifs permettent, pour leur part, le maintien d'activités sur les bassins d'emploi et de vie. Les emplois créés dans les *services support* favorisent la consommation car les ménages à revenus plus faibles ont une plus forte propension à consommer. Toutefois, la volatilité des emplois peut freiner cette consommation. Une autre nuance intervient dans le cas des *services cognitifs*. Si le niveau des revenus est de nature à provoquer des effets keynésiens importants avec notamment une consommation intense de services, les travailleurs qualifiés employés dans les services cognitifs sont aussi plus mobiles géographiquement, ce qui peut atténuer la diffusion locale de leur revenu si une dissociation existe entre le lieu de travail et l'habitat. La spécialisation dans les deux dernières catégories de services (*services de consommation intermédiaire et finale de proximité et services immatériels de consommation finale*) ne permet pas au territoire de bénéficier d'effets keynésiens importants du fait de revenus faibles dans ces activités.

### 3\_ La contribution des services à la production d'externalités

La production d'externalités intervient dans le cas : d'économies d'urbanisation en attirant d'autres activités qui ne lui sont pourtant pas reliées ; d'économies de spécialisation ou de localisation en attirant des activités qui lui sont similaires ou très proches ; d'économies de complémentarité en attirant des activités qui lui sont complémentaires. Étudions l'impact des services de notre typologie sur les territoires suivant ces trois éléments.

#### **Les économies d'urbanisation (attraction de toutes les activités)**

Trois types d'activités de services favorisent ces économies d'urbanisation. La présence de *services d'intermédiation* stimule les infrastructures de consommation, accroît l'étendue d'activités susceptibles de s'implanter grâce à une offre d'infrastructures améliorée<sup>64</sup>. Les *services immatériels de consommation finale* contribuent pour leur part à affirmer une image positive du territoire tandis que les *services collectifs* permettent de structurer l'espace territorial autour de centres urbains serviciels, c'est-à-dire spécialisés et intensifs en services. Les effets sont moindres pour les *services de proximité* qui permettent néanmoins d'améliorer les conditions de vie des ménages, ce qui est susceptible d'attirer davantage de main d'œuvre sur le territoire, y compris dans les périphéries urbaines via le phénomène d'étalement du commerce au sein des aires urbaines (Figure 11, p. 41). Les effets d'urbanisation sont faibles dans les *services cognitifs* pour lesquels les effets de diffusion sont larges, extra-régionaux avec peu d'inputs matériels utilisés. L'effet est également faible voire nul dans les *services support*. Il n'existe que peu de liens, d'ancrage de ces activités de services avec d'autres fonctions qui les maintiendraient durablement sur le territoire.

#### **Les économies de spécialisation (attraction des mêmes activités)**

Toutes les activités génèrent des économies de spécialisation mais à des niveaux variés. Les économies de spécialisation apparaissent relativement plus faibles pour les *services de proximité* et les *services immatériels de consommation finale*. L'attraction d'activités de ce type sur un seul territoire existe naturellement (concentration commerciale ou pôle touristique par exemple). Cependant, les effets sont alors davantage localisés sur les territoires. Pour les *quatre autres types de services*, les effets liés aux économies de spécialisation sont importants. Pour les *services de support*, si la recherche d'économies d'agglomération ne constitue pas un critère de localisation déterminant, l'existence d'économies d'échelle internes et externes induit un déplacement par grappe de ce type d'activités entre les territoires.

### Les économies de complémentation (attraction d'activités complémentaires)

Les effets de complémentation sont très faibles voire nuls dans le cas de *services associés à des fonctions support* ; les activités reliées, nécessaires au fonctionnement de ces entreprises, sont plutôt limitées (télécommunications...). Pour les *services collectifs*, les effets de complémentation sont également très restreints. Par contre, les *services cognitifs* induisent des effets de complémentation au sein de l'économie de la connaissance selon une logique de diffusion de connaissances (congrès, formation professionnelle, dispositifs d'évaluation...). Les *services d'intermédiation* attirent des activités d'assemblage (automobile, aéronautique, machines outils...) et des prestataires de services connexes (SSII, Intérim, logistique...). Les *services immatériels de consommation finale* permettent le développement de productions artisanales, agricoles, du secteur « bio », d'une offre d'énergie renouvelable liée aux enjeux du développement durable ainsi que la promotion des secteurs de l'immobilier et de la construction. Enfin les *services de consommation intermédiaire et finale de proximité* suscitent également des économies de complémentation, notamment au sein de cette catégorie de services (développement des centres serviciels).

## 4\_ Les effets patrimoniaux issus de la localisation de services

La prise en compte des effets patrimoniaux des différents types de services permet d'évaluer les composantes non purement économiques de la création des richesses et du bien-être des ménages dans les différents territoires. Ces effets se composent de trois éléments : les externalités de connaissance liées à la diffusion de la connaissance et de la culture ; les effets en termes de cadre de vie (sécurité, habitat, envi-

ronnement) ; les effets sur la cohésion sociale (résorption de l'exclusion et du chômage, réhabilitation des quartiers et logements, élargissement de l'accès aux services publics locaux...).

### Les externalités de connaissance

Deux secteurs induisent de fortes externalités de connaissance : les *services cognitifs*, à travers les connaissances scientifiques et techniques, les savoir-faire locaux à tout niveau territorial et les *services collectifs*, à travers l'éducation et la formation. Les *services de consommation intermédiaire et finale de proximité* et les *services support*, ont un impact limité sur la production d'externalités de connaissance. Les *services immatériels de consommation finale* ont un rôle spécifique à travers le développement de loisirs axés sur la culture. Enfin, les *services d'intermédiation* ont parfois un faible contenu culturel (centre de triage ferroviaire, etc.).

### Le cadre de vie

Les *services d'intermédiation* sont peu compatibles avec l'amélioration du cadre de vie. Ils se distinguent par un accroissement des risques en termes de sécurité et un impact négatif sur la valeur immobilière bien que l'accès à certaines infrastructures d'intermédiation représente un point positif. Les aspects environnementaux constituent un défi pour ces services avec des nuisances directes (pollutions atmosphérique, sonore, visuelle). Les *services support* et les *services collectifs* n'ont qu'une influence relative sur l'évolution du cadre de vie de la région.

La présence des trois autres activités de services influence en revanche positivement les externalités liées au cadre de vie. Les *services cognitifs* induisent un effet d'image positif permettant d'affirmer une vocation métropolitaine ; les *services de consommation intermédiaire et finale de proximité* jouent un rôle important tant pour la sécurité que pour la valorisation de l'habitat. Enfin, les *services immatériels de consommation finale* valorisent le patrimoine historique, culturel et naturel même si le tourisme peut générer des externalités négatives en matière d'hygiène, d'assainissement et de ressources en eau (en particulier dans certaines zones du sud de la France).

### La cohésion sociale

Les *services cognitifs* peuvent avoir des effets négatifs sur la cohésion sociale dans la mesure où ils sont porteurs d'inégalités, en termes de revenus comme de qualité des emplois. Les *services immatériels de consommation finale* ne font bénéficier que faiblement les territoires d'une amélioration de la cohésion sociale du fait d'une forte fragmentation. A l'inverse, les *autres types de services* possèdent des vertus en permettant une réduction des inégalités grâce à leurs effets positifs en termes d'emploi. Les caractéristiques de services publics liés à certains *services collectifs* jouent en faveur de la cohésion sociale (accès aux services, péréquations tarifaires).

Ces effets, positifs ou négatifs, sont soumis à un ensemble de conditions.

## 5\_ Les conditions à réunir pour favoriser ou limiter les effets attendus

### Les services cognitifs

Les effets de seuil concernant la taille des fonctions présentes sur les territoires se révèlent importants pour les services cognitifs. Une taille réduite de certaines fonctions localisées peut ne pas constituer une attractivité suffisante pour d'autres entreprises (connaissances, recherche fondamentale, enseignement supérieur...). Parallèlement, d'autres activités cognitives (conseil en entreprise, publicité, marketing...) se développent graduellement.

Sur un autre registre, la présence de ces services ne génère des effets keynésiens que dans la mesure où une offre locale adaptée à la demande de services existe et/ou se construit. Cette construction impose l'existence de dispositifs institutionnels qui mettent en relation

les acteurs (animation et offre de réseaux), soit au niveau régional, soit au niveau local. Les collectivités territoriales ont alors un rôle important à jouer. Ce tissu institutionnel est nécessaire pour attirer de nouvelles activités sur le territoire. En termes de politique publique, des politiques d'attractivité par projet (effet Sophia Antipolis par exemple) s'opposent à des politiques de simple accompagnement des activités. Sur un autre plan, les politiques d'urbanisme influencent les effets des services cognitifs en termes de cohésion sociale. Enfin soulignons l'importance des logiques de coopération mais également de protection (droits de propriété intellectuelle) aptes à pérenniser ces activités sur les territoires.

### Les services collectifs

Les services collectifs jouent un rôle structurant pour les territoires, en termes de cohésion sociale, d'attractivité et de compétitivité globale. En effet, en permettant de répondre aux besoins les plus immédiats de la population (éducation, santé, transport, etc.), ils s'ancrent dans un socle d'intérêt général essentiel où les enjeux d'accessibilité et de qualité de l'offre, sont devenus prépondérants. A tel point que les services collectifs participent désormais de l'attractivité des territoires, notamment en matière résidentielle et qu'ils sont intégrés comme tel par les territoires et les administrations dans des stratégies de valorisation voire de labellisation. La qualité d'administration d'un territoire enfin, est de nature à constituer un avantage comparatif certain pour les entreprises, dans leur décision d'implantation ou de développement d'activité (efficacité dans la résolution de procédures réglementaires, ingénierie d'accompagnement financier, etc.).

### Les services logistiques d'intermédiation

La présence des services logistiques et leurs effets sur les territoires sont conditionnés par plusieurs contraintes fortes dont le foncier (disponibilité, valeur foncière...) et la capacité des pouvoirs publics à faire évoluer les infrastructures nécessaires. Les disponibilités dans le foncier et les infrastructures sont des ressources nécessaires à l'attractivité de ce type de services.

Les effets dynamiques sur l'emploi et les revenus restent conditionnés à l'absence de menaces de restructurations et de délocalisation des unités sur place. Outre la gestion d'infrastructures, l'action des pouvoirs publics doit palier les nuisances accompagnant ces activités afin d'en réduire le coût à long terme.

### **Les services immatériels de consommation finale**

Certains de ces services sont contraints par une très forte dépendance à la conjoncture nationale comme mondiale (effet taux de change pour le tourisme, terrorisme, épidémies...) qui affecte notamment les effets positifs sur les revenus. Les collectivités territoriales peuvent agir sur les problèmes logistiques, d'infrastructures et fonciers, mais aussi sur les aspects culturels. Sur le plan des effets patrimoniaux, une certaine masse critique est nécessaire pour que ces services puissent affirmer une image de marque pour le territoire. En outre, la condition de respect de l'environnement s'impose, par exemple dans le cas du tourisme de masse (cas des stations *ex nihilo* - p. 52).

### **Les services de consommation intermédiaire et finale de proximité**

Les conditions d'accès sont essentielles dans les services de proximité. De même, l'existence de politiques d'urbanisme centralisées ou locales influe sur la localisation d'activités telles que le commerce dans le cadre de la dernière Loi française de Modernisation de l'Economie (LME). La disponibilité foncière associée à la mobilité urbaine, c'est à dire à une capacité effective de déplacement des consommateurs attirent des activités similaires. Dans le cadre d'un pôle commercial en outre, une masse critique est initialement nécessaire pour attirer la clientèle et donc d'autres activités. Enfin, si les services de proximité ont l'avantage de favoriser la cohésion sociale, cela nécessite que la main d'œuvre soit puisée dans le bassin d'emploi en question.

### **Les services associés à des fonctions de support**

Les effets de ces services sur les territoires sont surtout conditionnés à leur pérennité. L'incertitude sur leur implantation à long terme

limite les impacts positifs en termes de revenus. L'action publique, à travers une stratégie volontariste axée uniquement sur des avantages en revenus, ne pourrait à elle seule suffire à ancrer ces activités sur les territoires. Ainsi, s'il est possible d'attirer sur un même territoire un grand nombre d'activités de ce type, le phénomène est réversible. Pour que ces services jouent positivement sur la cohésion sociale, la main d'œuvre doit pouvoir être puisée dans le bassin d'emploi.

## 6\_ Les effets dynamiques des services sur les territoires : une synthèse

Le Tableau 4 propose une vision globale et synthétique des effets dynamiques des services sur les territoires. Les couleurs résument la situation de chacun des services pour chaque effet. Un effet relativement positif et significatif est indiqué en vert ; un effet moyen par rapport aux autres activités de services en gris, tandis que le rouge symbolise l'absence totale d'effet ou des effets relativement négatifs.

Aucune activité de services n'occasionne des effets dynamiques positifs pour l'ensemble des critères. Les *services cognitifs* et les *services collectifs* se distinguent néanmoins par des effets positifs globalement supérieurs aux autres secteurs et donc par un rôle structurant plus important sur les territoires. La situation des services collectifs est particulièrement instructive car elle illustre parfaitement le caractère conditionnel des effets que nous venons d'énoncer. Par exemple, l'accès aux services publics favorise la cohésion sociale. Par contre, la disparition de cette préoccupation annule, voire renverse cet effet. Un changement dans l'organisation spatiale des services publics est donc à même de réduire les effets positifs de ces services sur les territoires.

## Conclusion

Deux types de services émergent par leurs effets positifs transversaux et structurants sur les territoires où ils s'implantent : les *services cognitifs* et les *services collectifs*. L'impact de ces services s'effectue justement à des niveaux d'échelle territoriale opposés : le cadre est international pour les services cognitifs alors qu'il est infra-régional pour les services collectifs. A l'inverse, les *services de support* se singularisent par des effets relativement peu marqués à long terme. Ils sont sources de vulnérabilité malgré les gains en termes d'emploi. La stratégie d'attraction de ces activités ne peut suffire à elle seule.

L'ensemble des effets à attendre sur les territoires est toutefois conditionné par plusieurs

éléments. Les orientations stratégiques et de l'Etat en direction des régions et la nature et l'efficacité des politiques publiques centrales ou locales jouent un rôle important. En prenant en compte les effets de chaque service sur les territoires, leur aspect conditionnel, nous proposerons en conclusion une vision prospective du développement des territoires qui s'appuie directement sur le rôle structurant des services. Pour donner un aspect concret à cette analyse de la typologie des services et de leurs effets dynamiques sur les territoires, il convient auparavant de mesurer la localisation et la spécialisation des territoires français dans chaque type de services, relativement aux activités industrielles (chapitre 7).

**Tableau 4 : Synthèse des effets dynamiques des six types de services sur les territoires**

		Services cognitifs	Services collectifs	Services d'inter-médiation	Services immatériels de consommation finale	Services de proximité	Services support
<b>Emplois, revenus, effets Keynésiens...</b>	Revenus						
	Emplois						
	Effets Keynésiens						
<b>Contribution à la production d'externalités</b>	Économies d'urbanisation (attraction de toutes les activités)						
	Économies de spécialisation (attraction des mêmes activités)						
	Économies de complémentarité (attraction d'activités complémentaires)						
<b>Effet patrimonial</b>	Externalités de connaissances						
	Cadre de vie						
	Cohésion sociale						

7-

Types de  
services et  
spécialisation  
des territoires  
en France :  
une nouvelle  
approche

Les forces et faiblesses des territoires face à la mondialisation ont trop souvent été évaluées au regard des activités industrielles qu'ils abritent. Les territoires fragiles ou vulnérables sont ainsi ceux qui accueillent des secteurs concurrencés par les pays émergents et à bas salaires. Mais cette image a été construite sans prendre en compte le poids des activités immatérielles dont on mesurait mal la localisation et la compétitivité.

La typologie des services proposée permet de remédier à cette vision partielle, et parfois erronée, de la vulnérabilité des territoires. Les six catégories de services sont définies en fonction de leurs relations étroites aux autres activités économiques et de leurs facteurs de localisation géographique. La dynamique de création de richesses laisse apparaître une différence entre les territoires spécialisés dans les *services cognitifs* et les *services collectifs* et les territoires engagés dans les seuls *services de support*.

Les territoires ne sont pas homogènes : certains sont des métropoles de taille mondiale, européenne ou nationale, d'autres sont des territoires génériques accueillant des activités standardisées fortement soumises à la compétition internationale, d'autres encore ont

trouvé la voie de la différenciation pour résister et même gagner dans la compétition internationale ; enfin les territoires résidentiels se trouvent à la croisée des chemins : rester des territoires de consommation ou passer au stade de territoires résidentiels productifs.

Ce chapitre mesure la spécialisation des territoires français dans les différents types de services par rapport à l'ensemble des activités économiques. Le fait de considérer la complémentarité de la spécialisation entre les types de services et l'industrie va permettre de porter un regard différent sur l'avenir de la création des richesses dans les territoires français et d'évaluer de manière plus complète et plus précise les forces et faiblesses de nos territoires. L'analyse théorique combinant les typologies des services et des territoires permet d'appliquer empiriquement notre approche au cas des aires urbaines en France.

# 1\_ Théoriser le rapport entre les territoires et les services

## Les types de territoires

Rappelons que notre typologie des services est construite à partir des critères de localisation des activités dans l'espace selon trois mécanismes clés : l'accès aux ressources matérielles et immatérielles ; la recherche d'économies d'agglomération ; la nécessité de se rapprocher des clients. La combinaison de ces trois critères et leur caractère plus ou moins nécessaire pour les entreprises permet de caractériser des types de services qui vont de ceux qui sont très volatiles, car aucun de ces facteurs ne leur est indispensable, aux plus ancrés territorialement pour lesquels l'ensemble de ces paramètres est requis. Pour leur part, les territoires divergent selon leur capacité à offrir des ressources spécifiques, à permettre l'exploitation de plus ou moins d'économies d'échelle et à constituer une taille de marché critique. Logiquement, leur spécialisation dépend de leur capacité à construire ces avantages de localisation pour les entreprises de services. Il s'agit donc de combiner la typologie des territoires avec celle des services en utilisant justement les critères de localisation réduits à deux dimensions.

En premier lieu, la densité de population représente le critère de proximité des clients et symbolise la demande du territoire. En second lieu,

nous utilisons la densité économique pour représenter à la fois l'accès aux ressources et la possibilité pour les firmes de bénéficier d'économies d'agglomération. Nous entendons par « densité économique » la présence d'un grand nombre d'emplois et d'activités par rapport à la taille du territoire. Une forte densité économique se traduit par un accès à une diversité de ressources importantes pour les firmes (présence d'une main d'œuvre plus ou moins spécifique, existence de ressources ayant déjà permis d'attirer d'autres entreprises...). De plus, une forte activité économique constitue une source d'économies d'agglomération permises par les interactions avec des entreprises et des institutions déjà implantées sur le territoire.

Cette typologie des territoires, indépendante de leur spécialisation, est précisée par le Tableau 5 qui croise nos deux critères (population plus ou moins importante en ligne et densité économique plus ou moins forte en colonne).

Dans le cadran 4 figurent les métropoles. Elles regroupent une population dense et importante, jointe à une activité économique significative. Les métropoles peuvent elles-mêmes être décomposées selon leur taille, entre les métropoles de rang mondial (Paris) et les métropoles de rang européen ou national.

Dans le cadran 1 figurent les territoires dont l'activité économique, plus faible que la moyenne, s'accompagne d'une densité de population réduite. La moindre activité de ces zones amène à les qualifier de « résidentiels » même si elles ne se résument pas à cette seule caractéristique.

**Tableau 5 : Quatre types de territoires**

Densité de population	Performance économique	
	Faible	Forte
Faible	1. Territoires résidentiels	2. Territoires différenciés
Forte	3. Territoires génériques en restructuration	4. Territoires métropolitains

Certains territoires se démarquent soit par une activité économique plus marquée que sa population ne le laisse supposer, soit au contraire par une structure économique de taille relativement réduite. Ces situations sont recensées dans les deux derniers cadrans de notre croisement. Elles traduisent des phénomènes évolutifs et généralement transitoires de métropolisation ou de marginalisation des territoires. Nous adoptons le terme de « territoires différenciés » pour qualifier les zones à forte densité économique relative. Ces territoires abritent des activités innovantes (du point de vue technologique, organisationnel ou institutionnel) et suffisamment différenciées pour résister à la concurrence internationale par les prix. De nombreux centres d'excellence locaux dans divers domaines répondent à cette caractérisation sans avoir à atteindre la taille des pôles de compétitivité.

Enfin, les territoires à forte population, relativement à leur densité économique, sont qualifiés de « territoires génériques » en restructuration dans la mesure où ils abritent essentiellement des activités standardisées, fortement soumises à la compétition par les coûts. La présence d'une main d'œuvre nombreuse, faiblement qualifiée et peu mobile géographiquement, caractérise ces territoires souvent frappés par la crise et les délocalisations vers les pays à bas salaires<sup>55</sup>.

Aucun de ces territoires n'est verrouillé dans sa position initiale. Un territoire résidentiel peut naturellement se développer, attirer de nouvelles activités et se différencier ou devenir métropolitain. Inversement, un territoire peut connaître une phase de déclin le contraignant à la restructuration. Ces quatre types de territoires sont supposés abriter différents types d'activités. Dans quels types de services ces territoires sont-ils spécialisés ?

## Les spécialisations des territoires dans les services

Il s'agit de faire correspondre la typologie des territoires en quatre cadrans (métropoles, territoires résidentiels, territoires génériques en restructuration et territoires différenciés) avec les spécialisations dans les six catégories de services. Examiner sur quels types de territoires sont implantées les différents types de services revient à dresser un tableau des spécialisations territoriales relatives pour chacune de ces catégories. Concentration géographique des services ou spécialisation des territoires dans ces services sont donc supposées équivalentes. Une spécialisation marquée dans tel ou tel service est visualisée en vert foncé, une faible spécialisation en vert clair, une situation proche de la moyenne en gris, une faible spécialisation en rouge clair et une très faible spécialisation en rouge foncé (Figure 18).

### Les territoires métropolitains

Les grandes métropoles occupent une position clé dans la compétition mondiale. Leurs avantages compétitifs, multiples, dépendent de la taille de la métropole. Ces territoires devraient logiquement être spécialisés nettement dans les *services cognitifs*. En outre, ils devraient bénéficier d'un avantage moins marqué dans les *services collectifs*, les *services logistiques*, les *services immatériels de consommation finale* (tourisme, patrimoine culturel...) et les *services de support* (centres d'appel, services informatiques...). Les *services de proximité* sont relativement peu concentrés dans ces métropoles<sup>56</sup>.

Les métropoles européennes se distinguent de ce schéma par une position relative moins favorable dans les *services cognitifs* et les *services*

55- Cette typologie s'inspire de celle préconisée par le « rapport Perroux » présidé par E.M. Mouhoud « Localisation des activités et stratégies de l'Etat », Rapport du « groupe de prospective Perroux », Commissariat Général du Plan, Paris, 2005.

56- Le fait que l'étude de la concentration se traduise par des avantages (couleur verte) plus nombreux que les désavantages (couleur rouge) tient en partie à l'examen des seules activités de services et non de la position du territoire en termes industriel ou agricole. La dominance de vert confirme le rôle de centres serviciels des métropoles (places centrales).

Figure 18 : Spécialisation des territoires suivant la nature des services

Densité de population	Performance économique			
	Faible		Forte	
Faible	Territoires résidentiels		Territoires différenciés	
	Services cognitifs	Services collectifs	Services cognitifs	Services collectifs
	Services d'intermédiation	Services immatériels de consommation finale	Services d'intermédiation	Services immatériels de consommation finale
	Services de proximité	Services de support	Services de proximité	Services de support
	Ancrage faible des activités de services		Vers un ancrage territorial des activités plus affirmé	
Forte	Territoires génériques en restructuration		Métropoles mondiales <sup>57</sup>	
	Services cognitifs	Services collectifs	Services cognitifs	Services collectifs
	Services d'intermédiation	Services immatériels de consommation finale	Services d'intermédiation	Services immatériels de consommation finale
	Services de proximité	Services de support	Services de proximité	Services de support
	Volatilité des activités		Ancrage élevé des activités	

Avantage marqué   
  Avantage peu marqué   
  Position neutre  
 Désavantage peu marqué   
  Désavantage marqué

*de support* mais une meilleure position pour les *services de proximité*. Les métropoles nationales présentent le même profil que les métropoles européennes avec un désavantage encore un peu plus marqué dans les *services collectifs*. Ces aspects rejoignent les constats effectués dans la première partie. Les régions les plus concernées par la présence de services échangeables et échangés sont justement l'Ile-de-France, la région PACA, le Languedoc-Roussillon, à la différence des régions Centre, Basse-Normandie ou des régions de l'est de la France (Barlet *et al.*, 2008-b). Or, ces métropoles, notamment celles de niveau mondial comme l'Ile-de-France, abritent majoritairement les activités de R&D dont l'échangeabilité est élevée mais dont le degré effectif d'échange est faible. La vulnérabilité à la délocalisation est donc également faible.

De la même manière, Paris, Lille, Lyon ou Marseille profitent de leur taille de marché et de leur positionnement géographique au sein de la dorsale Nord-Sud pour accueillir une part importante de services logistiques qui contribuent à assurer le développement de ces territoires (chapitre 4). Enfin, le poids du tourisme urbain explique l'avantage dans les *services immatériels de consommation finale*<sup>58</sup> tandis que la position administrative centrale des grandes métropoles joue en leur faveur pour les *services collectifs*.

Les activités tertiaires concentrées dans ces métropoles ont la particularité de présenter des niveaux d'ancrage élevés dans les territoires (chapitre 5). Cet ancrage favorise les métropoles dans le processus de mondialisation qui touche actuellement les services. Tel n'est pas le cas pour tous les territoires.

57- La visualisation de la situation mondiale a été privilégiée dans ce tableau afin de comparer les situations extrêmes pour les territoires. Quelques différences, indiquées dans le corps du texte, existent pour les métropoles européennes ou nationales.

58- Voir la section Le tourisme : entre agglomération et dispersion.

### Les territoires génériques en restructuration

Les territoires génériques en restructuration sont des zones fortement peuplées mais à faible densité économique relative. Contrairement aux métropoles, ils sont marqués par un désavantage prononcé dans les *services cognitifs* et les *services immatériels de consommation finale* ; ils se distinguent en revanche par des avantages relatifs dans les *services de support* et les *services de proximité*. Ces régions sont particulièrement concernées par les effets des réformes des *services collectifs* d'une part et par la concurrence internationale pour la sous-traitance internationale des *services de support* d'autre part. Cette spécialisation dans des activités volatiles ou soumises à des restructurations rend ces territoires plus vulnérables. Les politiques publiques doivent alors aider ces zones, non par une stratégie défensive de maintien des activités en déclin sur le territoire, mais en proposant des stratégies directement tournées vers l'amélioration de l'attractivité du territoire. Les services ont dans ce cas un rôle essentiel à jouer en termes d'aménagement du territoire.

### Les territoires résidentiels

Les territoires résidentiels sont particulièrement désavantagés dans les *services cognitifs*. Leurs avantages se concentrent dans les *services de proximité*, les *services immatériels de consommation finale* (tourisme) mais également dans les *services collectifs*. Ces territoires ne sont pas particulièrement menacés par la volatilité des activités liée à la mondialisation des activités de services mais peuvent subir des chocs liés à l'évolution de la demande (tourisme), du prix de l'énergie (coûts de transport), à des crises immobilières ou liés aux nouvelles cartes géographiques dans les services publics. En effet, dans ces territoires faiblement peuplés, la recherche d'économies d'agglomération peut encourager le regroupement des établissements publics autour de centres urbains plus importants, délaissant ces zones peu

denses. Ce schéma de spécialisation traduit un ancrage relativement faible des activités de services. L'enjeu pour ces territoires est donc de maintenir une présence de services générateurs d'attractivité et de devenir des territoires résidentiels productifs et dynamiques en se différenciant.

### Les territoires différenciés

Enfin, la quatrième catégorie regroupe des territoires le plus souvent en transition dont les avantages ou désavantages sont encore peu marqués en termes de spécialisation. Certains furent des anciens territoires résidentiels devenus productifs et qui se dirigent vers un ancrage territorial plus affirmé des activités de services. Si les *services collectifs* ne sont pas encore à la hauteur de la dynamique économique, les *services cognitifs*, les *services logistiques* et *immatériels de consommation finale* constituent des atouts à consolider pour l'avenir de ces régions. Chacun de ces services a un rôle à jouer dans le développement futur de ces territoires. Les *services logistiques* attirent les nouvelles activités en permettant de développer les flux d'activités sur le territoire ; les *services immatériels de consommation finale* assoient l'image de marque du territoire avec un développement possible du tourisme urbain exploitant le patrimoine local ; les *services cognitifs* favorisent le développement du tissu économique via les multiples effets dynamiques abordés dans le chapitre 6 (attraction d'activités tertiaires comme manufacturées, positionnement du territoire sur la scène mondiale, attraction d'une main d'œuvre qualifiée à haut revenu...). L'un des enjeux pour ces territoires est de pouvoir s'appuyer sur des administrations publiques locales permettant de développer les infrastructures et services nécessaires à la dynamique d'ensemble du territoire.

### D'une catégorie à une autre : des territoires en évolution

Ces différents types de territoires peuvent connaître plusieurs évolutions possibles. Ainsi, les territoires génériques, spécialisés dans les

*services support* soumis à la concurrence des pays à faibles coûts salariaux peuvent évoluer dans trois directions.

En premier lieu, ils peuvent entrer dans un cercle vicieux de verrouillage dans le chômage de masse, la main d'œuvre étant peu mobile et les aides de l'Etat intervenant après coup pour sauver les entreprises en difficulté renforçant la fragilité intrinsèque du territoire. En deuxième lieu, ils peuvent également souffrir d'une mobilité plus prononcée des ménages qui ont la possibilité de quitter le territoire, auquel cas ce dernier sortirait de la crise en ayant perdu une partie significative de ses actifs et en devenant un territoire résidentiel. En dernier lieu, on peut imaginer une issue plus favorable avec la mise en place de stratégies territoriales adaptées qui permettraient de différencier le territoire en développant des facteurs d'attractivité des *services cognitifs* et non uniquement des *services de support*.

Les territoires résidentiels ont également un choix alternatif : ou bien se satisfaire d'une logique d'attraction des consommateurs (tourisme) et d'exploitation de rentes foncières (immobilier) en prenant le risque de subir des chocs de demande en cas de retournement de l'activité (basculement vers la reconstruction) ; ou bien devenir des territoires « résidentiels productifs » en développant une base d'exportation à travers l'attractivité de services moteurs, comme les *services cognitifs*, pour les autres activités économiques. Un effort est également nécessaire pour attirer les *services logistiques* pour accompagner le développement des activités.

Les *services cognitifs* et les *services logistiques* demeurent des priorités stratégiques pour l'avenir des territoires différenciés. En outre, il s'agit de mettre en œuvre les conditions d'une prise en compte des effets directs et des externalités positives que peuvent générer les *services collectifs* sur les territoires. Les rôles des collectivités territoriales, des Régions et de l'Etat sont essentiels afin de soutenir le développement du territoire. Ce faisant, l'ouverture sur l'extérieur se développe, multipliant les problématiques qui requièrent des stratégies désormais européennes ou mondiales.

Il convient à présent d'appliquer ces typologies au cas des territoires français en s'intéressant à la mesure objective de leur spécialisation dans les services relativement aux autres activités économiques.

## 2\_ Une application aux aires urbaines françaises

Il s'agit dans un premier temps d'évaluer la concentration géographique de nos six types d'activités tertiaires. Dans un second temps, la spécialisation des territoires français dans les services par rapport à l'ensemble des activités économiques sera exposée et cartographiée, offrant une image plus précise que celle trouvée habituellement dans la littérature concernant les forces et faiblesses des territoires.

### Données et méthodologie<sup>59</sup>

Quelle dimension géographique adopter pour mesurer la spécialisation des territoires en France ? L'échelon administratif (région ou département) ne semble pas pertinent car il ne reflète ni les véritables structures économiques et leur évolution éventuelle, ni l'intensité des relations économiques entre acteurs. Les régions ou les départements rassemblent des zones hétérogènes aux dynamiques divergentes, révélant mal les spécialisations intrinsèques.

Les aires urbaines semblent plus adaptées à notre analyse car elles constituent des espaces économiques plus homogènes. Définie par

l'Insee, une aire urbaine est un ensemble constitué par un pôle urbain (agglomération offrant au moins 5 000 emplois) et sa couronne périurbaine dans lequel travaillent au moins 40 % de la population active résidente. Ces aires urbaines ont l'avantage de proposer un zonage plutôt cohérent de la structure économique du territoire. La France compte 354 aires urbaines composées de 13 905 communes, regroupant plus de 45 millions d'habitants et plus de 18 millions d'emplois.

Les données utilisées proviennent de la base CLAP de l'INSEE pour l'année 2006. La population est celle de 1999, calculée à partir des données du recensement tandis que la nomenclature statistique sectorielle est la NES 114 de l'INSEE qui contient 42 secteurs tertiaires. L'indicateur de Hoover (indice de spécialisation de Balassa) est retenu (Encadré 2, p.86).

La difficulté de ce type de mesure réside dans l'utilisation d'une nomenclature statistique sectorielle donnée pour reconstituer la typologie des services dont le découpage est basé sur des fonctions productives associant des métiers ou compétences<sup>60</sup>. Cette reconstitution est nécessairement imparfaite. Cependant, la nomenclature est suffisamment pertinente pour laisser apparaître les secteurs clés présents à l'intérieur de chacune de nos catégories de services. Les calculs portent sur les six catégories tertiaires ainsi que sur l'industrie que nous insérons tel un septième secteur afin de prendre en compte les interactions entre l'industrie et les services et d'analyser de manière plus complète la spécialisation des aires urbaines françaises.

### Les services dans les aires urbaines françaises

Comme attendu, les métropoles les plus peuplées présentent une forte spécialisation dans les services cognitifs<sup>61</sup>. Il en va de même, dans une moindre mesure, pour les services de support. Cette spécialisation est liée à l'importance relative de la disponibilité de la main d'œuvre

59- Les calculs de cette section ont été réalisés par Sébastien Dupuch que nous tenons à remercier.  
 60- L'Annexe 2 présente la correspondance appliquée entre la nomenclature NES 114 de l'INSEE et notre typologie.

61- Ce résultat provient d'une moyenne de l'indice très inférieure à l'unité (0,45) qui signifie que peu de territoires présentent un indice de concentration supérieur à un ; par conséquent, ces territoires sont de grande taille.

## Encadré 2 : La mesure de la spécialisation des territoires dans les services

L'indicateur de Hoover (ou indice de spécialisation de Balassa) est retenu. Son expression est la même que celle définie par Isard dès 1960 sous le terme de quotient de localisation. Il s'écrit sous la forme suivante pour le secteur  $k$  et l'aire urbaine  $i$  :

$$HOOV_{ik} = \frac{N_{ik}^i / N_k^i}{N_k^* / N^*}$$

$N_{ik}^i$  représente les effectifs du secteur  $k$  dans l'aire urbaine  $i$  et  $N_k^i$  symbolise le nombre d'employés de l'aire urbaine  $i$  ( $N_k^i = \sum_{k=1}^n N_{ik}^i$ ) de telle sorte que la première fraction indique la part des employés du secteur  $k$  dans le territoire  $i$ .

Dans la seconde fraction,  $N_k^*$  représente les effectifs du secteur  $k$  dans l'ensemble des aires urbaines ( $N_k^* = \sum_{i=1}^m N_{ik}^i$ ) et  $N^*$  exprime le nombre total des effectifs dans l'économie.

La seconde fraction mesure donc la part du secteur  $k$  dans toute l'économie. En comparant les deux fractions, les valeurs de l'indicateur vont théoriquement de zéro à l'infini.

L'indicateur estime *in fine* si une catégorie de services est plutôt sur-représentée dans l'aire urbaine  $i$  (indicateur supérieur à 1) ou au contraire sous-représentée (indicateur inférieur à 1) par rapport à l'ensemble des aires urbaines.

pour des services contraints par les coûts de production. Inversement, les entreprises manufacturières suivent un mouvement opposé puisqu'elles tendent à se localiser dans des territoires moins peuplés, hors des métropoles notamment.

A l'inverse, les *services de proximité* et les *services collectifs*, activités très largement soumises à l'influence des dépenses publiques, sont très dispersés sur les territoires. Cependant, les restructurations en cours des services publics peuvent modifier ce résultat.

Les autres activités se situent entre ces deux extrêmes, c'est-à-dire entre une dispersion et une forte spécialisation des territoires. La spécialisation dans les *services intermédiaires de consommation finale* et dans l'industrie dans son ensemble est toutefois plus élevée que dans les *services logistiques*. Au final, les *services cognitifs* se caractérisent par un modèle de localisation spécifique avec quelques aires urbaines qui regroupent un nombre important de ces activités et d'autres qui en sont relativement privées.

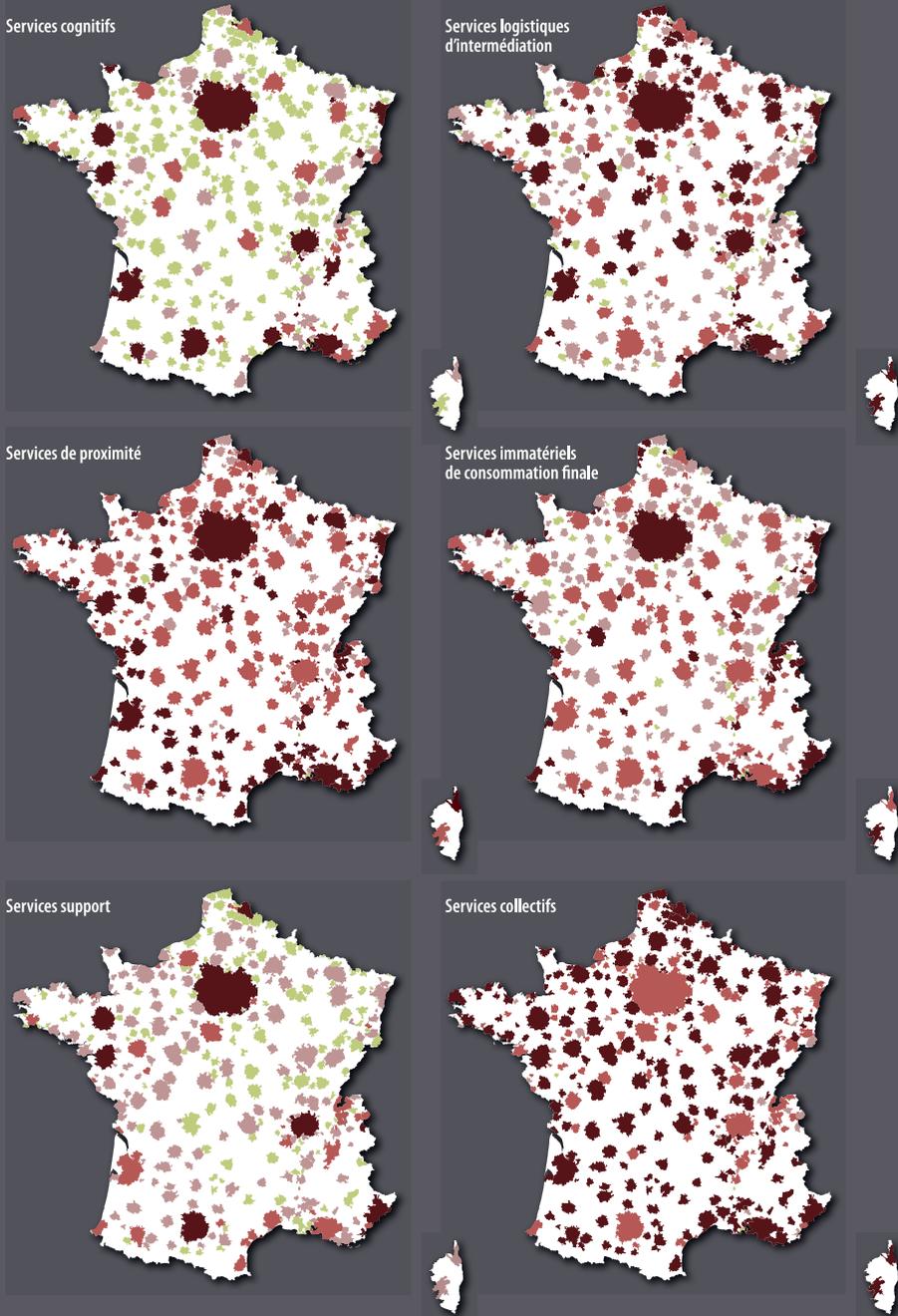
### La cartographie des six fonctions tertiaires

Cette section illustre la situation des aires urbaines au regard de leur spécialisation relative dans chacun des six types de services, soit six cartographies complémentaires (Figure 19) et en reprenant l'indicateur expliqué dans l'Encadré 2. La teinte vert clair dénote une faible spécialisation relative des aires urbaines tandis que la teinte rouge la plus foncée correspond aux territoires les plus spécialisés. Plusieurs traits communs se dessinent.

En premier lieu, les grandes métropoles (Paris, Marseille, Lyon, Lille, Rennes, Toulouse...) se démarquent clairement. Elles montrent des spécialisations relatives élevées voire exclusives dans les *services cognitifs* avec un poids également important bien que moindre des *services support* qui sont des fonctions complémentaires.

Les *services collectifs* ne représentent pas un domaine de spécialisation relative marqué pour les métropoles. En la matière, ce sont plutôt les aires urbaines de taille moyenne et faible qui bénéficient de la présence relative de *services collectifs* dans la mesure où les autres activités y sont moins représentées. Un grand nombre

Figure 19 : Cartographies des aires urbaines en fonction de leur spécialisation relative dans les six catégories de services



Indice de spécialisation  
(par aire urbaine)

0 à 0,5    0,5 à 0,75    0,75 à 1    1 à 7

Diversifié

Spécialisé

Source des données : Insee

d'aires urbaines doit donc s'appuyer sur ces activités pour leur dynamisme, traduisant une certaine dépendance (« effet rente ») : la présence de *services collectifs* en grand nombre peut conduire à un enfermement des territoires, peu incités à diversifier leur structure économique. Cet enfermement les rend d'autant plus sensibles à des chocs tels que ceux relatifs aux nouvelles cartes géographiques dans les secteurs publics.

*Les services immatériels de consommation finale* sont regroupés dans les zones les plus touristiques, aux abords des côtes et des stations de montagne. Hormis pour la région parisienne, le tourisme urbain ne s'impose pas comme un élément de spécialisation déterminant face aux autres catégories de services dans les métropoles. Les *services logistiques* sont relativement dispersés sur le territoire avec notamment la présence sur la cartographie de la dorsale Nord-Sud allant de Lille à Marseille. Les dessertes des zones portuaires sont également visibles, notamment pour Le Havre et Saint-Nazaire. La situation des *services de proximité* est probablement la plus équilibrée avec une localisation relative qui semble correspondre globalement à la taille des aires urbaines.

Ces cartographies offrent une vision originale et pertinente du positionnement relatif des aires urbaines françaises suivant chaque type de services. Ce type d'analyse complète les visions partielles qui assimilent fragilité des territoires à leur seule compétitivité industrielle. La présence de services ancrés ou volatiles modifie et précise la situation de chaque territoire.

L'analyse détaillée des aires urbaines les plus relativement spécialisées dans une ou plusieurs des catégories de services fait émerger plusieurs enseignements.

En premier lieu, parmi les aires urbaines les plus spécialisées dans les *services collectifs*, seules deux présentent une spécialisation marquée dans une autre branche. Les localisations qui connaissent une implantation relative de ces services ne présentent donc généralement

aucune autre spécialisation. Une taille de marché trop petite (taille critique nécessaire pour l'implantation de certaines activités) ou l'« effet rente » sont des explications pertinentes de cette particularité. La spécialisation trop marquée, voire un enfermement présente un risque supplémentaire dans ces aires urbaines en cas de choc négatif (chapitre 4).

En second lieu, plusieurs aires urbaines présentent des spécialisations « doubles », spécialisation significative dans deux types de services. Les fonctions tertiaires de support représentent majoritairement l'un de ces types de services, comme leur dénomination pouvait le laisser supposer. Ils apparaissent en fait surtout reliés à deux autres branches de la typologie.

D'une part, ces *services de support* sont complémentaires avec les *services immatériels de consommation finale*, bien représentés dans certains territoires touristiques comme Bourg-Saint-Maurice, Trouville-sur-Mer, Saint-Tropez ou Menton-Monaco. Par exemple, la gestion immobilière ou les domaines de la sélection et de la fourniture de personnel (*services de support*) sont particulièrement importants pour le développement des *services intermédiaires de consommation finale* comme le tourisme par exemple. D'autre part, les *services associés à des fonctions support* sont également complémentaires avec les *services cognitifs*. Les territoires concernés par cette complémentarité sont exclusivement des métropoles pour lesquelles l'implantation de fonctions de support permet le développement d'activités à forte qualification (Toulouse, Grenoble, Montpellier, Paris...). Cette complémentarité tranche avec la situation des territoires de plus petite taille, mono-spécialisés dans ces *services support* et soumis à la compétition internationale par les coûts sans présenter d'atouts dans des activités ancrées. Tout choc de compétitivité peut remettre en cause l'emploi de l'ensemble de la zone.

En troisième lieu, seules quatre aires urbaines parmi les 25 les plus spécialisées dans les activités manufacturées présentent également une spécialisation dans l'une de nos catégories tertiaires. Les interactions entre industrie et services ne semblent donc pas concerner les pôles industriels les plus concentrés. Dans ces territoires, le poids des pôles industriels éclipse les activités tertiaires qui ne connaissent pas un développement analogue à celui de l'industrie.

En dernier lieu, la vision de *services cognitifs* localisés en priorité dans les zones territoriales les plus denses et les plus peuplées est confirmée, de même que l'implantation des *services collectifs* dans des zones à faible densité.

### Conclusion

L'analyse de la spécialisation des aires urbaines dans chaque catégorie de services montre que les métropoles présentent une spécialisation dans les activités les plus ancrées territorialement. À l'inverse, les territoires génériques en restructuration doivent composer avec des activités plus volatiles, en ne bénéficiant pas des plus ancrées sur les territoires. Des trajectoires favorables existent pour les territoires en sortie de crise comme pour les territoires résidentiels vers les territoires différenciés puis vers les métropoles. Ces trajectoires peuvent intervenir suite à l'application de stratégies territoriales axées sur les services tels que les *services cognitifs* et les *services d'intermédiation*, indispensables pour affirmer une vocation métropolitaine. Ces éléments restent néanmoins spécifiques à chaque territoire. Par le biais de cartographies originales, la concentration des *services cognitifs* dans les grandes métropoles est confirmée de même qu'une certaine complémentarité entre ces services et les *services de support*. En outre, le rôle structurant des *services collectifs* pour les zones périphériques ressort nettement.

Cette meilleure compréhension de la position de chaque type de service permet d'aborder des questions telles que la manière dont les évolutions actuelles et futures vont toucher les services et par la même occasion, les territoires sur lesquels ils sont actuellement implantés.

# Conclusion et orientations stratégiques

L'objectif principal du groupe « Économie des services et territoires » était de combler un manque, celui de l'analyse de la localisation des activités de services et des liens entre services et territoires. Cette absence pose des problèmes évidents en termes de politiques économiques de soutien aux territoires, qui se focalisent sur les activités manufacturées, considérées depuis la révolution industrielle comme stratégiques pour l'économie. Cet aspect est pourtant à nuancer comme le montre ce rapport. Si l'industrie garde un rôle économique qu'il ne s'agit pas ici de sous-estimer, le rôle des services doit être réévalué. Qu'il s'agisse des effets sur l'économie nationale ou des problématiques internationales qui les concernent désormais (AGCS, ouverture croissante...), les services occupent un rôle majeur et affectent directement l'emploi, la création de richesses, les risques de délocalisation ou la compétitivité des territoires.

Le rapport fait ainsi état d'un nombre croissant de services échangeables (plus des deux-tiers de l'emploi tertiaire). De fait, les délocalisations d'activités vers les pays émergents à bas salaires s'observent également dans les services ; le phénomène concerne environ un cinquième des activités et des emplois de services, soit tout de même sensiblement moins que cer-

taines estimations alarmistes. En effet, compte tenu de la relation de service, certaines activités et fonctions tertiaires sont difficilement délocalisables malgré les progrès des TIC. De plus, nous assistons actuellement à un phénomène de relocalisation d'activités de services qui avaient fait l'objet d'une sous-traitance internationale en raison de défaut de fiabilité et de qualité des prestations. La problématique se pose certes, mais les effets potentiels sont à nuancer.

Nous avons identifié 32 zones d'emploi en France, sur un total de 341, qui seraient plus exposées en cas d'intensification du commerce international de services. Pour autant, l'appréciation des bénéfices ou au contraire des désagréments potentiels reste difficile car spécifique à chaque territoire. Toutefois en termes d'emplois, les services ont joué un rôle positif à l'échelle de l'ensemble des territoires sur la période récente en dépit d'un impact négatif dans quelques zones d'emploi.

Le fait que le thème de l'économie des services et des territoires ait été peu exploré dans les travaux sur la localisation des activités provient au moins en partie d'une analyse inadaptée des services. Ainsi, nous avons montré combien les distinctions traditionnelles entre services aux entreprises et services aux ménages ou entre services marchands et services non marchands étaient inadaptées à rendre compte des spécificités tertiaires en matière de localisation territoriale.

Face à ces constats, l'apport du groupe a été de dresser des typologies aptes à comprendre et étudier les rapports des services avec les territoires. Nous avons ainsi distingué six catégories suivant leurs critères de localisation (services cognitifs, services logistiques d'intermédiation, services de proximité, services immatériels de consommation finale, services associés à des fonctions support, services collectifs). Cette typologie a le mérite de partir directement des territoires et des liens des services avec les territoires. Les six catégories obtenues sont homogènes et dépassent les clivages habituels.

Le second apport du groupe est d'avoir associé à cette typologie des catégories de services, une typologie des territoires, fonction des critères de performance économique et de densité de population. Quatre types de territoires se dégagent : des métropoles de dimension mondiale, européenne ou nationales, des territoires génériques en restructuration, des territoires résidentiels et enfin des territoires différenciés. Une analyse complémentaire de la localisation de nos six types de services au sein des territoires les plus caractéristiques fournit une première approximation de leurs caractéristiques. Il est par exemple confirmé que les *services cognitifs* se localisent dans les grandes métropoles et dans certains territoires différenciés. Le rôle des *services de proximité* dans certaines petites aires urbaines est également démontré.

Ces analyses permettent de schématiser les liens entre types de territoires et types de services. Les métropoles présentent une spécialisation dans les activités de services les plus ancrées, à l'inverse des territoires en restructuration qui composent avec des activités volatiles. En outre, l'existence de trajectoires favorables pour les territoires en sortie de crise ou dans le cadre d'une transition des territoires résidentiels vers les territoires dynamiques ou des territoires dynamiques vers les métropoles est soulignée. Ces trajectoires constituent autant de stratégies territoriales axées sur les services. Ces éléments restent néanmoins spécifiques aux territoires.

L'importance des *services cognitifs* et des *services collectifs* sur les territoires a été mise en avant. A l'inverse, les *services de support* se distinguent par des effets peu marqués à long terme. Sources de vulnérabilité, ils peuvent fragiliser les territoires.

À l'issue de ce rapport plusieurs éléments relatifs à des stratégies sectorielles globales tournées vers le développement des territoires sont proposés. La prise en compte des effets positifs et négatifs de chaque type de services sur les territoires permet en effet de présenter une analyse prospective associée à des propositions stratégiques qui s'appuie sur les problématiques posées par chacun des six types de services (Tableau 6). Pour chaque secteur, sont successivement précisés les enjeux, les stratégies préconisées et les leviers d'action correspondants.

### Les services cognitifs

L'enjeu clé pour le développement ou le maintien des services cognitifs dans les territoires spécialisés, se situe au niveau de la qualité des personnels, des organisations et des institutions. La professionnalisation des personnels

dans le domaine des services est fondamentale pour l'avenir. La décentralisation constitue une condition nécessaire à la réalisation de la promotion de la qualité des personnels pour éviter les problèmes d'accessibilité que pose une trop forte centralisation

La stratégie clé réside dans la promotion d'un modèle de division (cognitive) du travail fondé sur la compétence et la professionnalisation à tous les niveaux de la production des services cognitifs et d'investissement immatériel. Il s'avère indispensable de concevoir un environnement de croissance alternatif à celui des pôles de compétitivité (centrés sur la technologie et les sciences expérimentales), spécifiquement dédié à la valorisation des sciences sociales, en tant que gisement de compétitivité.

L'un des leviers d'action pourrait reposer sur l'évaluation des activités de recherche et de production de connaissance dans tous les domaines en intégrant les utilisateurs avals (cabinets de conseil par exemple). Une évaluation plurielle devrait être fondée sur trois axes : le développement des capacités d'évaluation multiformes à travers la création d'agences indépendantes en sciences sociales et humaines comme en

sciences expérimentales ; la création de dispositifs de professionnalisation ; l'attraction de la main d'œuvre qualifiée par une véritable politique d'immigration incitative.

### Les services collectifs

Dispersés, voire même légèrement concentrés dans les territoires périphériques, les services collectifs connaissent des recompositions majeures entre réorganisation spatiale des services publics et ouverture à la concurrence. Ces évolutions nécessitent de repenser les critères d'accessibilité et de qualité des services dans une logique de concentration et de spécialisation géographique plus marquée. L'importance de ces services dont le rôle contra-cyclique est connu, exige une vigilance toute particulière, surtout dans la période de crise actuelle.

Le renforcement et la modernisation de la régulation publique apparaissent indispensables. Il s'agit de se donner la capacité d'assurer des missions de service public ou collectif en fournissant une offre de qualité. Il s'agit également d'attribuer les moyens au décideur public de négocier avec le privé. Dans cette optique, il faut encourager la mise en place de dispositifs d'évaluation des outils de gestion.

**Tableau 6 : Des stratégies phares par types de services**

Types	Enjeux	Stratégies	Actions
Services cognitifs	Qualité à tous les niveaux	Nouveau mode de développement	Evaluation plurielle
Services collectifs	Accès, qualité et mondialisation	Renforcement de la régulation	Dispositifs d'évaluation
Services d'intermédiation	Energie, foncier	Intermodalités et circuits courts	Nœuds de l'intermodalité
Services immatériels	Investissements immatériels	Innovations territoriales	Agences territoriales
Services de proximité	Equité sociale comme développement	Densification urbaine	Agences territoriales
Services support	Dimension non délocalisables	Passage vers le conseil	Sensibilisation des acteurs

### Les services d'intermédiation

Ces services sont particulièrement affectés par l'élargissement de l'Union Européenne et la croissance des échanges avec l'Asie. Les effets sont néanmoins différenciés selon les modes de transport. Les nouveaux élargissements à l'Est et au Sud-Est de l'Europe font émerger de nouveaux acteurs rendant nécessaires des inter-modalités internationales multiples. L'exploitation des ressources de la France en termes de transports multi-modaux, notamment fluviaux est donc une variable clé d'évolution.

L'organisation des flux logistiques sera déterminante pour le développement des territoires, notamment si la hausse des coûts de transport devait reprendre. Dans ce cas, se mettraient certainement en place de nouvelles formes d'organisation du travail (bureaux décentralisés, télétravail...), et une reformulation complète des choix de localisation résidentielle (aggravation du rapport temps/coût de déplacement). Devant ces altérations, un enjeu clé est identifié pour les territoires : l'intégration dans la future politique énergétique des contraintes et opportunités territoriales (choix technologiques et organisationnels, transformation des contraintes environnementales en leviers de développement, gestion de la ressource foncière pour faire face aux mutations en termes de transport, logistique, etc.).

La stratégie d'accompagnement consisterait à favoriser le renouvellement des intermodalités et à développer les circuits courts agricoles, industriels voire d'écologie industrielle (les déchets des uns devant constituer une ressource pour d'autres).

### Les services immatériels de consommation finale

La hausse des coûts de transport aura un impact majeur sur ces services de nature à fortement perturber l'industrie du tourisme, par exemple.

Globalement, ces services nécessiteraient des investissements conséquents pour garantir et accroître les facteurs d'attractivité des territoires (dégradation des ressources et des aménités naturelles, obsolescence des parcs de logements, reconversion et réhabilitation des zones touchées par le changement climatique comme dans le tourisme de station, renouvellement des infrastructures d'accueil).

Ces besoins de financement et les exigences liées au développement durable (transport, effet du réchauffement sur les activités touristiques...) représentent des enjeux de taille pour ce secteur et les territoires spécialisés. Les mises en place d'outils financiers territoriaux et de partenariats publics/privés doivent être approfondies et encouragées. En outre, la professionnalisation de la sphère du tourisme est devenue incontournable pour le développement de ce secteur et des territoires à dominante présentielle.

### Les services de proximité

Trois variables prioritaires émergent lorsque l'on considère les liens entre les services de proximité et les territoires. L'évolution du coût de l'énergie est la première variable. Elle renforce le poids de la proximité et accroît le rôle de ces services dans les structures territoriales. Un processus de redéploiement des activités vers les villes intermédiaires pourrait s'opérer suite à la hausse des prix énergétiques. L'engouement croissant pour les aménités est la seconde variable majeure. Elle favoriserait une redensification de l'espace avec un renforcement des pôles urbains. La relocalisation des commerces de proximité dans les zones d'étalement urbain ferait apparaître de nouveaux pôles de proximité. Le développement des TIC aurait, pour sa part, des impacts différenciés selon les types de services. Deux

modèles de commerce électronique pourraient émerger : un commerce reconfiguré autour d'entrepôts centraux ou un modèle de livraison de proximité pour les ménages (lieux de dépôts locaux).

L'enjeu clé réside dans la capacité à assurer le développement de ces services en promouvant une équité sociale source de développement. Les risques associés à ce type de services résident au contraire dans leurs capacités contradictoires soit à assurer la proximité et la reconnexion des zones marginalisées soit à approfondir et à aggraver les clivages territoriaux, sociaux et ethniques qui caractérisent les tendances récentes à la ghettoïsation de certaines zones urbaines. La capacité à recréer de l'offre foncière pour favoriser de nouvelles implantations commerciales de proximité constitue un enjeu réel.

La stratégie clé en termes d'aménagement du territoire consisterait à favoriser le processus de densification urbaine.

#### **Les services associés à des fonctions support**

Les TIC jouent un rôle important pour les services associés à des fonctions support. Cependant, la très grande majorité des services reste conditionnée par la nécessité d'une relation directe entre prestataire et bénéficiaire. Tous les services échangeables ne sont pas nécessairement délocalisables au sens d'une substitution de production nationale par des fragments d'activités effectuées à l'étranger. Délocalisation et externalisation des activités de services ne doivent pas être confondues. Pour les mêmes activités de services, certaines firmes (i) internalisent les fonctions et ne délocalisent donc pas (onshoring), ii) internalisent par création de filiales à l'étranger ou fusion & acquisition (offshoring), iii) externalisent les fonctions en les sous-traitant dans le pays domestique (onshoring) ou iv) les externalisent par sous-traitance à l'étranger.

Pour la compétitivité et la pérennité des emplois dans ces services sur les territoires, il importe de sortir d'une vision qu'on pourrait qualifier d'« industrialiste » de l'information. Il

faudrait ainsi distinguer les données d'information formalisées et donc transférables à des tiers et susceptibles de délocalisation, des informations non formalisées, subjectives et non-transférables, plus ancrées. Cette question de l'appropriation des informations ou des connaissances par les clients est un enjeu important tant pour les entreprises que pour les territoires. L'ancrage des entreprises passe par une activité reposant de manière significative sur la coproduction avec le client ou sur la production d'une information non codifiable. Une stratégie clé pour les entreprises pourrait consister à évoluer d'une offre informationnelle relativement standardisée vers une activité de conseil plus poussée. Ceci revient à sortir d'une logique de compétitivité-prix en investissant dans des processus de différenciation.

De l'ensemble de ces stratégies, trois points paraissent plus ou moins transversaux aux six secteurs : la définition de critères d'évaluation des dispositifs différents de ceux en vigueur dans le secteur industriel ; l'émergence de nouveaux acteurs d'animation, de régulation des secteurs et des territoires ; le soutien à de nouvelles modalités de financement, à l'image des partenariats publics-privés.

# Bibliographie

**Anselin L., Varga A. & Acs Z.** (1997), "Local geographic spillovers between university research and high technology institutions", *Journal of Urban Economics*, 3:42, pp. 422-48

**Aubert P. & Sillard P.** (2005), « *Délocalisations et réductions d'effectifs dans l'industrie française* », Document de travail de la Direction des Etudes et Synthèses Economiques de l'INSEE No 2005/03

**Autant-Bernard C.** (2000), *Géographie de l'innovation et externalités locales de connaissance. Une étude sur données françaises*, Thèse pour le doctorat en sciences économiques, Université Jean Monnet de Saint-Etienne

**Barlet M., Blanchet D., Crusson L., Givord P., Picart C., Rathelot R. & Sillard P.** (2008-a), « Flux de main d'œuvre, flux d'emplois et internationalisation », dans « L'économie française, comptes et dossiers », édition 2007, pp.108-131

**Barlet M., Crusson L., Dupuch S. & F. Puech** (2008-b), *Localisation des activités de services et vulnérabilité des territoires : Quels territoires de la France métropolitaine sont les plus vulnérables face à l'intensification de l'ouverture internationale des services ?* Etude pour la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT, maintenant DATAR)

**Bensidoun I. & Ünal-Kesenci D.** (2007), « Mondialisation des services : de la mesure à l'analyse », Document de travail du CEPPI, No 2007-4, août, 33 pages

**Besson F. & Durand C.** (2006), « *Les délocalisations de services : quels enjeux pour les politiques publiques ?* », document de travail du CEPN, n° 2006-11, Octobre

**Blinder A.S.** (2006), "Offshoring: The Next Industrial Revolution?", *Foreign Affairs*, March/April

**Boulhol H. & Fontagné L.** (2006), "*Deindustrialisation and the Fear of Relocations in the Industry*", WP 2006-07 CEPPI

**Bradford Jensen K. & Kletzer L.G.** (2005), "*Tradable services: understanding the scope and impact of services outsourcing*", IMF, Working Paper series, n° WP 05-9, Sept. 2005

**Centreco** (2006), *Les activités transport et logistique en région Centre*, Agence de Développement et de Promotion Économique de la région Centre, octobre

**CESAER & CEMAGREF** (2008), « Localisation des services résidentiels, Analyse de la territorialisation de l'économie résidentielle à l'échelle intra-métropolitaine », rapport pour le groupe Economie des Services et Territoires de la DATAR (alors DIACT), octobre

- CREDOC** (2008), *L'évolution de la géographie du commerce en France, une approche par les déclarations annuelles de données sociales*, rapport pour le groupe Economie des Services et Territoires de la DATAR (alors DIACT), octobre
- Djellal F. & Gallouj C.** (2007), *Introduction à l'économie des services*, PUG, Grenoble, septembre
- Dubois G. & Céron J.-P.** (2001), « Enjeux sociaux et environnementaux du développement du tourisme urbain », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°5, décembre, pp. 831-860
- Eurostat**, IMF, OECD, United Nations Statistical Division (UNSD), United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD) and World Trade Organisation (WTO) (2002), *Manual on Statistics of International Trade in Services (MSITS)*,  
[www.oecd.org/dataoecd/32/45/2404428.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/32/45/2404428.pdf)
- Feldman M.** (1994), *The geography of innovation*, Kluwer Academic Publishers
- Flacher D. & Jennequin H.** (2007-a), "Ouverture à la concurrence et service universel: avancées ou reculs du service public ? », *Regards Croisés sur l'Economie*, n°2, septembre, pp. 76-86
- Flacher D. & Jennequin H.** (2007-b), *Réguler le secteur des télécommunications ?, Enjeux et perspective*, Economica, Paris
- Fuchs R.** (1968), *The service economy*, Columbia University Press, New York
- Gadrey J.** (2003), *Socio-économie des services*, Repères, La Découverte
- Gadrey J.** (2008), « La crise écologique exige une révolution de l'économie des services », Colloque « Services et développement durable, Poitiers, 27 mars
- Gallouj C. & Gallouj F.** (2004), "L'innovation dans les services", complément au Rapport du CAE *Productivité et emploi dans le tertiaire* édité par P. Cahuc et M. Debonneuil, août 2004, pp. 221-234
- Gallouj F.** (2002), *Innovation in the Service Economy: the New Wealth of Nations*, Edward Elgar, Cheltenham, 226 p.
- Guillochon B., Niel X., Peyroux C. & Rabaud I.** (2006), *La mesure des échanges internationaux de services*, Rapport du CNIS (Centre national de l'information statistique),  
[http://www.cnis.fr/ind\\_agenda.htm](http://www.cnis.fr/ind_agenda.htm)
- Hill P.** (1999), "Tangibles, intangibles and services: a new taxonomy for the classification of output", *Canadian Journal of Economics*, vol. 32, n° 2, avril, pp. 426-447
- Hubault F. et Tertre C. du**, 2007, « Le travail d'évaluation », in F. Hubault éditeur, *Evaluation du travail, travail d'évaluation*, Actes du colloque des 4-6 juin 2007, Editions Octarès, Toulouse
- INSEE** (2007), *Les services en France. Services aux entreprises*, édition 2007
- Jaffe A.** (1989), "Real effects of academic research", *The American Economic Review*, vol. 5:79, pp. 577 - 98
- Jennequin H.** (2007), "Determinants of localisation and role of knowledge intensive based services: A tri-sectorial model of economic geography", Document de recherche du LEO n°2007-19
- Jennequin H.** (2008), "The evolution of the geographical concentration of tertiary sector activities in Europe", *The Service Industries Journal*, volume 28, number 3
- Jensen B.J. & L.G. Kletzer** (2006), *Tradable Services: Understanding the Scope and Impact of Services Offshoring*, in *Offshoring White-Collar Work - Issues and Implications*, Brooking Trade Forum 2005, ed. Lael Brainard and Susan M.Collins, pp. 75-134
- Krugman P.** (1991), *Geography and Trade*, Cambridge, MA, MIT Press
- Lallement R., Mouhoud E.M. & Paillard S.** (2007), « Polarisation et internationalisation des activités d'innovation : incidences sur la spécialisation technologique des nations », Chapitre 1, in Rallet A. et Torre A. *Quelles Proximités pour innover?*, L'Harmattan
- Larcher G.** (2008), *Rapport de la commission de concertation sur les missions de l'hôpital*, sous la présidence de Gérard Larcher

**Laurent C. & du Tertre C.** (2008), *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*, L'Harmattan

**Lazzeri Y.** (1985), « *L'organisation spatiale des services aux entreprises* », rapport de recherche pour le ministère de l'industrie, Programme mobilisateur Emploi, conditions de travail, Centre d'Economie Régionale

**Lazzeri Y. & Mouhoud E.M.** (2008), *La Guadeloupe dans la Mondialisation : diagnostic et prospective*, Rapport pour la commission prospective du Conseil Régional de Guadeloupe

**Le Garrec M.-A.** (2008), « *Une année 2007 excellente pour l'hôtellerie, plus mitigée pour les campings* », INSEE Première, N° 1179 – février

**Lipsey R.** (2006). Measuring international trade in services. *NBER Working Paper Series*, n° 12271, May, 69 p.

**Malecki E. & Morizet B.** (2008), *The digital Economy Business organization, Production Processes and regional developments*, Routledge, London and New York

**Mankiw G. & Swagel P.** (2006), "The Politics and Economics of Offshore Outsourcing", Working Paper NBER, mars, pp. 51

**Mann C.L.** (2003), "Globalization of IT Services and White Collar Jobs: The Next Wave of Productivity Growth", *Policy Brief No. PB03-11*, Institute for International Economics, p. 13

**Mann C.L.** (2004), "The US Current Account, New Economy Services, and Implications for Sustainability", *Review of International Economics*, Vol. 12 No. 2, pp. 262-276

**Midelfart-Knarvik K.H., Overman H.G., Redding S.J. & Venables A.J.** (2002), "The Location of European Industry", *European Economy*, 2, pp.216-273

**Monnoyer M.C. & Philippe J.** (1985), « *L'interaction entre les prestataires de services, les PMI et le développement régional* », rapport de recherche pour le ministère de l'industrie, Programme mobilisateur Emploi, conditions de travail, Centre d'Economie Régionale

**Mouhoud E.M.** (2008-a), *Mondialisation et délocalisation des entreprises*, coll. « Repères », La Découverte

**Mouhoud E.M.** (2008-b), « La délocalisation des activités de services : potentialités et réalités ? », *Revue Risques*, décembre

**Rabaud I. & Montalieu T.** (2008), « La libéralisation des échanges de services dans le partenariat euro-méditerranéen », dans *Effets et enjeux de l'ouverture sur l'espace méditerranée*, co-édité par le GATE et l'UNECA (United Nations Economic Commission for Africa), actes du colloque international : "Enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la libéralisation commerciale des pays du Maghreb et du Proche-Orient", Rabat, Maroc, 19-20 octobre 2007

**Rousseau L. & Mirabaud P.** (2008), « Les pôles de compétitivité », complément au rapport du CAE, *Innovation et compétitivité des régions*, eds : T. Madiès et J.-C. Prager pp.161-172

**Tertre C. (du)** (1995), « Changer le travail pour faire face au chômage : le rôle majeur des relations de service », *Les cahiers de Syndex*, n° 4

**Tertre C. (du)** (2007), « Création de valeur et accumulation : capital et patrimoine », *Economie Appliquée*, tome LX, 2007, n°3, pp.157-176

**Tertre C. (du)** (2008), « Globalisation et service : pour un changement de perspective », document de travail Germe-Atemis, université Paris VII, 2008

**Welsum van D. & Reif G.** (2006), "The share of employment potentially affected by offshoring: An empirical investigation", *DSTI Information Economy Working Paper*, DSTI/ICCP/IE(2005)8/FINAL, OCED, Paris, disponible à <http://www.oecd.org/sti/offshoring>

**Van Welsum D. & Vickery G.** (2005) "New Perspectives on ICT Skills and Employment", DSTI, 2005

# Annexes

## Annexe 1

Une mesure de l'échangeabilité des activités de services :  
la méthode de **Bradford Jensen et Kletzer (2005)** - source Mouhoud, 2008-b

Les auteurs construisent un indicateur de mesure de la demande spécifique aux territoires pour chaque secteur et utilisent les données input-output du BEA. La mesure de la part de la demande adressée au secteur ( $IDS_{i,p}$ ) représente le degré de concentration géographique de la demande de biens ou services  $i$  dans une région  $p$  au niveau élémentaire de la localisation (*Work Metro Area*) :

$$(1) IDS_{i,p} = \sum_j (Y_{i,j}/Y_i * \ln EMP_{j,p} / \ln EMP_j)$$

Avec :

$Y_{i,j}$  = la production du secteur  $i$  utilisée par le secteur  $j$  (les ménages et l'Etat étant considérés également comme des secteurs  $j$ )  
 $Y_i$  = production totale  $i$   
 $\ln EMP_{j,p}$  = l'emploi dans le secteur  $j$  dans la région  $p$   
 $\ln EMP_j$  = l'emploi total dans l'industrie  $j$

Pour construire les mesures de la demande spécifique aux emplois par régions les auteurs utilisent l'indicateur (1) et le pondèrent par la part de l'emploi dans le secteur :

$$(2) ODS_{o,p} = \sum_j (IDS_{j,p} * OcEMP_{o,j} / OcEMP_o)$$

Avec :

$IDS_{j,p}$  = part de la demande du secteur pour le secteur  $j$  dans la région  $p$   
 $OcEMP_{o,j}$  = emplois occupés dans le secteur  $j$   
 $OcEMP_o$  = emplois total occupé

### La mesure de la concentration

L'indicateur d'Ellison et Glaeser (1997) est utilisé :

$$(3) ECI = \sum_p (s_{i,p} - xp)^2$$

L'indicateur compare la part de l'emploi régional dans le secteur  $i$  ( $s_{i,p}$ ) à la part de l'emploi total dans la région  $p$  ( $xp$ ). Lorsque la part d'une région dans l'emploi dans une activité est significativement plus élevée que la part de la région dans l'emploi total agrégé on observe une concentration ou une spécialisation dans cette activité. Lorsque l'indice EC révèle une concentration géographique pour une activité donnée. Une telle activité est échangeable si l'emploi local excède la demande locale dans

la région. La différence est donc échangée avec l'extérieur de la région.

Les auteurs proposent de modifier l'indicateur de EC afin de vérifier la différence entre la part de la région dans l'emploi d'une activité et la part de la région dans la demande de cette activité.

$$(4) ECI = \sum_p (s_{i,p} - IDS_{i,p})^2$$

Cette nouvelle mesure permet donc de comparer la place de la région dans l'emploi de l'activité de services ( $s_i$ ) à sa part dans la demande pour cette industrie ( $IDS_{i,p}$ ).

La seconde mesure de la concentration géographique utilise le coefficient de Gini:

$$(5) Gi = |1 - \sum_p (\sigma Y_{i,p-1} + \sigma Y_{i,p}) * (\sigma X_{i,p-1} - \sigma X_{i,p})|$$

Avec :

$p$  = l'indice régional (la part de la région dans l'emploi de l'activité)  
 $\sigma Y_{i,p}$  = est la part cumulée de l'emploi de l'activité  $i$  de la région  $p$   
 $(p-1)$  = la plus faible part régionale dans l'emploi industrielle suivante  
 $\sigma X_{i,p}$  = la part cumulée dans l'emploi de l'activité  $i$  de la région  $p$   
 $\sigma X_{i,p-1}$  = la part cumulée dans l'emploi total de la région  $(p-1)$

Le coefficient de Gini est modifié pour avoir :

$$(6) Gi = |1 - \sum_p (\sigma Y_{i,p-1} + \sigma Y_{i,p}) * (\sigma IDS_{i,p-1} - \sigma IDS_{i,p})|$$

Avec :

$\sigma IDS_{i,p}$  = la part cumulée de la région dans la demande adressée à l'activité  $i$

Les auteurs appliquent cette méthode en utilisant des données du recensement (2000 *Decennial Census of Population Public Use Micro Sample (PUMS)*). Les données géographiques utilisées sont celles du *Consolidated Metropolitan Statistical Area or the Metropolitan Statistical Area*. L'indice de concentration est utilisé pour chaque activité. Compte tenu du degré élevé de corrélation entre les deux indicateurs, les auteurs se focalisent sur le coefficient de Gini ajusté.

## Annexe 2

Adaptation des secteurs tertiaires de la Nomenclature Economique de Synthèse (NES) de l'INSEE - Niveau 3 (114 postes) avec notre typologie des services

Activités de services											
Services cognitifs et investissements immatériels		Services logistiques d'intermédiation		Services de consommation intermédiaire et finale de proximité		Services immatériels de consommation finale		Services informationnels associés à des fonctions support		Services collectifs à fortes économies d'échelle, publics ou privés	
N24	N25	K01	K02	J10	J20	P10	P22	L03	M01	N12	N34
N40	P21	K03	K04	J31	J32			N21	N22	Q10	Q21
		K05	K06	J33	K08			N23	N31	Q22	R10
		K07	K09	L01	L02			N32		R22	
		N11		M02	N33						
				R21	P31						
				P32							

J10	Commerce et réparation automobile	N21	Activités informatiques
J20	Commerce de gros, intermédiaires	N22	Services professionnels
J31	Grandes surfaces à prédominance alimentaire	N23	Administration d'entreprises
J32	Magasins d'alimentation, spécialisés ou non	N24	Publicité et études de marché
J33	Autres commerces de détail, en magasin ou non, réparations	N25	Architecture, ingénierie, contrôle
K01	Transports ferroviaires	N31	Location sans opérateur
K02	Transport routier de voyageurs	N32	Sélection et fourniture de personnel
K03	Transport routier (ou par conduites) de marchandises	N33	Sécurité, nettoyage et services divers aux entreprises
K04	Transports par eau	N34	Assainissement, voirie et gestion des déchets
K05	Transports aériens	N40	Recherche et développement
K06	Transport spatial	P10	Hôtels et restaurants
K07	Manutention, entreposage, gestion d'infrastructures	P21	Activités audiovisuelles
K08	Agences de voyage	P22	Autres activités récréatives, culturelles et sportives
K09	Organisation du transport de fret	P31	Services personnels
L01	Intermédiation financière	P32	Services domestiques
L02	Assurance	Q10	Education
L03	Auxiliaires financiers et d'assurance	Q21	Activités relatives à la santé
M01	Promotion, gestion immobilière	Q22	Action sociale
M02	Location immobilière	R10	Administration publique
N11	Activités de poste et de courrier	R21	Activités associatives
N12	Télécommunications	R22	Activités extra-territoriales

Création graphique : Marie-Noëlle Heude.  
*Imprimé en France.*-  
N° - Dépôt légal :